
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Mercredi 14 novembre 2018, à 20 h 45

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 45 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Pierre de Boccard, Morten Gisselbaek et Stéphane Guex.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} novembre 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 13 novembre et mercredi 14 novembre 2018, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à quelques questions orales qui m'ont été posées lors de la séance du 13 novembre dernier. M^{me} Khamis Vannini me demandait quelles mesures seraient prises par la Ville de Genève pour assurer un déblaiement de la neige efficace cet hiver, notamment sur les trottoirs. Tout d'abord, merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Qu'allons-nous entreprendre cette année pour que le déneigement soit mieux fait que l'année passée? Sans revenir en détail sur les chutes de neige des 1^{er} et 2 mars 2018, je rappelle juste que les circonstances étaient particulières, puisque la neige est tombée en abondance et que, de plus, les routes ont gelé, ce qui a fait que la neige restait. Il y a eu de nombreuses pannes d'engins de déneigement.

Pour l'hiver 2018-2019, nous travaillons sur plusieurs axes afin d'améliorer le dispositif. D'une part, s'agissant du matériel, nous voulons augmenter notre potentiel en trouvant des synergies auprès d'autres services possédant des véhicules mobilisables, par exemple le Service des espaces verts (SEVE) et le

Service logistique et manifestations (LOM). Au niveau des effectifs, nous cherchons à augmenter le nombre de chauffeurs poids lourds en mobilisant du personnel d'autres services, notamment le SEVE et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). D'autre part, s'agissant des interventions, nous voulons améliorer la prévention en sensibilisant les automobilistes à l'obligation de s'équiper en pneus neige; j'aurais envie d'ajouter les Transports publics genevois (TPG), avec qui nous devons maintenir le contact pour les inciter à s'équiper également. Nous rappellerons aux concierges – y compris ceux de la Gérance immobilière municipale (GIM) – leurs obligations, car il leur revient de déneiger les trottoirs devant les immeubles.

M^{me} Wuest me disait hier que les habitants se plaignaient de voir les places jaunes pour les livraisons et les taxis «squattées» – je cite ses propres termes – derrière le magasin Bongénie. Elle voulait savoir qui s'en occupait et ce qui se passait. Suite à votre question, Madame la conseillère municipale, j'ai demandé à la commandante de la police municipale de me faire un point de situation à ce sujet. Tout d'abord, c'est bien la Fondation des parkings – et non la Ville de Genève, comme vous le savez certainement – qui a pour mandat de s'occuper du stationnement en général sur le territoire municipal. Le contrôle du stationnement a été transféré au Canton par les communes il y a plusieurs années; cela fait l'objet de discussions encore aujourd'hui. Le contrôle du stationnement n'est donc pas la tâche prioritaire des policiers municipaux, puisque ceux-ci s'occupent de la police de proximité, notamment en sanctionnant les incivilités.

Toutefois, lorsque le stationnement illicite se fait au détriment de la sécurité des autres usagers de la route, la police municipale peut sanctionner les contrevenants. J'ai sensibilisé la police municipale à votre question et aux faits que vous dénonciez, Madame Wuest, mais j'attends encore un retour d'information de la part de la commandante à ce sujet.

Projet de délibération: règlement du Conseil administratif – Motion: règlement du Conseil administratif – Résolution: règlement du Conseil administratif

5. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M. Daniel Sormanni: «Règlement sur la transparence et l'exemplarité du Conseil administratif» (PRD-188)¹.

Suite de la préconsultation

Le président. Nous reprenons le traitement des points urgents et passons au vote concernant chaque objet l'un après l'autre. Nous commençons par le projet de délibération PRD-188. Le renvoi à la commission des finances a été demandé.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté à l'unanimité (56 oui).

6. Motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Mettons fin aux frais professionnels abusifs des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève» (M-1385)².

Suite de la préconsultation

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté à l'unanimité (60 oui).

7. Résolution du 13 novembre 2018 de M^{mes} Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «Modification du règlement du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2018» (R-230)³.

Suite de la préconsultation

Mis aux voix, le renvoi de la résolution à la commission des finances est accepté à l'unanimité (57 oui).

¹Développé, 3480.

²Développée, 3480.

³Développée, 3480.

Projet de délibération: règlement du Conseil administratif – Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif et audit de la Cour des comptes

8. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez et Morten Gisselbaek: «Nouvelles règles sur la rémunération des membres du Conseil administratif» (PRD-189)¹.

Suite de la préconsultation

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté à l'unanimité (66 oui).

Le président. Avant de passer aux votes concernant les points urgents suivants, Mesdames et Messieurs, j'ai une brève annonce à vous faire: le rapport PR-1290 A / PR-1313 A ainsi que le rapport PR-1314 A / PR-1315 A concernant le Grand Théâtre seront traités à 22 h, en point fixe.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pierre Gauthier concernant le débat sur les points urgents liés au rapport d'audit de légalité et de gestion N° 142 de la Cour des comptes «Frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction – Ville de Genève». Cette motion d'ordre demande que chaque groupe dispose de sept minutes de temps de parole pour s'exprimer sur tous les points urgents concernant les dépenses du Conseil administratif et l'audit de la Cour des comptes, avant que nous ne passions au vote concernant chacun de ces objet un par un. Je donne la parole à M. Gauthier pendant une minute pour qu'il défende sa motion d'ordre.

M. Pierre Gauthier (HP). Je crois que nous avons eu la possibilité, au cours des séances d'hier et d'aujourd'hui à 17 h 30, de nous exprimer sur beaucoup de points nécessaires à propos du rapport d'audit N° 142 de la Cour des comptes. En fin de séance tout à l'heure, Monsieur le président, vous avez fait une proposition que je reprends à mon compte, même si c'est plutôt la vôtre: je propose que nous regroupions tous les points urgents relatifs à ce rapport et que chaque groupe politique représenté dans ce parlement dispose de sept minutes – avec plusieurs orateurs ou oratrices, si nécessaire – pour s'exprimer, afin que nous puissions ensuite voter un à un chacun des objets déposés. Si nous ne faisons pas cela, comme vous l'avez dit, nous ne parviendrons pas à tenir notre ordre du jour et nous oublierons ou occulterons le débat sur d'autres urgences. Je pense donc qu'il serait juste de procéder ainsi, ce qui permettra à chacun de s'exprimer sur une problématique évidemment très importante.

¹ Développé, 3480.

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 35 oui contre 26 non (2 abstentions).

Le président. Cette motion d'ordre ayant été acceptée, voilà comment nous procéderons concrètement, Mesdames et Messieurs: j'ouvre le débat de manière globale sur l'ensemble des points urgents qu'il nous reste à traiter concernant le rapport d'audit de la Cour des comptes. J'attire votre attention sur le fait que chaque groupe dispose d'un temps de parole de sept minutes. Cela signifie que soit un membre par groupe parle pendant sept minutes, soit le premier intervenant fait une intervention un peu plus courte et d'autres membres du même groupe peuvent intervenir, sachant que les interventions des uns et des autres s'additionnent et que j'y mettrai fin après un total de sept minutes. J'espère que c'est clair! Ensuite, nous voterons sur les points urgents un à un.

M. Thomas Zogg (MCG). Pour ma part, globalement, j'ai trouvé les discussions autour de cette histoire des notes de frais du Conseil administratif un peu timorées, voire un peu polissonnes, étant donné que la gravité des faits reprochés à la majorité des membres du Conseil administratif est assez équivoque.

Plusieurs éléments me font dire cela. Tout d'abord, la nature des frais privés qui ont été engagés et remboursés par le contribuable, mais également les explications qui nous ont été données par le Conseil administratif. Ce qu'on voit aussi, c'est que ces explications ne sont pas de nature à restaurer la confiance, qui a été passablement ébranlée, il est vrai. J'ai entendu les propos de M. Barazzone et il y a là quelque chose qui m'étonne assez: plus on met son nez dans les affaires de ce magistrat, plus on sent un peu une odeur de naphthaline.

Je ne reviendrai pas sur le fameux voyage pour le Grand Prix de Formule 1, où il y avait eu deux poids et deux mesures, puisque je rappelle que Pierre Maudet a aussi été soupçonné d'avoir fait un voyage payé par des personnes privées – ce qui était le cas également de M. Barazzone, sauf que ce dernier a dit que ce n'était pas un voyage officiel. Pourtant, au cours de ce voyage, il a rencontré des personnalités – et pas des moindres, puisqu'il s'agit du vice-président émirati, qui l'a reçu; il était accompagné, au moment de cette visite, par un haut directeur d'une entreprise bien connue de la place genevoise. Cette histoire est passée un peu comme une lettre à la poste, ai-je envie de dire, bien qu'il y ait des éléments similaires chez d'autres magistrats, comme on a pu le voir encore récemment dans l'actualité genevoise. Bien entendu, il y a eu aussi d'autres éléments à leur sujet.

Je dois dire que j'ai été plus déçu par certains que par d'autres. J'ai été déçu notamment par M^{me} Alder, pour qui j'ai quand même le plus grand respect, dans la mesure où elle a toujours elle-même témoigné du respect à l'ensemble du

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

Conseil municipal. Elle n'a pas cherché à mentir ou à dire des choses qui nous induisent en erreur, elle nous a toujours respectés – et moi de même, à titre personnel, puisqu'elle m'a également toujours témoigné le plus grand respect. Je suis donc évidemment beaucoup plus déçu par M^{me} Alder que par M. Pagani, par exemple... (*Rires et applaudissements.*) M. Pagani, qui a eu l'outrecuidance de payer un pot à un syndicaliste à Marseille! Moi, j'espère que la bouillabaisse n'était pas trop salée au goût de M. Pagani!

En tout cas, c'est la dernière fois que l'argent du peuple paiera ce genre de frais excessifs, tout comme les frais de parking privé – je n'ai d'ailleurs pas encore compris comment il s'est justifié sur ces dépenses un peu malvenues, dirais-je. Mais ce qui me choque, par extension, c'est que, malgré le fait qu'il y a eu toutes ces dépenses litigieuses, les cinq personnes occupant les postes du Conseil administratif auront une retraite à vie payée par le bon peuple genevois, encore une fois!

Telle est la raison pour laquelle j'ai proposé la rédaction du projet de délibération PRD-191, qui se base aussi sur la notion de volontarisme. Il faudra que le Conseil administratif démontre avec une volonté sincère qu'il a envie de se racheter des écarts qu'il a pu commettre, notamment avec l'argent du peuple. Je suis d'avis que le salut du Conseil administratif passe inéluctablement par l'auto-admonestation.

J'ai entendu aussi les arguments avancés par certains de mes collègues sur l'applicabilité réglementaire des textes que nous soumettrons aux différentes commissions ad hoc. Sur le fond, cette question, je ne cherche pas à l'éluder; je ne me moque pas du règlement, bien entendu, mais je compte sur le bon sens et la bonne volonté du Conseil administratif, qui devra se racheter de ses erreurs. Ce qui signifie que la volonté sous-jacente à mon projet de délibération est que, quelles que soient l'issue des discussions qui se tiendront au sein des commissions et les décisions qui s'ensuivront, le Conseil administratif *in corpore* renonce jusqu'au terme de son mandat actuel à l'ensemble des frais qui lui sont remboursés pour des dépenses personnelles. Je vous enjoins de prendre en compte cette demande avec la plus grande attention, Mesdames et Messieurs, et je vous remercie par avance de lui réserver un accueil favorable.

M. Omar Azzabi (Ve). J'aimerais tout d'abord ouvrir mon intervention par une réponse à mon préopinant; vous lui transmettez, Monsieur le président. Si le Mouvement citoyens genevois a été déçu par notre magistrat sur un point précis ou sur toute l'affaire dans son ensemble, nous sommes déçus du Mouvement citoyens genevois depuis le début de la législature quant aux questions d'environnement. Donc, à chacun son jeu et à chacun sa faveur! (*Huées et vives réactions dans la salle; quelques applaudissements.*)

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je commencerai par le projet de délibération PRD-191 du Mouvement citoyens genevois, qui décrète l'annulation totale du remboursement de toute nouvelle dépense personnelle des membres du Conseil administratif. Aller dans le sens de cette demande apparaît évidemment comme étant la moindre des choses. Le problème qui demeure est celui de définir ces fameuses dépenses personnelles. Pour cela, il faut se référer au nouveau règlement relatif aux frais professionnels des conseiller-ère-s administratif-ive-s, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2018 et qui – je l'espère – sera étudié en commission des finances ou du règlement. En effet, il faut se reporter à l'annexe dudit règlement qui définit ce que sont ces frais professionnels. Quand on lit cette annexe, en fait, on en déduit tout simplement que tout ce qui ne se rapporte pas aux définitions formulées entre dans la catégorie des dépenses personnelles. Là encore, malheureusement, cette définition reste vague.

Je prends pour exemple la mention des repas pris hors de l'entreprise ou celle des repas livrés dans l'entreprise. Je pense que, malgré la complexité de la tâche, il faut absolument que le Conseil municipal, en concertation avec le Conseil administratif, s'attelle à définir concrètement ce qui relève du professionnel et ce qui relève du privé. De la même manière, il faut éviter dans la communication publique l'emploi de termes tels que «confort personnel», comme ce fut le cas dans le rapport d'audit – à moins, évidemment, qu'on n'en donne la définition stricte et la traduction de sa portée monétaire détaillée.

La motion M-1384 d'Ensemble à gauche, elle – je me suis concentré sur les deux objets se rapportant au remboursement –, met le doigt sur une exigence minimale au vu du mélange des genres en la matière. Il faut garantir aux contribuables et à l'ensemble des acteurs se sentant concernés par cette affaire – puisqu'il s'agit d'argent public – le remboursement intégral par les membres du Conseil administratif des notes de frais non justifiées ou insuffisamment justifiées. Nous espérons que cette démarche arrivera à son terme grâce à l'audit systématique sur dix ans demandé à la Cour des comptes.

Il est également intéressant de se pencher sur la technique employée, à savoir sur l'utilisation du progiciel financier SAP de la Ville de Genève. Il est vrai que c'est un bon début, mais cela reste malheureusement incomplet. En effet, le contrôle informatique systématique ne peut être complet que s'il s'accompagne d'une vérification sur papier, miroir de l'ensemble des notes de frais – sans oublier leur correspondance avec les agendas de l'ensemble des membres du Conseil administratif, encadrée bien évidemment par des clauses de confidentialité et la limitation du nombre total de personnes ayant accès à ces informations.

Au nom des Verts, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter les renvois en commissions – avec un s final – de ces deux objets, soit le projet de délibération PRD-191 et la motion M-1384. Il pourrait être intéressant d'avoir l'avis des

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

membres de la commission des finances et de celle du règlement sur la question du remboursement.

J'aimerais aussi porter à l'attention des commissaires qui seront en charge de traiter ces textes le contenu des amendements nécessaires concernant ces deux objets: ils consisteront à demander une clarification détaillée des frais professionnels et des dépenses relevant du privé, et à porter une attention particulière aux techniques informatiques des audits à venir. Il faudra exiger que ces procédures s'accompagnent de contrôles sur papier de l'ensemble des notes de frais et que leur correspondance avec les agendas des magistrats soit vérifiée – tout en étant bien évidemment encadrée, je le répète encore une fois, par des mesures de confidentialité et de limitation du nombre de personnes ayant accès aux données.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Je serai très brève, afin de laisser la parole à mes collègues aussi. Ce qui me dérange, dans cette affaire, c'est que, tant pour les cartes de crédit que pour les forfaits du Conseil administratif, quand il n'y en a plus... il y en a encore! Les magistrats ne se font donc pas trop de souci, puisqu'ils peuvent continuer à dépenser. Mais réfléchissez un peu, Mesdames et Messieurs: on a voté au budget 2018 des allocations de rentrée scolaire et on les a transformées en bons, pour être sûrs que les gens ne puissent pas acheter autre chose que ce qui est destiné à leurs enfants. D'avance, on dit qu'ils doivent quant à eux limiter leurs achats – et beaucoup les limiter, car 130 francs pour un enfant qui va à l'école primaire et 180 francs pour un enfant au Cycle d'orientation, ce ne sont pas des sommes importantes. Elles figurent sur une carte – puisqu'on a quand même réussi à transformer les bons en carte – et ces cartes, quand il n'y en a plus... eh bien, il n'y en a plus! Il n'y en a pas encore d'autres!

Quant aux frais de garde pour une conseillère municipale, par exemple, ce n'est pas mal non plus! Afin d'obtenir un remboursement, il faut d'abord déboursier l'argent – donc on paie, puis on fait remplir la fiche par la personne qui garde l'enfant en indiquant le nombre d'heures, on lui fait signer la fiche et la personne qui fait garder son enfant la signe aussi, de même que le chef ou la cheffe de groupe. Ça, c'est des justificatifs! Ce n'est pas de la rigolade! Mais les conseillers administratifs ont une carte de crédit et, quand il n'y a plus de crédit, il y en a toujours! Alors moi, je suis d'accord qu'on impose des règlements et que ces règlements soient respectés!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je serai nécessairement brève. J'ai entendu plusieurs fois le mot «catharsis» prononcé dans cette salle. Eh bien, en fin de compte, la purification n'aura pas lieu! On va effectivement s'atteler à améliorer l'avenir et à encadrer ce qui a un côté pathologique pour certains, disons-le, mais il faudra aussi que le passé soit jugé.

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

Aujourd'hui, je serais prête – et certains membres de mon groupe aussi – à voter plusieurs objets urgents sur le siège. Notre crainte, c'est que des textes partent en commission et s'y enlisent, qu'on les édulcore avec un petit peu de sable et que finalement les gens oublient un peu... Et puis, dans six mois, il sortira quelque chose. Je pense que la population et les citoyens qui ont manifesté une colère et une indignation légitimes ont droit à des réponses très rapides. Il y a quand même déjà des mesures auxquelles se sont engagés les conseillers administratifs, dont le fait d'autoriser la Cour des comptes à accéder au prologiciel financier SAP de la Ville de Genève; les magistrats s'y étaient refusés jusqu'à hier, puisque ce n'est qu'hier qu'ils ont annoncé leur aval. Il s'agit aussi de présenter à la commission des finances tous les frais qu'ils engendreront désormais en les motivant dûment.

Mais ce qu'attendent les gens, aujourd'hui, c'est effectivement une réparation. Le Conseil administratif a commencé à reconnaître les faits. On arrive de loin: il y a deux semaines, nous avons assisté à une conférence de presse absolument pathétique et arrogante! Je mettrai le cas de M. Barazzone à part, car il y a peut-être une «affaire Guillaume Barazzone» à Genève, mais je suis extrêmement fâchée – et mon groupe aussi – devant l'attitude des quatre magistrats de gauche qui, au bout de douze ans, se disent: «Ah, tiens, j'ai une idée, je vais peut-être réformer le système.» Les pratiques adoptées par eux jusqu'à aujourd'hui en Ville de Genève sont indignes des valeurs que nous défendons tous et toutes; en les acceptant, nous nous éloignons des valeurs que nous défendons, nous nous éloignons des citoyens que nous entendons défendre! Et cela, ni les militants ni les conseillers municipaux que nous sommes – je parle ici de ce que j'appellerais la minorité de l'Alternative – n'ont le droit de le minimiser.

Il est faux de vouloir nous faire porter une partie de la faute qui vous incombe, Madame Salerno. Je le dénonce, tout en m'adressant aussi au Parti socialiste. La motion M-1384 de mon groupe Ensemble à gauche demande que le Conseil administratif rembourse ses frais que la Cour des comptes ou l'Administration fiscale cantonale pointerait comme étant non professionnels. On n'est pas dans l'arbitraire! Notre travail à nous, c'est d'encadrer l'avenir, mais le passé sera jugé. Il sera peut-être pénalement répréhensible, nous y serons attentifs; peut-être devons-nous y revenir, peut-être certaines questions se poseront-elles. Mais aujourd'hui, ce n'est pas notre travail. Cela dit, je pense que la décence impose au Conseil municipal dans son ensemble de demander au Conseil administratif le remboursement de ses frais pointés par la Cour des comptes comme étant personnels. Nous devons accompagner le Conseil administratif, qui a fait acte de contrition, pour qu'il fasse le geste jusqu'au bout et accepte la réparation. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Pour votre information, Ensemble à gauche dispose encore d'une minute pour intervenir.

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

M^{me} Anne Carron (PDC). Je serai plutôt brève. Pour le Parti démocrate-chrétien, les dépenses du Conseil administratif dont le caractère professionnel n'est pas justifié ne doivent pas être prises en charge par le contribuable, c'est une évidence. Si de nouvelles dépenses personnelles devaient apparaître, il va de soi que les magistrats devraient les rembourser. Ces remboursements s'imposent: pour nous, il n'y a aucun tabou à ce sujet. Nous pouvons donc entrer en matière sur le projet de délibération PRD-191 du Mouvement citoyens genevois et la motion M-1384 d'Ensemble à gauche. Je rejoins aussi mon préopinant des Verts sur le fait que la distinction entre ce qui relève des frais professionnels et des frais privés, d'après l'annexe au règlement relatif aux frais professionnels des conseiller-ère-s administratif-ive-s, est encore floue et nécessitera des clarifications en commission.

La motion M-1384 d'Ensemble à gauche a trait également à la transparence. Pour notre part, nous souhaitons en discuter en commission. Cela a été dit et répété: les mentalités ont changé, une plus grande transparence est demandée de façon générale. Ce changement de paradigme doit être pris en compte. Mais doit-on tout savoir? Est-il nécessaire de savoir avec qui les magistrats ont déjeuné dans le cadre d'un repas reconnu comme professionnel? A notre sens, la transparence totale n'est pas nécessaire, ce d'autant plus qu'une certaine discrétion est parfois requise, notamment dans le cas de mécènes souhaitant rester anonymes.

J'en reste à la motion d'Ensemble à gauche, qui demande que la Cour des comptes puisse en tout temps effectuer des contrôles inopinés et que les frais engagés par les magistrats soient publiés chaque année aux comptes. Cela correspond à des recommandations de la Cour des comptes refusées par le Conseil administratif. Nous pouvons entrer en matière là-dessus, mais cela nécessite une discussion en commission des finances, loin du show médiatique. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: nous ne voterons rien d'autre ce soir que des renvois en commission.

M. Didier Lyon (UDC). L'Union démocratique du centre a déposé la motion M-1383 concernant le «rôle du Contrôle financier de la Ville de Genève dans le cadre du scandale des frais professionnels des membres du Conseil administratif». Cette motion fait suite au scandale des frais professionnels des membres du Conseil administratif dévoilé il y a quelques semaines. L'Union démocratique du centre ne peut admettre ce qui s'est passé de la part des membres de l'exécutif de la Ville de Genève en ce qui concerne leurs notes de frais respectives.

Dans cette affaire, nous pouvons nous interroger quant à la position du Contrôle financier de la Ville de Genève et à son action. La Cour des comptes a établi un rapport détaillé et circonscrit portant le N° 142, relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction. Sur la base de ce rapport, nous pouvons relever les faits suivants, qui figurent parmi

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

les considérants de notre motion: l'absence de justification relative à certaines dépenses; la prise en charge par certains conseillers administratifs de frais de bouche, de dépenses somptuaires à des heures et des jours inhabituels pour la fonction publique, notamment le week-end et tard dans la nuit; l'exemplarité défailante dont a fait preuve une majorité du Conseil administratif; le fait que le Contrôle financier de la Ville de Genève est chargé du contrôle ordinaire des états financiers de l'administration municipale et qu'il est également en charge de l'audit interne financier; l'échec des systèmes de contrôle interne de la Ville de Genève; l'absence de bien-fondé de certaines dépenses, arbitrairement considérées comme des frais professionnels, que le Contrôle financier de la Ville n'a pas été en mesure de déceler.

La plus ancienne définition du contrôle interne date de 1948; elle le définit comme une organisation rationnelle de la comptabilité et du service comptable visant à prévenir ou, tout au moins, à découvrir sans retard les erreurs et les fraudes. La définition la plus récente est celle élaborée par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), selon laquelle le contrôle interne est un processus mis en œuvre par l'organe de direction destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants: réalisation et optimisation des opérations; fiabilité des informations financières; respect des lois et des réglementations en vigueur.

Au vu des éléments de cette affaire, nous pouvons constater que le Contrôle financier de la Ville de Genève n'a pas rempli sa mission. A notre avis, cet organe aurait dû déceler les points soulevés par la Cour des comptes. Nous pouvons nous poser la question: pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas? Des faits comparables pourraient-ils être découverts à d'autres niveaux de l'administration municipale? Nous nous interrogeons aussi sur la réelle efficacité du Contrôle financier. Ce n'est bien sûr pas à notre honorable assemblée d'en établir les causes.

Nous avons toujours eu confiance dans les institutions de la Ville de Genève mais, après ce scandale, notre confiance est ébranlée. Lors de son discours, en début de séance du 13 novembre 2018, le maire de Genève a pleinement pris la mesure du choc créé par ce rapport de la Cour des comptes et notamment par certains cas spécifiques cités dans ledit rapport. L'émotion et la colère suscitées parmi les conseillers municipaux et les administrés ont donné un coup d'assommoir au Conseil administratif. Il est important de rappeler ce qui sonne comme une évidence, mais certaines évidences doivent parfois être répétées: aucuns frais privés ne doivent jamais être pris en charge par la collectivité. De plus, ces frais doivent être justifiables et justifiés en lien avec la fonction exercée et il faut attester d'un emploi judicieux et économe des deniers publics.

Par conséquent, la lumière doit être faite rapidement sur ces faits scandaleux, afin que la confiance dans les institutions revienne parmi les membres du Conseil

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

municipal et les administrés de la Ville de Genève. Par sa motion M-1383, l'Union démocratique du centre demande au Conseil administratif d'établir un rapport sur les causes de l'incapacité du Contrôle financier de la Ville de Genève de déceler les anomalies et irrégularités parmi les frais professionnels des conseillers administratifs, et de présenter une stratégie d'amélioration de l'efficacité du système de contrôle interne (SCI).

Lors de ses déclarations à la séance du 13 novembre 2018, le maire a répété que le Conseil administratif était disposé à collaborer pleinement avec la commission des finances, son interlocutrice quant aux problématiques en question. Vu les graves événements survenus au niveau de la gouvernance de la Ville de Genève, nous comptons sur le soutien de l'ensemble des partis du Conseil municipal pour que notre motion M-1383 soit acceptée et puisse aboutir à la découverte de la vérité, à l'amélioration du processus de contrôle et, surtout, à une meilleure prise de conscience par le Conseil administratif des faits survenus durant cette triste affaire.

M^{me} Christina Kitsos (S). Il serait erroné et trompeur de prétendre que tout se vaut et de mettre tous les magistrats dans le même sac, comme il serait erroné et trompeur de mettre sur le même plan la responsabilité du Conseil municipal, et malhonnête intellectuellement de considérer uniquement le montant total des frais sous forme de *ranking* pour dire qui a fait juste et qui a fait faux. Dans tous les cas, le résultat reste le même: la politique est décrédibilisée, les institutions sont atteintes, la population est lésée, au sens propre comme au sens figuré. En effet, comment entreprendre des réformes, lorsque la transparence et l'exemplarité – qui sont des valeurs fondamentales des collectivités publiques tant au niveau des Villes que du Canton – sont mises en doute? Comment demander aux citoyens, lors des votes de budget, de se serrer la ceinture? Le mal qui a été fait dépasse la simple question du remboursement.

A présent, j'en viens concrètement au projet de délibération PRD-192 du Parti socialiste concernant le contrôle interne. Lors de la présentation du rapport de la Cour des comptes, nous avons appris que le Contrôle financier semblait considérer que le Conseil administratif ne faisait pas partie du champ d'application de ses audits. Bien entendu, son rôle n'est pas de porter un jugement sur la politique menée par le Conseil administratif, mais nous pensions qu'il s'intéressait aussi aux dépenses générales des cinq magistrats. Dans un système politique basé sur la séparation des pouvoirs, rappelons-le encore et toujours, il est essentiel qu'un parlement de milice paraissant faible face au gouvernement et à l'administration puisse disposer d'outils de contrôle efficaces pour exercer sa mission de haute surveillance. Or le principal outil est précisément le Contrôle financier. Il est donc essentiel de le conforter dans son indépendance et de repréciser l'étendue de sa mission.

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

En ce sens, le projet de délibération PRD-192 du groupe socialiste a pour objectif de faire en sorte que le Conseil administratif soit dans l'obligation de mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission, au même titre que le reste de l'administration et des entités subventionnées. Ce contrôle interne devra clairement faire partie du champ d'application des activités du Contrôle financier. Concrètement, des audits pourront porter sur la mise en œuvre du règlement relatif aux frais professionnels des conseiller-ère-s administratif-ive-s.

Par ailleurs, le groupe socialiste souhaite revenir sur une décision du Conseil d'Etat relative au Contrôle financier. En effet, lorsque le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève avait été adopté par le Conseil municipal en 2012, il prévoyait que les rapports d'audit du Contrôle financier devaient être transmis à la commission des finances. Nous aimerions réintroduire cette disposition. En effet, nous estimons que, vu l'exigence de transparence qui s'impose aujourd'hui plus que jamais aux collectivités publiques, le Conseil d'Etat ne devrait plus s'opposer à cette évidente mesure de renforcement des pouvoirs de la commission des finances.

Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de voter sur le siège le projet de délibération PRD-192 qui devrait justement permettre, dès demain, de contrôler la bonne application du nouveau règlement relatif aux frais professionnels des conseiller-ère-s administratif-ive-s.

Le président. Je donne maintenant la parole à M^{me} Maria Vittoria Romano, en lui signalant qu'il lui reste quatre minutes de temps de parole.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). J'aborderai rapidement quelques points au nom du Parti socialiste. Nous avons réfléchi par rapport à la problématique d'une commission de contrôle de gestion, présentée dans la motion M-1389. En tant que présidente de la commission des finances, je vois mal comment nous pourrions travailler davantage dans cette commission-là. Je rappelle qu'elle a deux séances par semaine, souvent avec relevée, et que nous finissons généralement vers 21 h 30 ou 22 h. On peut se demander si on y travaille bien: en effet, il arrive souvent que des questions soient posées deux ou trois fois. De plus, depuis trois ans et demi, nous travaillons le budget de manière superlative et nous le votons très en retard, parfois en chevauchement par rapport aux comptes. Ce n'est pas normal du tout! Nous voulons donc étudier ces problématiques en fonction de la faisabilité du débat en commission.

En ce qui concerne les cartes de crédit des membres du Conseil administratif, le Parti socialiste pense qu'il s'agit d'un faux débat. Le système actuel, en fait, est hyper-transparent: avoir le relevé d'une carte de crédit, les factures qui vont avec

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

et la preuve de leur paiement est vraiment la manière la plus transparente de procéder! Par conséquent, je le répète, le Parti socialiste estime que ce n'est vraiment pas un problème actuellement, mais nous sommes tout à fait disposés à en parler en commission des finances.

Quant au logiciel financier SAP, en matière de protection des données, nous jugeons vraiment problématique de donner ainsi l'accès à des données personnelles des employés de la Ville de Genève. On a quand même l'impression que cela ne peut pas se faire aussi simplement. Par ailleurs, le Parti socialiste ne pense vraiment pas qu'il soit nécessaire de mettre sous tutelle la Ville de Genève.

Nous étudierons tout cela en commission des finances. En tant que présidente – j'ai la double casquette, puisque je m'exprime comme socialiste et comme présidente de la commission des finances – je m'engage vraiment à faire avancer les choses. Je pense que mes collègues commissaires sont prêts, eux aussi, à travailler vraiment dur afin qu'on ait rapidement un règlement adéquat et qu'on trouve des solutions à toutes les questions qui se posent.

Le président. Je donne la parole à M^{me} Albane Schlechten. Il lui reste deux minutes.

M^{me} Albane Schlechten (S). Magnifique, Monsieur le président! Nous sommes super bien orchestrés, ce soir! Mes préopinantes et excellentes collègues socialistes en ont déjà parlé, mais je rappellerai la position de notre groupe: à l'instar des Verts, je crois, et du Parti démocrate-chrétien, nous ne voterons rien sur le siège. Nous estimons qu'il faut que ces objets soient étudiés en commission des finances, tant en ce qui concerne les modifications touchant au contrôle interne financier que le travail sur le règlement y relatif demandé dans le projet de délibération PRD-192. Nous estimons qu'un gros travail de fond doit être fait. On a entendu les propos de la présidente de la commission des finances, qui va travailler assidûment pour faire en sorte que nous puissions mener ces séances. Bien sûr, nous serons ouverts et ouvertes aux propositions de nos collègues intéressés par ces modifications.

Pour ce qui est de la motion M-1384, qui demande que la Cour des comptes puisse faire des contrôles en tout temps et que les frais engagés par le Conseil administratif figurent aux comptes chaque année, nous estimons que cela va un peu trop loin. Il faut respecter l'autonomie communale, on ne va tout de même pas passer sous la tutelle de la Cour des comptes! Nous sommes bien conscients et conscientes du couac qui s'est produit et nous voulons y remédier – mais accepter toute transparence sur les données personnelles des 4000 employés de la Ville de Genève nous semble très grave; je pense qu'il faut qu'on y réfléchisse

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

plus longuement. Le contrôle automatique par la Cour des comptes, cela ne s'est jamais vu dans aucune collectivité publique! Pour notre part, nous ne le souhaitons pas pour la Ville de Genève, par respect pour l'institution et pour l'autonomie communale. Je vous remercie, Monsieur le président, je crois que je n'ai même pas dépassé mes deux minutes...

Le président. Si, chère Madame, vous les avez dépassées... mais ce n'est pas très grave. Il faut vraiment que nous puissions tous nous exprimer sur ces questions-là – dans un cadre donné, tout de même! Monsieur Pascal Altenbach, il vous reste deux minutes. Nous vous écoutons.

M. Pascal Altenbach (UDC). L'Union démocratique du centre préconise dans son projet de délibération PRD-190 une «Ville moins bling-bling» – le terme dit bien ce qu'il veut dire – et, par conséquent, une Ville sans cartes de crédit pour les conseillers administratifs. Dans les pays voisins, le droit des sociétés qualifierait ce genre de punctions financières d'abus de biens sociaux, c'est-à-dire d'usage abusif par un dirigeant d'entreprise des biens ou des crédits de la société qu'il dirige à des fins personnelles. On peut parler aussi d'abus de confiance, une infraction voisine de l'abus de biens sociaux. En droit des sociétés, dans les pays voisins, il s'agit d'une infraction pénale caractérisée.

Dans le cas présent, c'est aussi une atteinte au crédit de la Ville de Genève, puisque la réputation des conseillers administratifs est entachée. Nous sommes dans le domaine de la vie politique et de la gestion des affaires publiques par des élus occupant les plus hauts postes de la municipalité; au lieu de servir uniquement le bien public, ces élus aux plus hautes charges se sont servis! Comment peut-on demander aux fonctionnaires de la Ville d'être rigoureux dans la gestion des deniers publics, d'éviter des dépenses inutiles, d'économiser dans tous les secteurs afin de servir au mieux les intérêts du peuple, si les responsables politiques auxquels ils doivent obéir ne font pas eux-mêmes ce qu'ils demandent de faire?

Je rappelle qu'on bloque la création de nouveaux postes et qu'on engage parallèlement trop de cadres supplémentaires dont l'activité à plein temps ou à temps réduit n'est pas justifiée par une gestion bureaucratique normale. On revoit un grand nombre de fonctions à la baisse en dévalorisant certains métiers. On bloque des demandes de réévaluation individuelle sans analyse véritable. On impose des tarifs de parking exorbitants pour les employés de la Ville, les obligeant ainsi à prendre d'autres moyens de transport qui leur font souvent perdre entre trente et soixante minutes par jour. Comment peut-on respecter dans son statut un magistrat qui fait de telles choses?

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

Aucune autre ville suisse ne laisse de carte de crédit à ses élus, sauf Genève! Même les conseillers fédéraux ne reçoivent pas de carte de crédit pour leur fonction. Quand on observe les montants des frais de téléphonie, de taxi, de restaurant, le remboursement de frais supplémentaires de toute sorte...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Altenbach.

M. Pascal Altenbach. ... on voit que la Ville de Genève dépasse largement, en la matière, toutes les autres Villes suisses. L'idée du projet de délibération PRD-190 est d'abroger l'article 22 du règlement relatif aux frais professionnels des conseiller-ère-s administratif-ive-s. En langage clair: vu les abus consternants qui ont été constatés, il ne faut plus attribuer de carte de crédit aux conseillers administratifs de notre ville.

Le président. Je donne la parole à M. Sormanni, qui devra s'exprimer en deux minutes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président, ce sera largement suffisant. Je crois que tout a été dit. On a beaucoup entendu le Conseil administratif nous abreuver de bonnes paroles... Moi, au-delà des paroles, je veux des actes! On verra donc quels seront les actes des membres de l'exécutif. Prennent-ils aujourd'hui l'engagement de ne plus utiliser leurs cartes de crédit jusqu'à nouvel avis, c'est-à-dire jusqu'à la fin des travaux de la commission des finances sur cette affaire? Voilà un engagement concret que j'aimerais bien entendre le Conseil administratif prendre. Cela nous permettrait de travailler sereinement.

Si l'on a constaté des abus sur ce plan, j'aimerais bien savoir s'il y en a eu aussi dans l'administration municipale et de quelle manière ils seront sanctionnés – s'ils le sont! Là aussi, il me semblerait intéressant d'avoir des réponses concrètes.

Le Mouvement citoyens genevois votera le renvoi de ces différents objets à la commission des finances, afin que nous puissions les étudier et revenir rapidement vers le plénum avec des décisions concrètes.

Le président. Monsieur Thomas Zogg, à vous la parole. Il vous reste une minute!

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

M. Thomas Zogg (MCG). J'aimerais juste réagir aux propos assez pitoyables tenus tout à l'heure par mon collègue des Verts, qui étaient si déplacés qu'ils ne me semblent mériter que l'indifférence pour seule réponse.

Je rappelle ici que l'objectif du Mouvement citoyens genevois n'est pas de porter l'estocade au Conseil administratif *in corpore*. Cela nous déplaît fortement et nous n'éprouvons aucune jouissance à ce genre d'action! Mais il faudra quand même que des leçons soient tirées de ce qui s'est passé. Au Mouvement citoyens genevois, nous ne sommes pas de ceux qui ont pour habitude de piétiner des adversaires au sol. Nous attendons qu'ils soient en pleine possession de leurs moyens et nous les affrontons les yeux dans les yeux. Au Mouvement citoyens genevois tout comme à l'Union démocratique du centre, d'ailleurs, nous sommes habituellement seuls contre tous. C'est toujours contre nous qu'est dirigée la critique! Nous sommes seuls, nous l'assumons et nous continuerons comme ça!

J'aimerais dire aussi aux gens qui nous regardent – ils peuvent en être assurés – que, si nous avons eu un magistrat de notre parti sur les bancs du Conseil administratif, nous l'aurions mis sur le gril exactement comme tous les autres.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Zogg.

M. Thomas Zogg. Nous ne chercherions pas à nous excuser!

Le président. Je donne la parole à M^{me} Laurence Corpataux, à qui il reste trois minutes.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts sont favorables au renvoi en commission de tous les objets liés au salaire des magistrats. Pour nous, il est primordial d'évaluer leur rémunération totale et de la comparer à celle d'autres municipalités suisses, afin de juger de sa pertinence et de donner des pistes pour une juste rémunération prenant en compte les spécificités de la fonction de conseiller administratif. Selon certains de nos magistrats, ces spécificités sont impossibles à appréhender et chacun est seul à connaître l'étendue de ses tâches... C'est toujours comme ça! Le moment est venu de revenir à la réalité et de retomber sur terre afin de sortir du flou actuel, de reconstruire la confiance et de trouver des solutions adaptées à la diversité des tâches du Conseil administratif – je pense en particulier aux nombreuses obligations en matière de représentation officielle, souvent évoquées au cours de ces discussions. Il faut

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

construire ensemble – j’entends par là le Conseil administratif avec le Conseil municipal. C’est essentiel!

Pour finir, j’ajoute que les Verts attendent que le Conseil administratif souscrive entièrement aux onze recommandations émises par la Cour des comptes.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Je partagerai avec M^{me} Patricia Richard l’intervention de notre groupe pour exprimer notre point de vue.

Pour ma part, au nom du Parti libéral-radical, je soulèverai la question du système même de rémunération des frais professionnels des magistrats tel qu’il est appliqué actuellement. A nos yeux, il est extrêmement problématique d’avoir ces deux axes aussi flous l’un que l’autre: le premier porte le joli nom d’indemnités et n’est en réalité qu’un supplément de salaire dont rien ne nous prouve qu’il indemnise quoi que ce soit de professionnel; le second est une carte de crédit dont on nous vantait l’usage partout dans les autres villes de Suisse, ce qui s’est révélé parfaitement inexact. Dire que cela se fait ailleurs est presque un mensonge! En réalité, c’est une génévoiserie – une de plus!

Nous nous rendons compte qu’un système de rémunération de frais professionnels basé d’une part sur quelque chose d’aussi flou que des «indemnités» – une tromperie, en fait, car ce libellé est mal formulé – et d’autre part sur un mensonge – car il n’est pas vrai que l’octroi de cartes de crédit soit une pratique adoptée ailleurs – ne peut nullement restaurer la confiance. Nous rejoignons la population excédée qui pense qu’un système de salaire et d’indemnités de l’exécutif aussi confortables, avec des cartes de crédit à gogo, est tout à fait abusif. Il convient de réagir!

Pour notre part, si nous sommes prêts à étudier tous les points de cette problématique sur le long terme – car il faudra évidemment y travailler en profondeur – il y en a un qui est la goutte d’eau qui fait déborder le vase: cette question des cartes de crédit. Là-dessus, c’est-à-dire sur notre projet de délibération PRD-193 intitulé «Mieux vaut prévenir que guérir», nous demanderons le vote sur le siège ce soir.

D’ailleurs, pour nous, ce système n’aurait jamais dû exister. Le maire nous a expliqué dans ses déclarations que la carte de crédit servirait désormais de banque de prêt à l’avance pour des frais professionnels imprévus, en quelque sorte; à nos yeux, ce n’est pas là gouverner sainement! Tous les frais professionnels qui se respectent doivent être prévus, annoncés et justifiables à l’avance. Telle est la raison pour laquelle nous demandons maintenant la suppression immédiate de ces cartes que nous nommons des cartes de discrédit, tant elles ternissent autant votre image, au Conseil administratif, que la nôtre, au Conseil municipal. Nous voulons rétablir la dignité de la fonction, le sens du service et de la responsabilité;

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

nous voulons rester sobres, humbles et crédibles. Prévenir vaut mieux que guérir, c'est pourquoi nous demanderons au plénum de nous suivre ce soir en votant la suppression de ces cartes de discrédit! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Afin que tout soit bien clair, je rappelle que vous demandez le vote sur le siège du projet de délibération PRD-193 intitulé «Mieux vaut prévenir que guérir». C'est noté! Madame Patricia Richard, je vous donne la parole. Il vous reste quatre minutes.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Quatre minutes et vingt secondes très exactement, Monsieur le président! Nous nous sommes chronométrés...

En premier lieu, le Parti libéral-radical se demande ce qu'a donc fait M^{me} Salerno depuis onze ans... Hier et tout à l'heure, nous l'avons entendue dire à juste titre qu'elle n'avait pas été perquisitionnée – bravo –, sauf qu'elle est la magistrate en charge des finances, du logement et du contrôle interne! Nous avons été extrêmement choqués de savoir que ses quatre collègues ne s'étaient pas intéressés à savoir quoi, comment et pourquoi, alors que techniquement nul n'est censé ignorer la loi – et encore moins un conseiller administratif, qui est même censé montrer l'exemple! Mais il est d'autant plus choquant que la responsable du département des finances n'ait pas d'elle-même examiné ce qu'il en était. Cela nous a franchement étonnés, car on avait l'habitude de la voir un peu plus sérieuse dans le traitement de ses dossiers. Mais bon... De toute façon, nous laisserons la commission des finances, à laquelle nous renverrons quasiment tous les objets déposés ici, faire la lumière sur ce problème.

Toutefois, nous ne voterons pas le projet de délibération PRD-192 du Parti socialiste concernant le contrôle interne. En effet, je rappelle qu'au mois de juin dernier le Parti libéral-radical avait déposé le projet de délibération PRD-183, actuellement à l'étude en commission des finances, intitulé «Renforcement de la transparence et des pouvoirs du Contrôle financier». Nous avons suggéré aux autres groupes de le signer, ce qu'ils ont refusé de faire. Seuls le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical l'ont signé – c'est vraiment très étonnant... Les autres groupes n'étaient pas prêts à le faire, même s'ils ont accepté de voter le renvoi de cet objet en commission.

Nous ne voulons pas de doublon! En revanche, il est clair que le Parti socialiste a tout pouvoir d'amender le projet de délibération PRD-183 à la commission des finances. Quant à nous, nous ne traiterons pas deux fois la même problématique, raison pour laquelle nous refuserons le renvoi du projet de délibération PRD-192 à la commission des finances.

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

A présent, je n'ai plus qu'une seule remarque à adresser aux membres de notre Conseil administratif: à défaut de carte, vous n'avez plus de crédit – mais nous, nous en avons encore! Nous irons donc jusqu'au bout! (*Rumeurs de désapprobation dans la salle; quelques applaudissements.*)

M. Pierre Gauthier (HP). Il y a quelques années, pour parvenir à un accord, il suffisait de se serrer la main, puis ce «tope là» servait de serment et de contrat. Aucun des contractants n'aurait osé rompre ce serment, car il aurait risqué de perdre non seulement son honneur, mais encore sa réputation. Ces temps sont révolus. Sous la pression du monde anglo-saxon, notamment, nous sommes en train de judiciariser tous nos rapports sociaux. De la poignée de main tenant lieu de contrat et de serment, nous sommes passés aux dispositions en plusieurs pages dont les notes rédigées en petits caractères doivent être lues attentivement car, sinon, elles sont source de conflits sans fin. Nos rapports politiques sont donc à l'image de ces rapports commerciaux; la confiance basée sur des pratiques passées n'est plus de mise aujourd'hui.

Nous sommes tenus à une forme de contractualisation de nos rapports politiques. Cette contractualisation servira non seulement à protéger les finances publiques du risque de coulage, mais surtout à protéger nos élus exécutifs contre eux-mêmes, car ils ont à l'évidence perdu le sens de la mesure. Il importe que nous leur rappelions où se trouve le bien public, qui est – faut-il le rappeler à nouveau? – bien différent du confort personnel. Chaque groupe présent dans notre parlement a proposé des pistes pour sortir de cette crise et toutes ces pistes sont dignes d'intérêt. Il faut les étudier au plus vite, afin de sortir de ce que quelqu'un a précédemment qualifié de «genevoiserie», laquelle jette évidemment le discrédit non seulement sur notre parlement, mais sur l'ensemble de la classe politique – alors même que, devant les mutations profondes et les risques environnementaux extrêmement graves qui nous menacent, il serait important de restaurer des liens forts entre le peuple et ses représentants.

J'ai travaillé quelques années à la Croix-Rouge, vous le savez, Mesdames et Messieurs... Je ne vais donc pas continuer à tirer sur une ambulance! En revanche, je pense sincèrement qu'il faudrait mettre notre Conseil administratif sous une forme de tutelle de gestion. Tel est le but des objets déposés afin de le contrôler avec efficacité, car à l'évidence il a perdu le sens de ses responsabilités.

Dans l'immédiat, il y a un élément sur lequel nous ne devrions pas céder: c'est la pression qu'il faut que nous continuions à mettre sur ce Conseil administratif. En effet, nous sommes entrés dans un rapport de force après avoir quitté les rapports de confiance. Il me semble donc que nous devrions voter sur le siège la motion M-1384 d'Ensemble à gauche exigeant le remboursement des sommes

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

indûment mises à la charge publique par les magistrats, ainsi que la suppression du système des cartes de crédit.

Enfin – je terminerai par là –, dans ce nouveau rapport de force avec le Conseil administratif que, personnellement, je déplore, nous n'avons que très peu de moyens pour maintenir la pression à son endroit. Le seul que nous ayons est en fait de suivre la résolution R-232 que les conseillers municipaux indépendants vous ont soumise, Mesdames et Messieurs, et qu'ils vous proposent d'ailleurs d'adopter sur le siège. Je rappelle sa teneur: «Le Conseil municipal de la Ville de Genève prend la résolution de suspendre, dès le 13 novembre 2018 à 20 h 30, toute entrée en matière sur les propositions du Conseil administratif tant que ce dernier ne se sera pas engagé – publiquement, formellement et solennellement – à respecter scrupuleusement et à mettre en œuvre, au plus tard fin mars 2019, toutes les onze recommandations émises par la Cour des comptes à son endroit.»

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour que ce soit bien clair, je rappelle que vous demandez le vote sur le siège de la résolution R-232 intitulée «Rapport N° 142 de la Cour des comptes: le Conseil administratif doit respecter et mettre en œuvre toutes les recommandations de la Cour des comptes». Je donne la parole à M^{me} Uzma Khamis Vannini, à qui il reste une minute.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Nous ne voterons pas sur le siège la résolution R-232 que M. Gauthier vient de citer. Nous n'entendons pas pénaliser la population une seconde fois en gelant tous les travaux en Ville de Genève! Quant aux objets concernant les cartes de crédit des magistrats, nous les renverrons bien évidemment à la commission des finances. Une petite précision concernant la motion M-1389 sur la création d'une commission de contrôle de gestion: nous demandons son renvoi d'abord à la commission du règlement, puis alternativement à la commission des finances. En ce qui concerne le contrôle interne, nous demandons que l'intégralité des frais du Conseil administratif soit étudiée et, surtout, que les moyens financiers nécessaires soient donnés au Contrôle financier pour pouvoir effectuer ce travail de manière efficace, comme le stipule la motion M-1386. Enfin, il nous paraît tout à fait judicieux que la Cour des comptes procède à l'audit des comptes de la Ville de Genève pour ces trois prochaines années, selon l'invite de la résolution R-228. Nous soutiendrons donc le renvoi en commission de tous ces objets.

Le président. Madame Anne Carron, à vous la parole. Il vous reste cinq minutes.

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

M^{me} Anne Carron (PDC). Nous renverrons nous aussi à la commission des finances tous les objets relatifs à cette problématique. Concernant le contrôle interne par le Contrôle financier, nous avons déjà abondamment parlé de l'absence de formalisation des processus de vérification et des faiblesses du système. Le Contrôle financier fait du bon travail; nous avons l'occasion de rencontrer ses responsables chaque année en commission des finances lors de l'étude des comptes de la Ville. Dans la motion M-1386, nous proposons de lui donner les moyens réglementaires et humains pour qu'il puisse effectuer les missions d'audit interne qui lui incombent. Pour plus de transparence, nous pensons aussi qu'il lui reviendrait de publier annuellement les notes de frais de l'ensemble des membres du Conseil administratif et des directions de départements. Enfin, une rencontre annuelle entre le Contrôle financier et la commission des finances – que celle-ci en soit ou non le supérieur hiérarchique – serait souhaitable.

Quant aux cartes de crédit du Conseil administratif, nous pensons que l'on pourrait tout à fait renoncer à cette pratique. Ce serait effectivement une mesure forte et symbolique, mais elle n'empêcherait pas les dérives et les problèmes car, même sans carte de crédit, le risque de remboursement de frais injustifiés existe s'il n'y a pas de procédure de contrôle adéquate. C'est donc sur le contrôle qu'il faut véritablement agir. La carte de crédit – cela a été rappelé tout à l'heure – n'est pas le cœur du problème, c'est même un faux problème. D'ailleurs, comme le maire nous l'a rappelé hier dans sa déclaration liminaire, le nouveau règlement relatif aux frais professionnels des conseiller-ère-s administratif-ive-s en a modifié la gestion. Le problème n'est donc pas tant – j'insiste là-dessus – les cartes de crédit elles-mêmes.

Nous pensons que la demande de création d'une commission de contrôle de gestion formulée dans la motion M-1389 part d'une bonne intention. Quant à savoir si ce nouvel organe serait adéquat, nous n'en sommes pas certains. La commission des finances, qu'on a pointée du doigt s'agissant des notes de frais du Conseil administratif, n'a pas accès à toutes les informations; de plus, étant composée de politiciens de milice, elle dispose d'un temps limité pour travailler. Dans ce sens, ajouter un nouvel organe de contrôle relèverait de l'usine à gaz, de notre point de vue, car la nouvelle commission serait elle aussi confrontée aux limites de la politique de milice.

Par ailleurs, je ne crois pas non plus qu'il faille que le règlement d'un problème portant sur une somme de 100 000 francs – car c'est de cela que l'on parle ici, s'agissant des notes de frais du Conseil administratif – coûte bien plus cher que le montant querellé. La solution est donc ailleurs. Elle passe notamment par l'amélioration du règlement sur les notes de frais de l'exécutif et par l'octroi de pouvoirs renforcés au Contrôle financier. Mais nous aurons l'occasion de discuter de tout cela en commission des finances.

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

Le président. Je donne la parole à M^{me} Pérez, en lui rappelant qu'il lui reste soixante secondes.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président, je pense que cela suffira. En fait, j'aimerais adresser une demande au Conseil administratif. Lors de la dernière séance de la commission des finances, suite à la parution du rapport d'audit N° 142 de la Cour des comptes, nous avons demandé à obtenir divers documents, dont les relevés des cartes de crédit des magistrats. C'était simplement pour comprendre le passé! On nous a répondu que, puisque le Ministère public s'était emparé de ce qui est devenu l'affaire des frais du Conseil administratif de la Ville de Genève, nous ne pouvions plus en assurer nous-mêmes le suivi. Or je me suis renseignée auprès de trois avocats, qui m'ont tous dit que le fait que le Ministère public s'occupait désormais de l'affaire n'empêchait absolument pas le politique – c'est-à-dire nous, Conseil municipal – d'effectuer son travail de contrôle.

Pour clore ce débat, j'aimerais vraiment entendre le Conseil administratif faire cet acte de contrition jusqu'au bout et dire: «On n'a pas voulu collaborer d'emblée avec la Cour des comptes, mais on collaborera avec le Conseil municipal pour que toute la lumière soit faite.» Il faut savoir que procéder ainsi pourrait s'avérer beaucoup plus rapide qu'avec la Cour des comptes. Le temps judiciaire est long, mais nous, nous pouvons essayer d'aller plus vite.

M. Manuel Alonso Unica (HP). J'aimerais tout d'abord faire un petit rappel concernant notre rôle à nous, membres du Conseil municipal. Nous avons un devoir de fidélité et de loyauté envers la population de la Ville de Genève. Je rappelle que ses retraités ont vu leur rente augmenter de 10 à 20 francs par mois seulement, alors que dans l'utilisation des deniers publics l'exécutif ne semble pas avoir pris en considération la situation d'austérité vécue par les citoyens. Ce soir, je remarque que certains groupes parlementaires ayant un conseiller administratif ne vont pas dans le sens de l'intérêt collectif, mais défendent plutôt l'intérêt de leur propre magistrat en minimisant la situation et sa responsabilité dans ce contexte. Ils défendent leur pré carré de parti politique! Nous avons des compétences, au sein de la Ville de Genève, mais apparemment nous n'avons pas les bonnes personnes aux bonnes places. Les rôles au sein de l'exécutif ne sont pas bien remplis.

Le système de contrôle interne (SCI) est censé mettre en œuvre le dispositif de maîtrise de l'activité de l'exécutif. Je rappelle ici quelques principes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), qui normalise tout ce qui relève du contrôle interne. Cet

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

organisme a émis des directives sur les normes de contrôle interne à promouvoir dans le secteur public.

Voyons-en la définition, étant donné que personne, ce soir, n'a mis en évidence ce qu'est le contrôle interne ou SCI. Je cite: «Le contrôle interne est un processus intégré, mis en œuvre par les responsables et le personnel d'une organisation et destiné à traiter les risques et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation dans le cadre de la mission de l'organisation des objectifs généraux suivants.» Quatre objectifs principaux sont mentionnés, que tout SCI devrait prendre en considération: le premier est l'exécution d'opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficaces; le deuxième est le respect des obligations de rendre compte; le troisième est la conformité aux lois et réglementations en vigueur; le quatrième – et c'est là que ça a «pêché» un peu, ici en Ville de Genève – est la protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

A-t-on un rapport sur le SCI de la Ville de Genève émis par l'exécutif? Je n'ai rien entendu de tel. Qui est le responsable de la mise en œuvre du SCI? Y a-t-il un délégué? Y a-t-il un responsable du SCI qui soit distinct – bien évidemment – du responsable des risques? Je dirais que ce doit être soit au maire, soit au responsable du département des finances de remplir ce rôle – à savoir M. Kanaan pour cette année ou M^{me} Salerno. En principe, ce serait plutôt à elle – et non pas au Contrôle financier, dont on parle beaucoup ce soir, qui est quant à lui chargé uniquement de faire des audits. Son rôle est de certifier l'existence d'un SCI et son efficacité. Sait-on vraiment ce qu'est un contrôle interne? Les membres hors parti du Conseil municipal ne siègent pas en commission, mais je me pose quand même des questions là-dessus!

Pour finir, je reviens sur la résolution R-232 présentée par les conseillers municipaux hors parti concernant le rapport d'audit N° 142 de la Cour des comptes. Je demande que les onze recommandations formulées par cette dernière soient mises en application au plus vite – au plus tard le 31 mars 2019.

M. Sami Kanaan, maire. J'interviendrai brièvement pour revenir sur des éléments factuels en partie déjà évoqués, mais il est parfois important de répéter certaines choses, dans ce débat très passionnel – et à juste titre, je peux le comprendre.

Premièrement, en ce qui concerne les cartes de crédit, je redis ce qui a déjà été annoncé hier – et même le 1^{er} novembre dernier, en fait: depuis le 1^{er} novembre 2018, ces fameuses cartes de crédit sont à charge des personnes titulaires. Celles-ci paient donc en fin de mois, puis présentent les notes de frais correspondantes qui doivent être contrôlées selon le nouveau dispositif mis en place. La carte de

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

crédit n'est qu'un outil de paiement. Ce qui compte réellement, c'est le bien-fondé de ces dépenses selon des règles à respecter. Si les cartes de crédit pour frais professionnels sont supprimées, cela signifie simplement que désormais ce sera les cartes de crédit personnelles des magistrats qui entreront en ligne de compte. Le seul inconvénient, c'est qu'on mélange parfois les comptabilités personnelles et professionnelles. C'est davantage une question technique, mais elle sera clarifiée en commission des finances.

Quant à la demande de M^{me} Pérez concernant le passé, notre perception de la situation est la suivante: du moment que le Ministère public s'est saisi de cette matière et qu'on fait confiance à la justice, celle-ci est beaucoup mieux équipée que le Conseil municipal pour faire une analyse complète du passé – sous l'angle pénal, évidemment. Nous n'avons rien de particulier à cacher, mais nous vérifierons les implications de cette demande sur le plan juridique. Je rappelle que nous avons fourni de nombreux documents à la commission des finances, si ce n'est l'intégralité des réponses aux questions qu'elle a posées. Je pense donc qu'elle a largement de quoi occuper ses prochaines séances! Le Conseil administratif reste bien entendu à sa disposition pour collaborer sur l'ensemble des documents qui lui seront renvoyés ce soir.

Le président. Monsieur Schnebli, je vois que vous avez demandé la parole. Je suis désolé, mais votre groupe a épuisé ses sept minutes! Il reste au Parti libéral-radical une minute, quarante-deux secondes et trois dixièmes... que va sans doute utiliser M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (PLR). Je vous remercie, Monsieur le président, de me faire crédit d'encore une minute et quelques secondes. Comme quoi, contrairement au Conseil administratif, nous n'avons pas besoin de carte pour cela...

J'aimerais ajouter deux choses à ce qui a été dit au cours de ce débat. D'abord, le Parti libéral-radical se réjouit de voir que tout le monde a envie, aujourd'hui, de renforcer le pouvoir du Contrôle financier. Nous étions pourtant bien seuls, au mois de juin dernier, lorsque nous avons déposé le projet de délibération PRD-183 qui le proposait! A l'époque, une majorité des partis n'avait malheureusement pas voulu le signer, au motif que ce n'était pas nécessaire. On voit aujourd'hui qu'il n'en était rien.

Mais j'aimerais surtout poser encore une question au Conseil administratif. On nous a signalé qu'un rapport d'audit du Contrôle financier de la Ville de Genève était en cours sur les notes de frais et les indemnités de l'administration municipale; il nous a été dit en commission que ce rapport était en voie de finalisation. Cependant, quand on lit attentivement le rapport d'audit N° 142 de la Cour des

Projets de délibération et motions: dépenses du Conseil administratif
et audit de la Cour des comptes

comptes, on y trouve des références à ce rapport du Contrôle financier comme s'il était déjà prêt. J'aimerais donc savoir si tel est le cas – et, surtout, quand il nous sera transmis. Il est inutile de continuer à nous annoncer qu'on nous le fournira bientôt, si c'est pour nous le donner dans six ou sept mois quand toute cette affaire sera terminée – il sera alors bien trop tard! Par conséquent, je remercie le Conseil administratif de faire preuve de transparence et de nous indiquer quand ce rapport nous sera transmis, car il est manifestement beaucoup plus prêt que ce qu'on a bien voulu nous faire croire jusqu'à ce jour.

M. Sami Kanaan, maire. Même si nous ne sommes plus au moment des questions orales, je réponds volontiers à M. Brandt. Je confirme ce qui a été dit: ce rapport du Contrôle financier est effectivement en voie de finalisation. Je pense pouvoir dire qu'il vous sera transmis en tout cas avant la fin de l'année, Mesdames et Messieurs, le temps de finaliser les commentaires de l'audit. Mais je ne sais pas où M. Brandt a lu que ce document serait déjà prêt.

Le président. Merci, Monsieur le maire. A présent, nous allons pouvoir passer au vote des nombreux points urgents concernant les frais professionnels du Conseil administratif. Le bureau a décidé que nous voterions en ordonnant ces points par thèmes. Nous commençons par le thème du remboursement, traité dans le projet de délibération PRD-191 et la motion M-1384.

Une voix. Vote nominal!

Le président. Le vote à l'appel nominal est demandé sur tous ces points, je l'ai bien entendu; il en sera donc fait ainsi.

9. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Thomas Zogg, Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Yasmine Menétray et Jean-Philippe Haas: «Gaspillage des deniers publics: pour une annulation de la prise en charge par les contribuables genevois des nouvelles dépenses personnelles des conseillères et conseillers administratifs jusqu'au terme de leur mandat actuel» (PRD-191)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la nature improbable des frais professionnels de certain-e-s conseillères et conseillers administratifs mis en exergue par le rapport N° 142 du mois de novembre 2018 de la Cour des comptes;
- qu'il n'appartient en aucune manière à la population de la Ville de Genève de subventionner le train de vie princier de ses élu-e-s ou leurs dépenses ostentatoires, et que dans le doute il est souvent de bon aloi de s'abstenir;
- qu'à titre d'auto-admonestation, les membres du Conseil administratif seraient bien inspirés de faire la démonstration d'un gage de bonne volonté en vue de contribuer à restaurer au moins partiellement une image sérieusement écornée et qui affecte par ailleurs la classe politique municipale dans son ensemble,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Il est procédé à l'annulation totale du remboursement de toutes nouvelles dépenses personnelles de l'ensemble des conseillères et conseillers administratifs jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 50 oui contre 22 non (1 abstention).

Ont voté oui (50):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC),

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 3370.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (22):

M. Taimoor Aliassi (S), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S).

S'est abstenue (1):

M^{me} Maria Pérez (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Pierre de Bocard (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Gazi Sahin (EàG).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

10. Motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti et Morten Gisselbaek: «La probité et la transparence, ça ne se négocie pas!» (M-1384)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rapport de la Cour des comptes N° 142 de novembre 2018 pointant des remboursements de frais professionnels aussi bien excessifs que non ou insuffisamment justifiés de la part du Conseil administratif de la Ville de Genève;
 - la demande du bureau du Conseil municipal à la Cour des comptes de se pencher sur les frais professionnels des différents conseillers et conseillères administratifs au cours des dix dernières années;
 - le caractère potentiellement pénal que pourrait revêtir la longue pratique du Conseil administratif;
 - la colère populaire que ces abus suscitent à juste titre,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de rembourser à la Ville de Genève l'intégralité des frais professionnels non justifiés professionnellement ou insuffisamment, identifiés comme tels par la Cour des comptes, l'Administration fiscale cantonale et/ou le Ministère public;
 - d'offrir un accès permanent du logiciel comptable de la Ville de Genève à la Cour des comptes comme elle l'a sollicité, afin que la Cour puisse dorénavant effectuer des contrôles inopinés et ainsi prévenir tout risque de fraude future;
 - de présenter chaque année aux comptes les différents frais engagés par chaque conseiller administratif et conseillère administrative en les justifiant.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté à l'unanimité (73 oui).

Ont voté oui (73):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 3387.

Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Pierre de Bocard (PLR), M^{me} Renate Cornu (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons maintenant aux objets concernant le Contrôle financier.

11. Motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Pour des mesures qui rendent véritablement indépendant le CFI» (M-1386)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La prise en compte et le remboursement des frais professionnels appliqués jusqu'à présent aux membres du Conseil administratif de la Ville de Genève s'effectuaient de la manière suivante:

1. Le versement d'une allocation forfaitaire dont les magistrats disposent librement.
2. Le remboursement des frais effectifs.

L'allocation forfaitaire annuelle pour les frais professionnels est de 13 200 francs. Le maire en fonction perçoit une allocation complémentaire de 6500 francs.

D'après l'audit de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction de la Ville de Genève, les frais remboursés en 2017 de manière effective se sont élevés à 120 764 francs, variant de 11 000 francs à plus de 42 000 francs, d'un conseiller administratif à l'autre. Pour la période allant de 2007 à 2017, les dépenses moyennes annuelles par magistrat oscillent entre 14 240 et 41 671 francs, et sont de loin supérieures aux dépenses des magistrats des autres villes romandes.

Dans son rapport d'audit rendu public le 1^{er} novembre 2018, la Cour des comptes rappelle que des «règles claires, une transparence adéquate et une exemplarité en matière de frais professionnels» sont à la base d'une «saine gestion d'une administration moderne» et qu'elle a constaté l'absence de ces principes fondamentaux dans la gestion des dépenses en matière de frais professionnels des conseillers administratifs de la Ville.

Suite à l'audit, le Conseil administratif a accepté huit recommandations sur les onze émises par la Cour des comptes et les a mises en œuvre par de nouvelles mesures juridiques et organisationnelles. Ainsi, le Conseil administratif a édicté un nouveau règlement régissant le remboursement des frais professionnels des

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3379.

Motion: mesures pour garantir l'indépendance du Contrôle financier

membres du Conseil administratif dans l'exercice de leur fonction (LC 21 123.1) qui prévoit notamment «un contrôle impartial du bien-fondé de chaque dépense». Ce contrôle devrait désormais être effectué de façon systématique avant tout remboursement par la personne en charge du département des finances, à savoir le maire ou la maire, voire le vice-président ou la vice-présidente. Pour rappel, un système «coutumier et réglementaire» était en vigueur depuis des décennies (source: communiqué du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2018)¹.

Quand bien même les membres du Conseil administratif de la Ville de Genève sont appelés à remplir de nombreuses obligations de représentation dans le cadre de leurs fonctions, le Parti démocrate-chrétien estime que les montants publiés à ce sujet sont exorbitants et qu'il est nécessaire de reconsidérer le volume de ces dépenses, notamment pour répondre à une utilisation parcimonieuse des deniers publics et à une meilleure transparence. Ainsi, le Parti démocrate-chrétien propose de supprimer l'allocation forfaitaire pour les frais professionnels octroyée annuellement aux membres du Conseil administratif et de maintenir le seul remboursement des frais effectifs plafonnés à 15 000 francs. Ce montant correspond à la dépense moyenne annuelle la plus basse par magistrat au cours des dix dernières années.

Enfin, le Parti démocrate-chrétien fait siennes les recommandations 10 et 11 de la Cour des comptes pour un «bon usage des deniers publics» et propose de renforcer l'indépendance du Contrôle financier de la Ville de Genève (CFI).

Considérant que:

- la Cour des comptes a publié le 1^{er} novembre 2018 un rapport mettant en lumière le fait que des «règles claires, une transparence adéquate et une exemplarité en matière de frais professionnels» faisaient défaut s'agissant des frais professionnels des membres de l'exécutif de la Ville de Genève;
 - l'utilisation parcimonieuse et à bon escient des deniers publics est une règle fondamentale en matière de gestion des finances publiques;
 - l'efficacité d'un organe de contrôle interne dépend de son degré d'indépendance;
 - le service du CFI n'a pas réussi à identifier les risques relevés par la Cour des comptes,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- donner les moyens financiers réglementaires et humains au CFI pour lui permettre d'effectuer les missions d'audit interne qui lui incombent;

¹ <http://www.ville-geneve.ch/actualites/detail/article/1541067604-audit-cour-comptes-prise-position-conseil-administratif>

Motion: mesures pour garantir l'indépendance du Contrôle financier

- demander au CFI de publier annuellement les notes de frais de l'ensemble du Conseil administratif et des directions de départements;
- modifier le règlement du CFI afin que le service en question rencontre une fois par année la commission des finances, de la même manière que le fait le Conseil administratif.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 55 oui contre 16 non.

Ont voté oui (55):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (16):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M. Bernard Chevalier (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Motion: rôle du Contrôle financier dans le scandale des frais professionnels des membres du Conseil administratif

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M^{me} Maria Casares (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

12. Motion du 13 novembre 2018 de MM. Eric Bertinat, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Rôle du Contrôle financier de la Ville de Genève dans le cadre du scandale des frais professionnels des membres du Conseil administratif» (M-1383)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le rapport N° 142 de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction;
- l'absence de justifications relatives à certaines dépenses;
- la prise en charge par certains conseillers administratifs de frais de bouche, de dépenses somptuaires à des heures et des jours inhabituels pour la fonction publique, notamment le week-end et tard dans la nuit;
- que, selon le rapport de la Cour, une majorité du Conseil administratif a fait preuve d'une exemplarité défailante;
- que le Contrôle financier de la Ville de Genève est chargé du contrôle ordinaire des états financiers de l'administration municipale;
- que le Contrôle financier est également en charge de l'audit interne financier;
- l'échec des systèmes de contrôle interne de la Ville de Genève, relevé par la Cour des comptes;
- que le Contrôle financier de la Ville n'a pas été en mesure de déceler l'absence de bien-fondé de certaines dépenses, arbitrairement considérées comme des frais professionnels,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3382.

Motion: rôle du Contrôle financier dans le scandale des frais professionnels des membres du Conseil administratif

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rendre rapport sur les causes de l'incapacité du Contrôle financier de la Ville de Genève à déceler les anomalies et les irrégularités parmi les frais professionnels des conseillers administratifs;
- de présenter une stratégie d'amélioration de l'efficacité du système de contrôle interne (SCI).

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté à l'unanimité (74 oui).

Ont voté oui (74):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlichten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Pierre de Bocard (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

13. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Christina Kitsos, Olivier Gurtner, Taimoor Aliassi, Emmanuel Deonna, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Albane Schlechten: «Modification du règlement du Conseil municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels LC 21 191» (PRD-192)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Cette modification du règlement vise à renforcer le rôle et la responsabilité du service d'audit interne municipal (le Contrôle financier) en indiquant clairement que:

1. Le Conseil administratif et les directions des départements doivent aussi mettre en place un système de contrôle interne opérationnel et financier. Cela concerne donc aussi les dépenses des conseillères et des conseillers administratifs.
2. Le service du Contrôle financier est compétent pour auditer toutes les activités opérationnelles des membres du Conseil administratif, y compris les notes de frais.
3. Les rapports du Contrôle financier doivent être transmis à la commission des finances afin qu'elle puisse faire son travail de surveillance de l'administration. Il est à relever que cette lettre d) figurait initialement dans la version du règlement adoptée en juin 2012 par le Conseil municipal. Toutefois, cette lettre a été supprimée par le Conseil d'Etat en septembre 2013 pour des raisons peu compréhensibles. Les signataires de ce projet de délibération sont d'avis qu'au vu de la situation, le Conseil municipal doit réitérer sa volonté

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 3394.

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes

de pouvoir exercer ses fonctions de surveillance dans de bonnes conditions. Cela ne peut que renforcer l'indépendance du Contrôle financier.

Considérant:

- le rapport d'audit N° 142 de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction;
- la nécessité de renforcer les systèmes de contrôle interne et de préciser que le Conseil administratif y est aussi astreint;
- la nécessité de préciser les compétences du Contrôle financier et de renforcer son indépendance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – La modification des articles 2 et 15 du règlement municipal sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels LC 21 191 figurant ci-dessous est adoptée.

Art. 2 Champ d'application (alinéa 1 nouvelle teneur)

»¹ Le Conseil administratif, l'administration municipale et les entités privées ou publiques bénéficiant d'une subvention inscrite au budget de la Ville de Genève mettent en œuvre et maintiennent un système de contrôle interne financier et opérationnel adapté à leur structure.

»² (inchangé) Le Conseil administratif édicte les principes et les seuils financiers applicables au système de contrôle interne.

Art. 15 Diffusion des rapports (alinéa 1, lettre d, nouvelle)

»¹ Les rapports d'audit ne sont pas publics. Ils sont remis, munis du sceau de la confidentialité: d) à la commission des finances.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le vote sur le siège a été demandé sur le projet de délibération PRD-192. Je vous propose donc son renvoi au Conseil administratif. Si vous le refusez, nous vous proposerons

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal
sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes

son renvoi à la commission des finances. Si vous votez de nouveau non, cet objet sera classé. Vous avez demandé la parole, Madame Schlechten?

M^{me} Albane Schlechten (S). Comme je l'ai signalé tout à l'heure au cours de mon intervention précédente, nous renverrons nous aussi le projet de délibération PRD-192 à la commission des finances, avec les autres objets concernant le Contrôle financier.

Le président. Merci pour cette précision. Dans ce cas, je fais directement voter le renvoi de cet objet à la commission des finances.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 43 oui contre 29 non.

Ont voté oui (43):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Lionel Ricou (PDC), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (29):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG),

M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Pierre de Bocard (PLR), M. Bernard Chevalier (MCG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons au thème suivant, à savoir les salaires des membres du Conseil administratif. Deux objets urgents sont concernés.

14. Projet de délibération du 23 juin 2015 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Michèle Rouillet, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Vincent Subilia, Natacha Buffet-Desfayes, Olivier Wasmer, Patricia Richard, Helena Rigotti, Sophie Courvoisier et Guy Dossan: «Baissons les salaires du Conseil administratif» (PRD-104)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- le salaire annuel brut d'un conseiller administratif s'élève à 255 398 francs et que ses diverses charges sociales s'élèvent à 11,395% de celui-ci;
- les charges sociales payées par un conseiller administratif se subdivisent de la manière suivante: assurance-vieillesse et survivants 5,15%, assurance-

¹ «Mémorial 173^e année»: Annoncé, 642. Renvoi direct en commission refusé, 967. «Mémorial 176^e année»: Motion d'ordonnement, 3381.

Projet de délibération: réduction des salaires du Conseil administratif

chômage 1,1%, cotisation complémentaire accidents 0,5%, assurance-maternité 0,045%, assurance-accidents non professionnels 0,1%, retenue pour retraites 4,5%;

- le salaire net d'un membre du Conseil administratif est analogue à celui d'un membre du Conseil d'Etat alors même que ses responsabilités sont moindres;
- le salaire net d'un membre du Conseil administratif est largement supérieur à celui des membres des exécutifs municipaux des autres chefs-lieux de Suisse romande;
- le Conseil municipal a accepté le projet de délibération PRD-51 le 18 mars 2014, demandant une augmentation de la contribution des conseillers administratifs au financement de leur prévoyance professionnelle, afin de l'aligner sur celle des membres du Conseil d'Etat;
- le Conseil administratif, qui propose des économies largement insuffisantes, devrait donner l'exemple en diminuant son propre salaire;
- le Conseil municipal n'a jamais utilisé la compétence qui lui est donnée de discuter et de fixer les salaires du Conseil administratif (article 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le salaire annuel brut d'un conseiller administratif est fixé à 191 548 francs.

Art. 2. – Les membres du Conseil administratif contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle (retenue pour retraites) par une cotisation égale, au minimum, à 7,3% de leur traitement brut annuel.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 45 oui contre 24 non (3 abstentions).

Ont voté oui (45):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis

Projet de délibération: réduction des salaires du Conseil administratif

de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (24):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (3):

M^{me} Christina Kitsos (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Motion: frais professionnels du Conseil administratif: mettons fin aux abus

15. Motion du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Stefan Gisselbaek, Guy Dossan, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Nicolas Ramseier et Georges Martinoli: «Frais professionnels du Conseil administratif: mettons fin aux abus» (M-1388)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l’audit de la Cour des comptes a ouvert une crise politique majeure en Ville de Genève;
- l’absence quasi totale de remise en question des membres du Conseil administratif laisse dubitatif sur leur volonté de mettre fin à des pratiques aussi délétères que scandaleuses;
- la faillite du système de contrôle interne à l’administration n’a pas permis de détecter les abus en matière de frais professionnels, dont le remboursement était en plus basé sur un règlement inadéquat et obsolète;
- le Ministère public a ouvert une procédure pénale où les cinq conseillers administratifs revêtent le statut de personnes appelées à donner des renseignements;
- des mesures fortes et immédiates afin de montrer que l’audit de la Cour des comptes n’est pas pris à la légère par les autorités politiques municipales sont nécessaires,

le Conseil municipal demande aux membres du Conseil administratif:

- d’accepter la totalité des recommandations de la Cour des comptes et de lui en rendre compte d’ici à la prochaine session du Conseil municipal;
- de rembourser l’ensemble des sommes indûment perçues depuis leur entrée en fonction respective (soit les dépenses surnuméraires au forfait);
- de procéder à des excuses publiques envers le Conseil municipal, la fonction publique ainsi que la population;
- de prendre l’engagement de fournir l’ensemble des documents qui leur seront demandés par la commission des finances, la Cour des comptes ou le Contrôle financier municipal;
- de renoncer à leur allocation de vie chère (6000 francs) et à l’usage de leur carte de crédit;
- de remplacer l’allocation forfaitaire (12 000 francs) par un mécanisme de remboursement à hauteur maximum de 12 000 francs par magistrat et de 19 000 francs pour le maire.

¹ Annoncée et motion d’ordonnement, 3382.

Motion: frais professionnels du Conseil administratif: mettons fin aux abus

En outre, le Conseil municipal demande à la Cour des comptes d'étendre son enquête aux notes de frais des dix dernières années et au Contrôle financier d'en faire de même.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté à l'unanimité (73 oui).

Ont voté oui (73):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (MCG) M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétray (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Pierre de Boccard (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Pascal Spuhler (HP).

Résolution: pour un audit des comptes de la Ville par la Cour des comptes

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

16. Résolution du 13 novembre 2018 de MM. Eric Bertinat, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Pour que la Cour des comptes procède à l'audit des comptes de la Ville de Genève pour ces trois prochaines années» (R-228)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- le rapport N° 142 de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction;
- l'absence de justifications relatives à certaines dépenses;
- la prise en charge par certains conseillers administratifs de frais de bouche, de dépenses somptuaires à des heures et des jours inhabituels pour la fonction publique, notamment le week-end et tard dans la nuit;
- que, selon le rapport de la Cour, une majorité du Conseil administratif a fait preuve d'une exemplarité défailante;
- que le Contrôle financier de la Ville de Genève est chargé du contrôle ordinaire des états financiers de l'administration municipale;
- que le Contrôle financier est également en charge de l'audit interne financier;
- l'échec des systèmes de contrôle interne de la Ville de Genève, relevé par la Cour des comptes;
- que le Contrôle financier de la Ville n'a pas été en mesure de déceler l'absence de bien-fondé de certaines dépenses, arbitrairement considérées comme des frais professionnels;
- la crainte que les lacunes en matière de contrôle interne s'étendent à l'ensemble des états financiers de l'administration municipale;
- les doutes de la Cour des comptes quant à une réelle volonté de changement suite au refus du Conseil administratif de mettre en œuvre trois recommandations sur onze;
- les risques pesant, suite aux manquements en matière de contrôle interne, sur les comptes municipaux;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3383.

Résolution: pour un audit des comptes de la Ville par la Cour des comptes

- la nécessité de disposer d'un regard extérieur dans l'attente d'une assimilation des bons procédés comptables,

le Conseil municipal invite la Cour des comptes à procéder à l'audit des comptes de la Ville de Genève pour ces trois prochaines années.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution à la commission des finances est accepté par 53 oui contre 18 non (2 abstentions).

Ont voté oui (53):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (18):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Yannick Frigenti Empana (S), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S).

Se sont abstenus (2):

M^{me} Renate Cornu (PLR), M. Jean Zahno (UDC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Pierre de Bocard (PLR), M. Bernard Chevalier (MCG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

17. Résolution du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest et Pascal Holenweg: «Notes de frais du Conseil administratif: pour l'exemplarité et la transparence» (R-231)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

Le 1^{er} novembre 2018, la Cour des comptes a rendu public son audit sur les notes de frais professionnels des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève.

La Cour des comptes met en évidence qu'une saine gestion d'une administration moderne en matière de frais professionnels repose sur des règles claires, une transparence adéquate ainsi qu'une exemplarité sans faille. C'est sur ces trois aspects que le Conseil municipal enjoint aux membres du Conseil administratif et de la Direction (selon les termes employés dans le rapport de la Cour des comptes du 1^{er} novembre 2018) de faire toute la lumière.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3392.

Résolution: contrôle des notes de frais du Conseil administratif

Considérant:

- que la Cour des comptes, faute de moyens suffisants, a limité ses investigations à la seule année 2017;
- que les frais professionnels du Conseil administratif peuvent être couverts par une allocation forfaitaire ou remboursés de manière effective;
- que les frais professionnels engagés par les membres du Conseil administratif varient fortement d'un magistrat à l'autre;
- l'absence de vérification du bien-fondé des dépenses et le manque de transparence en la matière;
- l'adoption le 29 octobre 2018 par le Conseil administratif d'un «règlement relatif aux frais professionnels des conseillers administratifs»,

le Conseil municipal déclare:

- qu'en l'état, toutes les recommandations de la Cour des comptes doivent être acceptées et mises en œuvre par le Conseil administratif;
- vouloir que toute la lumière soit faite sur les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction, au cours des dix dernières années;
- qu'il modifiera et simplifiera les réglementations en vigueur, en ne faisant subsister qu'une seule allocation forfaitaire; une fois cette allocation dépen-sée, les autres frais des membres du Conseil administratif, de la Direction générale et des directions des départements seront à leur charge;
- qu'au nom de la transparence, les comptes annuels de la Ville doivent détailler les frais qui concernent les membres du Conseil administratif et de la Direction.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution à la commission des finances est accepté à l'unanimité (68 oui).

Ont voté oui (68):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S),

Motion: création d'une commission de contrôle
de gestion au sein du Conseil municipal

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roullet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M^{me} Maria Casares (S), M. Emmanuel Deonna (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

18. Motion du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Pour la création d'une commission de contrôle de gestion au sein du Conseil municipal» (M-1389)¹.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal:

- ayant pris conscience du manque de contrôle des dépenses des conseillères et conseillers administratifs;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3394.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Motion: création d'une commission de contrôle
de gestion au sein du Conseil municipal

- constatant que le Contrôle financier de la Ville de Genève est rattaché hiérarchiquement au Conseil administratif et administrativement au département des autorités;
- constatant que le Conseil municipal ne peut porter de jugement sur l'activité directoriale des autorités communales et formuler des recommandations;
- observant qu'aujourd'hui, les seules compétences délibératives et de surveillance budgétaire du Conseil administratif sont incomplètes;
- souhaitant œuvrer pour une plus grande transparence, rétablir la confiance que ces autorités doivent inspirer à la population et contribuer à corriger et/ou à prévenir les insuffisances et les dysfonctionnements constatés,

demande au Conseil administratif:

- la création d'une commission de contrôle de gestion de neuf membres issue du Conseil municipal et composée au prorata des forces des groupes existant au sein du Conseil municipal;
- que le Contrôle financier de la Ville de Genève soit directement rattaché à cette commission de contrôle de gestion.

M. Alfonso Gomez (Ve). Monsieur le président, nous demandons le renvoi de la motion M-1389 à la commission des finances.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 56 oui contre 15 non (2 abstentions).

Ont voté oui (56):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Manuel Alonso Unica (HP), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S),

Motion: création d'une commission de contrôle
de gestion au sein du Conseil municipal

M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (15):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M. Bernard Chevalier (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (2):

M. Nicolas Ramseier (PLR), M. Pascal Spuhler (HP).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons au thème suivant, qui concerne les cartes de crédit du Conseil administratif.

19. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Guy Dossan, Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Veronica Latella et Stefan Gisselbaek: «Mieux vaut prévenir que guérir» (PRD-193)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- les récentes révélations suite à l’audit de la Cour des comptes, relatives au remboursement des frais professionnels des conseillers administratifs de la Ville de Genève;
- les confusions malheureuses engendrées par l’octroi d’une carte de crédit personnelle aux élus exécutifs en supplément à l’indemnité forfaitaire annuelle pour le remboursement de dépassement desdits frais;
- le constat que ceux-ci ne sont en l’état ni annoncés ni examinés par avance;
- les pratiques incontrôlables engendrées par ce système, pratiques particulièrement incompréhensibles aux yeux de la population;
- sauf exception, le peu de cas que fait le Conseil administratif de la gravité de cette situation;
- la nécessité en conséquence de prendre une mesure visant à prévenir au lieu que de guérir,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre v) de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal décide la suppression immédiate de la carte de crédit personnelle au nom de la Ville de Genève des conseillers administratifs, conformément à la pratique en vigueur dans les autres Villes de Suisse.

¹ Annoncé et motion d’ordonnancement, 3381.

Projet de délibération: suppression de la carte de crédit
personnelle des membres du Conseil administratif

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le vote sur le siège a été demandé pour le projet de délibération PRD-193. Il faut donc d'abord que je vous fasse voter la discussion immédiate, afin de pouvoir ouvrir le premier débat puis, évidemment, le deuxième – et éventuellement le troisième.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 44 oui contre 29 non.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix à l'appel nominal; la délibération est acceptée par 37 oui contre 30 non (1 abstention).

Ont voté oui (37):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Roulet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (30):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M^{me} Sara Petraglio (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

3558

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Projet de délibération: suppression de la carte de crédit
personnelle des membres du Conseil administratif

S'est abstenu (1):

M. Régis de Battista (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (11):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pierre de Bocard (PLR), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal décide la suppression immédiate de la carte de crédit personnelle au nom de la Ville de Genève des conseillers administratifs, conformément à la pratique en vigueur dans les autres Villes de Suisse.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

20. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Pour une Ville moins bling-bling sans carte(s) de crédit» (PRD-190)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- le rapport N° 142 de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction;
- l’absence de justifications relatives à certaines dépenses;
- la prise en charge par certains conseillers administratifs de frais de bouche, de dépenses somptuaires à des heures et des jours inhabituels pour la fonction publique, notamment le week-end et tard dans la nuit;
- que selon le rapport de la Cour, une majorité du Conseil administratif a fait preuve d’une exemplarité défailante;
- que les conseillers administratifs ont la possibilité d’engager des frais professionnels au moyen d’une carte de crédit professionnelle nominative;
- qu’un conseiller administratif a commandé du champagne dans un palace et payé une addition dans un cabaret-karaoké au moyen de la carte de crédit de la Ville;
- l’aveu d’un conseiller administratif s’agissant des difficultés à différencier sa carte de crédit personnelle et sa carte professionnelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu le rapport N° 142 de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction;
- vu l’article 30, alinéa 1, lettre v, et alinéa 2, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;
- sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L’article 22 du règlement relatif aux frais professionnels des conseillères et conseillers administratifs (LC 21 123.1) est abrogé.

¹ Annoncé et motion d’ordonnement, 3385.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Projet de délibération: modification du règlement relatif
aux frais professionnels du Conseil administratif

Le président. Le vote sur le siège a été demandé concernant le projet de délibération PRD-190 également. Je fais donc d'abord voter la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 37 oui contre 35 non (1 abstention).

Premier débat

M. Alfonso Gomez (Ve). J'aimerais juste rappeler à ce plénum que, s'il vote oui maintenant, cette délibération sera acceptée. Apparemment, il y a une mécompréhension de la situation. Si on veut renvoyer le projet de délibération PRD-190 à la commission des finances, il faudrait alors voter non? C'est une question que je vous pose, Monsieur le président.

Le président. C'est trop tard, Monsieur Gomez. Si vous vouliez le renvoi en commission, il fallait refuser la discussion immédiate.

M. Alfonso Gomez. Je sais, mais je n'ai pas pu prendre la parole précédemment, c'est pourquoi je la prends maintenant simplement pour attirer l'attention de ce plénum sur le stade actuel de la procédure. Tout à l'heure, les gens ne savaient pas ce qu'ils votaient!

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de la délibération est accepté par 38 oui contre 34 non (1 abstention).

Ont voté oui (38):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (PLR),

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Projet de délibération: modification du règlement relatif
aux frais professionnels du Conseil administratif

3561

M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (34):

M. Taimoor Aliassi (S), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (PDC), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Souheil Sayegh (PDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

S'est abstenu (1):

M. Gazi Sahin (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Résolution: mise en œuvre du rapport de la Cour des comptes
sur les frais professionnels du Conseil administratif

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu le rapport N° 142 de la Cour des comptes relatif aux frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v, et alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 22 du règlement relatif aux frais professionnels des conseillères et conseillers administratifs (LC 21 123.1) est abrogé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Pour terminer, nous passons au thème de la Cour des comptes.

- 21. Résolution du 13 novembre 2018 de MM. Pierre Gauthier, Pascal Spuhler, Manuel Alonso Unica et Stéphane Guex: «Rapport N° 142 de la Cour des comptes: le Conseil administratif doit respecter et mettre en œuvre toutes les recommandations de la Cour des comptes» (R-232)¹.**

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a pris connaissance du rapport N° 142 de la Cour des comptes daté de novembre 2018 intitulé: «Audit de légalité et de gestion. Frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction, Ville de Genève».

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3393.

Résolution: mise en œuvre du rapport de la Cour des comptes
sur les frais professionnels du Conseil administratif

Les faits rapportés indiquent que, depuis des années:

- (...) la Ville de Genève n'a pas défini de règles permettant de gérer de manière appropriée les frais professionnels des conseillers administratifs, ce qui, conjointement à une absence de vérification du bien-fondé des dépenses, a contribué à des dérives...
- (...) une majorité du Conseil administratif fait preuve d'une exemplarité défailante, certaines dépenses n'étant assurément pas guidées par le principe de bon usage des deniers publics...

Trois éléments ont particulièrement retenu l'attention de la Cour des comptes qui a constaté que bien qu'ils disposent d'une rémunération plus que confortable à laquelle s'ajoutent d'importants forfaits destinés à couvrir leurs frais professionnels, les conseillers administratifs de la Ville de Genève ont utilisé les deniers publics pour se faire payer notamment:

- des frais téléphoniques exorbitants;
- des frais de bouche dont le caractère professionnel n'est pas établi;
- des trajets en taxi motivés par le confort personnel.

Ces éléments ont été largement repris dans la presse, ils ont également été commentés, parfois très durement, sur les réseaux sociaux, il est donc inutile de les rappeler ici. Ces dérives ont été signalées à l'autorité fiscale et une procédure pour «gestion déloyale des intérêts publics» a été ouverte par le Ministère public genevois¹.

Par ailleurs, et c'est peut-être ce qui a le plus choqué les conseillers municipaux et la population, la Cour des comptes révèle:

- (...) les importantes difficultés rencontrées ainsi que le climat d'audit tendu sont une réalité avec laquelle la Cour a dû composer et qui ont fortement compliqué sa tâche...
- (...) contrairement à ce qu'affirme le Conseil administratif, cette mission ne s'est donc pas du tout déroulée en toute sérénité, et cette remarque préliminaire n'est qu'une illustration complémentaire du climat particulier de cet audit où les informations et les explications fournies par le Conseil administratif varient en fonction des circonstances et des besoins de la cause...

Enfin, selon un communiqué de presse daté du 6 novembre 2018, «Le bureau du Conseil municipal de la Ville de Genève, souhaitant que toute la lumière soit faite sur les dépenses des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève et de la direction générale, a déposé ce jour un courrier à la Cour des comptes afin de lui demander d'étendre son audition sur une période rétroactive de dix ans,

¹ <http://www.cdc-ge.ch/Htdocs/Files/v/13863.pdf>

Résolution: mise en œuvre du rapport de la Cour des comptes
sur les frais professionnels du Conseil administratif

ceci dans un souci d'équité quant au traitement applicable à toutes les citoyennes et tous les citoyens.»

La Cour des comptes a conclu son rapport en émettant onze recommandations à mettre en œuvre par le Conseil administratif afin que ce dernier revienne à de «bonnes pratiques conformes aux principes d'une gestion respectueuse des deniers publics et des contribuables» et qu'il rompe définitivement avec des comportements éthiquement inacceptables – voire pénalement répréhensibles – de la part d'élus dans une république démocratique. Or, le Conseil administratif a refusé d'appliquer trois recommandations sur les onze produites par la Cour.

En conséquence de ce qui précède et devant la mauvaise volonté évidente du collège exécutif de la Ville de Genève à vouloir mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes:

le Conseil municipal de la Ville de Genève prend la résolution de suspendre, dès le 13 novembre 2018 à 20 h 30, toute entrée en matière sur les propositions du Conseil administratif tant que ce dernier ne se sera pas engagé – publiquement, formellement et solennellement – à respecter scrupuleusement et à mettre en œuvre, au plus tard fin mars 2019, toutes les onze recommandations émises par la Cour des comptes à son endroit.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 29 non.

Ont voté oui (44):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC), M. Bernard Chevalier (MCG), M^{me} Renate Cornu (PLR), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Sami Gashi (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Résolution: mise en œuvre du rapport de la Cour des comptes
sur les frais professionnels du Conseil administratif

Ont voté non (29):

M. Taimoor Aliassi (S), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M^{me} Sara Petraglio (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Pierre de Boccard (PLR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S).

Présidence:

M. Eric Bertinat (UDC), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève prend la résolution de suspendre, dès le 13 novembre 2018 à 20 h 30, toute entrée en matière sur les propositions du Conseil administratif tant que ce dernier ne se sera pas engagé – publiquement, formellement et solennellement – à respecter scrupuleusement et à mettre en œuvre, au plus tard fin mars 2019, toutes les onze recommandations émises par la Cour des comptes à son endroit.

Le président. J'espère que vous allez me croire, Mesdames et Messieurs: nous arrivons presque au terme du traitement des points dont l'urgence a été votée hier! Il nous reste encore les rapports concernant le Grand Théâtre de Genève.

22. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner:

- **la proposition du Conseil administratif du 27 février 2018 en vue de l'approbation du budget de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre de Genève (PR-1290 A)¹;**
- **la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'approbation du budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève (GTG) (PR-1313 A)².**

Rapport de M^{me} Christina Kitsos.

Suite au renvoi des propositions du Conseil administratif PR-1290 et PR-1313 à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal respectivement les 20 mars et 11 septembre 2018, la commission s'est réunie le 17 septembre 2018 sous la présidence de M^{me} Michèle Rouillet pour traiter ces objets. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati. Nous les remercions ici pour la qualité remarquable de leur prestation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1290

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2017-2018 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1313

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2018-2019 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

¹«Mémorial 175^e année»: Proposition, 6095.

²«Mémorial 176^e année»: Proposition, 1196.

Séance du 17 septembre 2018

Audition de M. Sami Kanaan, maire, chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice, et Martine Koelliker, directrice adjointe ainsi que de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, accompagnée de M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre de Genève

En préambule, il est important de noter que les propositions PR-1313, PR-1314 et PR-1315 sont liées. La proposition PR-1313 est traitée au sein de la commission des arts et de la culture et les propositions PR-1314 et PR-1315 au sein de la commission des finances (CF). La proposition PR-1290, qui traite du budget 2017-2018, est mise entre parenthèses au profit de la proposition PR-1313 puisque la saison s'est entre-temps terminée.

Un déficit de 4 828 607 francs

Par cette proposition, le Conseil administratif transmet aux conseillères municipales et conseillers municipaux le budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève (GTG). L'objectif consiste à combler la facture particulière liée aux retards pris sur le chantier du GTG. Le déficit de la saison 2018-2019 s'élève à 4 828 607 francs.

Situation due à une cumulation de facteurs

Cette situation exceptionnelle s'explique selon trois facteurs majeurs décrits ci-dessous: le retrait du soutien cantonal, le retard du chantier et la double exploitation simultanée Opéra des Nations (ODN)/place Neuve ainsi que la problématique de la trésorerie.

1. Retrait du soutien cantonal

Le premier facteur est le retrait du Canton, qui s'était pourtant engagé dès 2015 dans le financement du GTG avec une subvention progressive:

- 500 000 francs effectifs en 2015 (au lieu d'un million de francs annoncé dans la déclaration du 30 octobre 2013);
- deux millions de francs en 2016;
- trois millions de francs dès 2017.

En novembre 2017, le Conseil d'Etat a suspendu les négociations dans le cadre du processus LRT. Il estimait que le retard pris par le chantier pouvait laisser entendre que les fonds du Canton risquaient de servir à combler cette facture spécifique. En décembre 2017, le Grand Conseil retirait du budget cantonal la subvention de trois millions de francs au GTG.

Les négociations avec le Canton seront menées mais force est de constater qu'elles ne pourront aboutir rapidement.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a écrit au Fonds intercommunal pour un soutien exceptionnel de 1,5 million de francs, en faisant valoir le retrait du Canton et la forte proportion d'abonné-e-s résidant dans d'autres communes (39%).

2. *Coûts dus au retard du chantier et double exploitation simultanée ODN/place Neuve*

Le retard du chantier ainsi que la double exploitation simultanée ODN/place Neuve ont généré un déficit important pour la saison 2018-2019, comme l'indique la présentation au bureau de la Fondation du GTG le 15 juin 2018 (voir présentation du département en annexe, page 6):

Budget de fonctionnement impacté à hauteur de 3 374 350 francs

Surcoûts artistiques	1 268 000
Perte billetterie estimée	1 070 924
Personnel auxiliaire double exploitation	784 000
Personnel auxiliaire billetterie Bovy-Lysberg	53 500
Prolongation exploitation ODN/Villa Rigot	168 126
Divers déménagement	29 800

Budget d'investissement chiffré à 2 591 998 francs

Equipements pour la double exploitation	1 559 783
Equipements à mettre à niveau	105 353
Equipements vétustes à remplacer	348 908
Equipement informatique	114 520
Equipement mobilier	393 434
Equipement bars-restauration	70 000

Malgré cette situation, il faut relever que l'ensemble du chantier a été une opération exceptionnelle à tous points de vue. La question complexe qui s'est rapidement posée était de savoir à quelle date le GTG pouvait revenir dans ses murs à la place Neuve.

D'un côté, la Fondation du GTG voulait y revenir au plus vite. De l'autre, M. Pagani mettait en garde sur les imprévus possibles d'un chantier. Plus concrètement, la date initiale du retour était prévue pour des répétitions dès juin 2018 et une programmation pour début septembre 2018 avec *Der Ring des Nibelungen* de Richard Wagner. Le déménagement devait se faire pendant l'été lors de la pause estivale de la programmation. Ainsi, la double exploitation ODN/GTG aurait été relativement courte.

Or, une année auparavant, soit le 14 septembre 2017, s'est tenue la séance d'annonce du retard dû à des infiltrations d'eau. Dans un premier temps, il était difficile d'évaluer la durée et les conséquences de ce retard.

Une nouvelle date pour l'ouverture au public du GTG à la place Neuve a été définie: janvier 2019, avec un retour des équipes possible en septembre 2018.

L'impact a été lourd pour le GTG: la programmation de la saison 2018-2019 a été complètement chamboulée avec des conséquences sur les contrats et la billetterie, soit un montant évalué par la Fondation du GTG en février 2018 à 2 248 000 francs.

Malgré cette situation, il faut relever que la programmation est de très haute tenue. M. Kanaan rend ainsi hommage à M. Richter, qui a réussi cet exploit en un temps record.

3. *Problématique de la trésorerie*

La trésorerie est une vraie problématique en raison de montants importants et imprévus initialement pour les questions d'équipements, de mobilier et de technique, liées à la double exploitation notamment. Le 18 juillet 2018, la Fondation du GTG a indiqué la nécessité de disposer des montants suivants:

- 2 591 998 francs pour payer les investissements;
- 2 414 300 francs correspondant à la moitié du déficit de la saison;
- 627 000 francs correspondant aux engagements sur la saison 2019-2020.

En raison de la nouvelle loi 11787 du 3 juin 2016 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, la Fondation du GTG n'est pas autorisée à emprunter sauf pour permettre la réalisation d'un projet financé par des crédits d'engagement.

La demande de la Fondation du GTG au Conseil administratif

La page 8 de la présentation du département (voir annexe) résume la demande de la Fondation du GTG au Conseil administratif le 18 juillet 2018 de la manière suivante:

- de soumettre le budget de la saison 2018-2019 au Conseil municipal;
- de déposer auprès du Conseil municipal une proposition de crédit exceptionnelle pour financer le budget de la saison 2018-2019 à hauteur de 3 374 350 francs représentant les surcoûts liés au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve;

- de déposer auprès du Conseil municipal une proposition d'investissement pour financer les équipements liés à la double exploitation simultanée ODN/ place Neuve et aux équipements scénographiques, informatiques et mobilier à hauteur de 2 591 998 francs.

La difficulté de programmer une saison à si brève échéance

Pour M^{me} Bertani, deux éléments doivent être pris en compte:

- il était impossible de coulisser les spectacles d'une saison à l'autre en raison du changement de directeur général, puisque les directeurs généraux ne reprennent pas les spectacles de leur prédécesseur, leur langage artistique n'étant pas forcément le même;
- il faut tenir compte de la planification de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), qui donne des spectacles partout à Genève mais aussi dans le monde. De plus, l'OSR fête ses 100 ans et cela a compliqué la donne pour mettre au point la saison 2018-2019. En outre, il ne fallait pas que ce soit une saison «au rabais».

Le fort engagement des équipes du GTG et la recherche de fonds auprès de mécènes

M^{me} Bertani en profite pour noter que *Carmen*, spectacle pour lequel dix représentations ont été programmées, se joue actuellement à guichets fermés. Mais pour reprogrammer entièrement une saison, il faut tenir compte des agendas des chefs-chefes d'orchestre et des artistes qui sont engagé-e-s trois ou quatre ans à l'avance. Aussi, plusieurs paramètres entrent en ligne de compte pour expliquer cette situation exceptionnelle. Elle relève que des efforts considérables sont demandés aux équipes du GTG, qui doivent déménager de l'ODN au GTG place Neuve tout en répétant *Der Ring des Nibelungen* de Richard Wagner et tout en continuant les productions à l'ODN. Cette situation de double exploitation génère plusieurs coûts, de plusieurs types. M^{me} Bertani rappelle enfin que la Fondation du GTG met tout en œuvre pour trouver des fonds auprès de mécènes.

Concernant les surcoûts artistiques, M. Richter relève qu'il craignait que le montant ne s'élève à 5 millions de francs. C'est grâce aux négociations à la baisse et aux efforts réalisés par les artistes qu'il a été possible d'arriver à un montant inférieur.

Précisions sur le déficit annoncé de 4,8 millions de francs et le crédit supplémentaire extraordinaire demandé de 3,4 millions (arrondi)

M. Kanaan revient sur le déficit annoncé de 4,8 millions de francs et le crédit supplémentaire extraordinaire demandé de 3,4 millions (arrondi) avec les précisions suivantes:

- le fonds de réserve du GTG à fin juin 2017 s'élevait à 422 495 francs;
- aujourd'hui, il est de 2 375 188 francs;
- l'augmentation s'explique en raison du boni de la saison 2016-2017;
- pour rappel, le fonds de réserve ne peut pas dépasser 12% de la dernière subvention versée. Cependant, à la demande du Conseil administratif, le Conseil municipal a voté lors de la session de septembre 2018 une dérogation temporaire à cette règle.

La saison 2017-2018 indique un déficit moindre que prévu au budget d'environ un million de francs (arrondi). Ces chiffres ne sont pas encore définitifs. Cela s'est fait au détriment des frais artistiques. Mais il faut reconnaître qu'il est moins important que prévu, et donc «consommé» moins la réserve. Aussi, le déficit de 4,8 millions peut être couvert. L'un dans l'autre, si la proposition est votée, il est couvert.

La complexité du chantier et la mécanique délicate d'une programmation lyrique d'envergure

M. Kanaan soulève que le chantier a été d'une grande complexité et qu'un retard de quatre mois n'est en soi pas un élément extraordinaire sur un tel ouvrage, mais il est clair que cela représente un délai qui affecte l'aspect artistique et a des conséquences étant donné la mécanique délicate pour programmer une saison lyrique qui ne se laisse pas bien chambouler à si brève échéance.

M. Kanaan annonce la visite du chantier du GTG (partie publique: grand hall, grands escaliers, avant-foyer et foyer) mardi 18 septembre à 17 h pour la CF et la CTC et convie les membres de la CARTS qui le souhaitent à se joindre.

M^{me} Bertani ajoute qu'il était impératif de maintenir l'ouverture du GTG, de maintenir les équipes, les savoirs et les savoir-faire. S'il était resté fermé, cela aurait coûté 16 millions de francs.

Echange avec les commissaires

Un commissaire demande quelle est la marge de manœuvre par rapport à ce budget. Il demande pourquoi cela n'a pas été intégré dans l'autre proposition.

M. Kanaan répond que la proposition PR-1313 correspond à la proposition «habituelle», déposée chaque année par le Conseil administratif, concernant la validation du budget de saison par le Conseil municipal. Cette proposition est surtout politique, car les montants effectivement engagés pour le GTG le sont via le vote du budget annuel de la Ville. La situation étant particulière, en raison du déficit de la saison 2018-2019, une proposition supplémentaire a été nécessaire. Il s'agit des propositions PR-1314 et PR-1315 pour les frais d'équipement.

Un commissaire questionne les améliorations budgétaires liées à la place Neuve.

M^{me} Bertani explique qu'à l'ODN, il y a moins de places et les billets sont moins chers.

M. Richter explique qu'avant le changement, il y avait 8000 abonné-e-s au GTG. Le déménagement a compliqué les choses. Actuellement, les abonnements sont environ 4500. La saison a été ouverte avec *Carmen* et le taux de fréquentation est de 92%.

Une commissaire se permet une question rétrospective. Elle demande s'il n'aurait pas été plus sage de reprendre les mêmes spectacles à la place Neuve et de terminer la dernière saison de M. Richter à l'ODN.

M. Kanaan rappelle qu'il y a eu deux dates successives en raison des retards de chantier. Le premier scénario a été revu. Les spectacles n'étaient pas transposables.

M. Richter soulève que pour un projet, on doit compter quatre ans en amont.

La commissaire comprend que cela puisse être une gymnastique. Elle demande pourquoi la nouvelle direction ne peut pas conserver la même programmation, comme cela s'est fait pour la Comédie.

M. Kanaan répond que c'est la règle et la tradition. Cela permet aux directeurs de marquer leur image. Il constate que plusieurs événements ont compliqué la situation: les 100 ans de l'OSR, le chantier, ainsi que le départ programmé de M. Richter.

M. Richter ajoute que chaque directeur ne veut pas vivre avec un héritage. C'est la pratique dans 98% des théâtres. Il faut faire une césure claire entre deux directions. Le calendrier des travaux lui a présenté une surprise inattendue.

M^{me} Bertani ajoute que ce qu'on demande en particulier à un directeur général c'est de proposer son propre projet artistique. Il ne continue donc pas le projet artistique d'un prédécesseur. Cela n'a pas de sens.

La commissaire veut revenir sur les baisses de 25% exercées sur les billetteries pour amener de nouveaux publics. Elle a fait plusieurs calculs et ne comprend pas leur satisfaction. De plus, elle ne dispose pas des comptes pour mieux comprendre. Elle veut savoir ce que cela représente. Elle veut également savoir si cette baisse sera reconduite à la place Neuve. D'autre part, elle aimerait savoir de combien le fait d'avoir 400 places en moins a fait augmenter les représentations. Or, il y a une augmentation de presque 1 million de francs sur le personnel temporaire. Elle demande ainsi ce que cela a apporté.

M. Richter répond que cela représente environ 30 représentations de plus et qu'il est difficile de comparer. D'abord parce que les salles ont des géographies différentes. A l'ODN, aucune place n'a de mauvaise visibilité, ce qui n'est pas le cas à la place Neuve où il y a également des loges. Les deux systèmes ne sont pas comparables. Il a toujours insisté pour que le tarif des places les moins chères soit proche de celles d'un cinéma. Mais il a plus de possibilités de varier les catégories de prix à la place Neuve qu'à l'ODN. De plus, le profil de la salle a un impact sur le profil du public. Les comportements diffèrent. Il sera d'ailleurs intéressant de voir quel sera le public lors du retour à la place Neuve.

M^{me} Bertani ajoute que les activités de bouche sont importantes à la place Neuve, il y a plusieurs étages et buvettes. Lorsqu'on accueille 150 000 personnes qui boivent et qui mangent, cela fait des entrées. A la place Neuve, il y a moyen d'accueillir plus de monde. En outre, les soirées prestige rapportent des fonds et elles ne sont possibles qu'à la place Neuve.

Une commissaire commente que sa question est orientée, son groupe a demandé à plusieurs reprises d'augmenter le nombre de représentations à la place Neuve. Cela a été fait à l'ODN, pourquoi pas à la place Neuve?

M^{me} Bertani répond qu'à l'ODN il était possible d'augmenter les représentations parce qu'il y a moins de places: cela permet de caser les personnes qui ne trouvent pas de place. A la place Neuve, c'est aussi lié à la programmation.

M. Richter ajoute qu'il y a un plafond. On n'arrive plus à remplir les catégories les plus chères. Augmenter les spectacles, c'est augmenter les frais. Il estime qu'il y a une saturation au niveau du public potentiel en raison du bassin de population. Enfin, il confirme que la géographie de la salle a un impact sur les catégories de places.

La commissaire salue tous les efforts qui ont été faits pour trouver des mécènes et des subventions. Elle constate que l'Opéra de Zurich est financé par d'autres cantons. Elle se demande si ce ne serait pas une solution vu que c'est une manière de cibler d'autres publics.

M. Richter répond qu'il y a deux différences substantielles. D'abord, la situation géographique: Zurich est entouré de plusieurs autres cantons, alors que

Genève est encadré entre Vaud et la France voisine. Ensuite, le système pratiqué à Zurich est celui des institutions germaniques: on joue un répertoire. Ils ont un répertoire et des effectifs permanents. A Genève, il y a un comportement latin, avec des créations et des nouvelles programmations. Le système de la troupe et du répertoire fixes n'est pas adapté à Genève, sans compter que Zurich a un budget de 125 millions de francs.

M. Kanaan rappelle que le Conseil administratif avait fait le point sur les charges des villes-centres. Il les soulève car il y a des différences entre Vaud et Genève. Contrairement à Zurich et les autres cantons qui convergent vers Zurich. Lausanne a son théâtre, son opéra. A Genève, il y a tout un public qui consomme beaucoup de prestations et n'apporte rien. Les Vaudois qui travaillent à Genève, par exemple, ne rapportent rien alors que les frontaliers, eux, comme ils sont imposés à la source, contribuent aux charges.

La commissaire demande quelle est la part de la Confédération.

M. Kanaan répond qu'à part les musées, elle n'entre pas en matière sur le financement d'institutions culturelles.

M^{me} Bachmann explique que la Confédération soutient les musées sur la base d'un mandat constitutionnel, spécifié dans la loi fédérale sur l'encouragement de la culture. Sans base légale, la Confédération ne peut pas octroyer des soutiens, notamment aux maisons lyriques.

M. Kanaan dit que les négociations doivent reprendre avec le Canton mais qu'il n'a pas encore de date.

Une commissaire a une question à la page 11 du document fourni: elle concerne l'amortissement du déficit de l'ODN. Elle veut savoir pourquoi il en est tenu compte.

M^{me} Bertani répond qu'il est imposé par les règles comptables.

La commissaire soulève qu'il s'agit donc d'une contrainte comptable et demande confirmation que le Canton a retiré sa subvention.

M. Kanaan commente qu'il s'agit d'un risque théorique, imposé par les auditeurs.

La commissaire demande confirmation que le Canton a retiré sa subvention et s'il n'est pas exclu qu'un groupe puisse ajouter les 3 millions de francs.

M. Kanaan est perplexe que cela puisse se produire vu l'état du budget cantonal et il répond que le Conseil d'Etat doit se déterminer. De plus, avec la crise récente que traverse le Conseil d'Etat ce n'est pas un sujet prioritaire. Les calendriers doivent être mis au point.

Un commissaire constate que depuis 2016, il y a un déficit annuel au GTG et demande si la Ville doit tout le temps contribuer et veut connaître la stratégie pour que cette institution soit génératrice de richesse.

M^{me} Bertani contredit cette affirmation. Depuis 2009, l'institution est à l'équilibre ou génère des bonis. Il n'y a pas eu de déficit, sauf pour la saison 17-18. La saison 16-17 s'est terminée par un boni de 1,9 million et demande qu'on lui cite une institution culturelle du canton ou PME qui a eu un tel résultat. Elle n'en connaît pas. De plus, pour tous les théâtres du monde, être hors murs est une situation déficitaire. Aussi, le déficit de la saison 17-18 s'explique clairement par le fait qu'il y avait un plan financier quadriennal qui avait été fait sur la base d'une subvention qui n'a pas été versée. L'explication est mathématique. Pour gérer une entreprise, dans n'importe quelle économie, il faut de la prévisibilité. Or, le GTG est géré sans prévisibilité pour des raisons politiques.

M. Kanaan ajoute que le GTG coûte à la Ville, avec ou sans déficit, mais c'est une valeur ajoutée. Si on additionne toutes les subventions accordées à la culture à Genève, toutes institutions confondues, le total s'élève à 400 millions de francs. Et le GTG a toujours présenté, depuis que lui-même est au Conseil administratif en charge de la culture, des budgets équilibrés et des comptes conformes, en général meilleurs que le budget correspondant. Il souligne qu'il avait renvoyé la copie du budget du GTG uniquement en 2012 parce que la première mouture était déficitaire.

Un commissaire est stupéfait par les propos positifs de la présidente de la Fondation du GTG qui dit que ses budgets sont à l'équilibre et veut savoir quelle est leur part d'autofinancement.

M^{me} Bertani répond que les dépenses artistiques sont passées de 19 à 14 millions de francs de 2007 à aujourd'hui. Le GTG couvre toutes les dépenses artistiques. Et ils doivent mettre de l'argent qui provient des billets pour le fonctionnement alors qu'il devrait aller à l'artistique. Toutes les dépenses artistiques sont couvertes par la billetterie et le mécénat.

M^{me} Bachmann informe qu'une étude comparative a été faite entre divers opéras, Zurich, Bruxelles et Barcelone pour analyser l'autofinancement par rapport aux charges. L'étude offre une analyse détaillée, qui permet de comprendre où se situe le GTG par rapport à d'autres grands théâtres. Il y a en réalité trois catégories de coûts: les frais de fonctionnement stables, les coûts artistiques permanents, comme le ballet ou le chœur, et ensuite il y a les frais artistiques de plateau, non subventionnés. L'étude *actori* (voir annexe) apporte les distinctions et donne des éléments de réponse.

Un commissaire aimerait connaître ce qu'il en est des communes, il semble que leur contribution soit relativement faible. Il aimerait connaître le pourcentage d'abonnements hors Ville de Genève.

M^{me} Bertani répond que 39% des abonnements sont hors Ville et 36% Ville.

Le commissaire demande s'il n'y a pas moyen de faire des prix différenciés pour les spectateurs de la commune ou hors commune, et de demander aux communes de plus contribuer aux frais du GTG.

M. Kanaan commente que le Conseil d'Etat revient au même mantra, à savoir que la Ville fait cela très bien. Or, la Ville a besoin du Canton et celui-ci doit avoir sa propre politique culturelle. Thierry Apothélos a l'ambition d'ouvrir le dialogue. C'est un enjeu. Les tarifs communiens, dans l'absolu, ne l'enthousiasment pas. Cependant, pour des raisons politiques, il a décidé d'envisager cette option. Il est plus facile d'appliquer ce principe pour le sport que pour la culture et cela va d'abord concerner les piscines par exemple. Mais il ne faut pas exclure une solution aussi du côté des communes genevoises. Il évoque le dossier du SIS sur lequel le dialogue a avancé avec les communes.

Un commissaire estime que l'ODN a rendu l'opéra plus populaire et plus démocratique, avec une augmentation des abonnements. Certains ont découvert l'opéra et c'est un des points positifs de cette expérience. Il demande si le GTG sera aussi bourgeois qu'avant. Il veut savoir quel sera le pourcentage de la billetterie populaire et moins chère sur l'ensemble des billets.

M. Richter répond qu'il y a un malentendu, c'est au GTG qu'il y avait le plus d'abonnements, en gros 4300 à l'ODN contre 8000 à la place Neuve. Et il ne sait pas quelle sera la future politique car cela concerne son successeur. Les données entre les deux théâtres sont différentes, mais il est vrai qu'il y a un potentiel.

M^{me} Bertani commente que la place la moins chère à la place Neuve est de 29 francs, alors que les gens n'hésitent pas à payer 300 francs pour aller voir Madonna ou Johnny, et tient à dire que l'opéra n'est pas bourgeois, tous les ouvriers italiens connaissent Verdi et Puccini.

Un commissaire aborde les chiffres du personnel page 6 de la présentation. Dans quelle mesure le personnel des billetteries n'est-il pas en double exploitation?

M. Kanaan répond que les raisons sont géographiques, parce que les locaux de la billetterie sont distincts des autres pendant la période des chantiers.

Une commissaire veut connaître la durée de la double exploitation.

M. Richter répond cinq mois.

La commissaire demande ce qui va être fait du double matériel.

M. Richter répond que celui qui ne sera plus utilisé sera vendu, sinon des échanges sont négociés avec les fournisseurs. Il synthétise: soit le matériel est amorti, soit il est vendu, soit il est réutilisé.

Un commissaire s'adresse à M. Richter car il constate que les nouvelles créations sont toujours plus chères, mais finalement c'est le plus grand classicisme qui satisfait les Genevois. A-t-il des conseils pour son successeur pour des créations qui puissent satisfaire les Genevois et satisfaire les conseillers municipaux qui serrent les boulons?

M. Richter répond qu'il aimerait éviter de donner des conseils à ses successeurs. Ce serait mal vu. A Genève, dès lors qu'on suscite la curiosité des gens, tout peut marcher. Mais il n'y a pas de formule magique. Enfin, c'est le bouche-à-oreille qui fait le succès d'un spectacle, plus que la presse.

La présidente remercie les intervenant-e-s pour l'enthousiasme, la qualité de leur travail pour relever les défis qui se sont posés, ainsi que pour la précision de la présentation. Elle constate que la proposition PR-1290 ne semble plus d'actualité: avec les démarches faites, le mécénat a augmenté.

M. Kanaan estime également que la réalité des comptes 2017-2018 sera meilleure que le budget proposé dans la proposition PR-1290 et que la priorité est la proposition PR-1313.

La présidente conclut la séance en soulignant que cette institution phare mérite d'être défendue, indépendamment de l'aspect économique, car il y a des métiers rares qui sont préservés.

Discussion entre les commissaires

Un commissaire ne veut pas ouvrir les discussions mais juste relever que l'autofinancement du GTG est de 28% de recettes propres et que la moyenne suisse des autres théâtres et opéras s'élève à 37%.

La présidente rappelle que les subventions ne sont pas les mêmes.

Une commissaire estime qu'on ne peut pas se baser uniquement sur des pourcentages. D'autres critères entrent en ligne de compte, comme la programmation. C'est aussi une volonté politique de vouloir soutenir une ligne qui ne suit pas uniquement le diktat des taux de fréquentation.

Une commissaire demande le vote sans discussion.

Votes

Vote immédiat sans discussion

Le vote immédiat sans discussion est approuvé par 11 oui (2 MCG, 3 LR, 2 DC, 1 UDC, 2 S, 1 Ve) et 2 abstentions (1 S, 1 EàG).

Approbation de la proposition PR-1290

La proposition PR-1290 est approuvée par 11 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 2 DC, 3 S, 1 Ve) et 2 abstentions (1 EàG, 1 LR).

Approbation de la proposition PR-1313

La proposition PR-1313 est approuvée par 9 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 DC, 1 LR, 3 S, 1 Ve) et 4 abstentions (2 LR, 1 DC, 1 EàG).

Annexes:

- auditions des 17 et 19 septembre 2018
- étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève



Auditions des 17 et 19 septembre 2018

Commission des arts et de la culture et
Commission des finances
Conseil municipal

Département de la culture et du sport/
Département de l'aménagement et des constructions
Grand Théâtre de Genève

Ville de Genève



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle

- PR-1313: approbation du budget de la saison 2018-2019 avec un déficit de 4'828'607 francs.
- PR-1314: crédit de 2'592'000 francs destiné à une subvention d'investissement en faveur de la Fondation Grand Théâtre pour financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place Neuve.
- PR-1315: crédit budgétaire supplémentaire de 3'460'473 francs destiné à une subvention d'exploitation en faveur de la Fondation du Grand Théâtre pour financer les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place Neuve et les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

...due à la cumulation de plusieurs facteurs ayant engendré des surcoûts de nature différente:

1. Retrait du soutien cantonal:

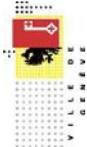
Le Canton s'était engagé dès 2015 dans le financement du Grand Théâtre avec une subvention progressive:

- 500'000 francs effectifs en 2015 (au lieu d'un million de francs annoncé dans la déclaration du 30 octobre 2013)
- deux millions de francs en 2016
- trois millions de francs dès 2017

A la suite du courrier du 3/11/2017 de François Longchamp et Anne Emery-Torracinta décidant de suspendre les négociations dans le cadre du processus LRT, le 15 décembre 2017, le Grand Conseil a retiré du budget cantonal 2018 la subvention de 3 millions de francs au GTG.

Le Conseil administratif a sollicité le Fonds intercommunal pour un soutien exceptionnel de 1,5 millions de francs en faisant valoir le retrait du Canton et la forte proportion des abonnés résidant dans les autres communes (39%).

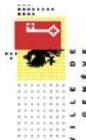
Des négociations avec le Canton vont être menées mais n'ont aucune chance d'aboutir dans un délai rapide.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

2. Coûts dus au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve pour les équipements, l'informatique et le mobilier

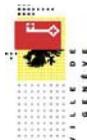
- Janvier 2013: vote par le CM de la M-1060: «Urgence au Grand Théâtre: pour le maintien des travaux de rénovation», demandant au CA de «revoir ses priorités en matière d'investissements et à revenir sur sa décision de reporter de deux ans les travaux de rénovations prévus au Grand Théâtre en 2015».
- Novembre 2015: mise au point du calendrier révisé du chantier avec intégration de la contrainte fixée par la direction générale du Grand Théâtre de pouvoir répéter le RING de Wagner en juin 2018 à la place Neuve, soit avant que le chantier ne soit terminé et ceci en parallèle à l'exploitation de l'ODN jusqu'en juillet 2018. Conséquence: double exploitation ODN/place Neuve de quelques semaines.
- Mi-septembre à mi-octobre 2017: adaptation du calendrier suite au retard du chantier dû aux infiltrations d'eau => concertation pour élaborer un nouveau calendrier à savoir:
 - août-septembre 2018: chantier sur les installations techniques en parallèle à la fin du chantier des architectes
 - 30 septembre 2018: remise du bâtiment au Grand Théâtre
 - octobre 2018 à mi-janvier 2019: retouches de fin de chantier et répétitions possibles sur la scène dès octobre 2018
 - 15 janvier 2019: premier spectacle public possible à la place Neuve



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

2. Coûts dus au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve pour les équipements, l'informatique et le mobilier (suite)

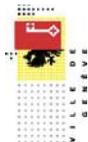
- Conséquences: reprogrammation complète de la saison 2018-2019 par la direction générale du Grand Théâtre en prévoyant le premier semestre de la saison à l'ODN et le deuxième à la place Neuve. Double exploitation ODN/place Neuve pour les répétitions du RING de plusieurs mois.
- 20 février 2018: première évaluation financière communiquée par la Fondation du Grand Théâtre aux médias, à savoir 2'248'000 francs représentant les surcoûts dus au retard du chantier, à savoir les surcoûts artistiques et de perte sur billetterie.
- Les autres surcoûts n'étaient pas intégrés à ce montant total. Il s'agit des coûts suivants: prolongation de l'exploitation prolongée de l'ODN/Villa Rigot, coûts liés à la double exploitation tant en équipements qu'en personnel, coûts liés au renouvellement des équipements, coûts relatifs au mobilier et à l'informatique, coûts de prolongation des locations de locaux.
- 27 avril 2018: présentation publique de la nouvelle saison 2018-2019



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

2. Coûts dus au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve pour les équipements, l'informatique et le mobilier (suite)

- 15 juin 2018: présentation au bureau de la Fondation du Grand Théâtre des coûts totaux à considérer pour le retard du chantier et la double exploitation simultanée ODN/place Neuve:
 - **budget de fonctionnement impacté à hauteur de 3'374'350 francs**
 - Surcoûts artistiques: 1'268'000 francs
 - Perte billetterie estimée: 1'070'924 francs
 - Personnel auxiliaire double exploitation: 784'000 francs
 - Personnel auxiliaire billetterie Bovy-Lysberg: 53'500 francs
 - Prolongation exploitation ODN/Villa Rigot: 168'126 francs
 - Divers démenagement 29'800 francs
 - **budget d'investissement chiffré à 2'591'998 francs**
 - Equipements pour la double exploitation: 1'559'783 francs
 - Equipements à mettre à niveau: 105'353 francs
 - Equipements vétustes à remplacer: 348'908 francs
 - Equipement informatique: 114'520 francs
 - Equipement mobilier: 393'434 francs
 - Equipement bars-restauration: 70'000 francs



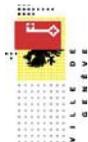
GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

3. Problématique de la trésorerie

Le 18 juillet 2018 la Fondation du Grand Théâtre indique que d'ici à fin 2018, il lui faut disposer des montants suivants:

- 2'591'998 francs pour payer les investissements
- 2'414'300 francs correspondant à la moitié du déficit de la saison
- 627'000 francs correspondant aux engagements sur la saison 2019-2020 (avance)

En raison de la nouvelle Loi 11787 du 3 juin 2016 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC), entrée en vigueur le 1er janvier 2018, la Fondation du Grand Théâtre n'est pas autorisée à emprunter sauf pour permettre la réalisation d'un projet financé par des crédits d'engagement.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

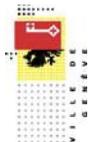
Le 18 juillet 2018 la Fondation du Grand Théâtre demande au Conseil administratif:

- de soumettre le budget de la saison 2018-2019 au Conseil municipal
- de déposer auprès du Conseil municipal une proposition de crédit exceptionnelle pour financer le budget de la saison 2018-2019 à hauteur de 3'374'350 francs représentant les surcoûts liés au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve
- de déposer auprès du Conseil municipal une proposition d'investissement pour financer les équipements liés à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve et aux équipements scénographiques, informatiques et mobilier à hauteur de 2'591'998 francs.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

Le Conseil administratif soumet les trois PR correspondantes au Conseil municipal qui vont être présentées en détails par la Fondation du Grand Théâtre.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

Fonds de réserve

- situation au 30 juin 2017: 422'495 francs
- en tenant compte du vote de la PR-1286 par le Conseil municipal (mettre la date du vote par le CM) , le fonds de réserve est augmenté du boni de la saison 2016-2017, soit 1'952'693 francs. Il est donc à ce jour de 2'375'188 francs.
- déficit de la saison 2017-2018 de 1'096'888 francs (sans amortissement ODN) - chiffre provisoire août 2018 en remplacement chiffre provisoire de juin 2018 (1'475'699 francs) / (déficit avec amortissement ODN 1'719'431 francs)
- disponible après déficit saison 2017-2018 (sans amortissement ODN): 1'278'300 francs



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

Déficit de la saison 2018-2019

- 4'828'607 francs après intégration du nouvel apport privé pour la programmation artistique de 1,5 millions de francs
- couvert par le Fonds de réserve 1'278'300 francs (enlever sous réserve du vote de la PR-1286)
- couvert par la PR-1315 à raison de 3'460'473 francs (soit 3'374'350 francs surcoûts retard chantier et double exploitation + 86'123 francs prolongation de locations)
- solde déficitaire non couvert: 89'834 francs

3590

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Propositions: budgets 2017-2018 et 2018-2019 du Grand Théâtre

actori

**Etude comparative et prospective
sur le Grand Théâtre de Genève**

– Synthèse –

Mandants :

- Ville de Genève
- République et Canton de Genève
- Association des communes genevoises
- Fondation du Grand Théâtre de Genève
- Cercle du Grand Théâtre de Genève

Munich, le 13 février 2014



Préambule

La société actori à Munich a été mandatée par la Ville de Genève, la République et Canton de Genève, l'Association des communes genevoises, la Fondation du Grand Théâtre et le Cercle du Grand Théâtre pour réaliser une étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre¹.

L'étude d'actori s'est déroulée de mars à octobre 2013. Elle comporte deux parties :

1) Une **partie comparative**, dans laquelle le Grand Théâtre fait l'objet d'une comparaison avec trois autres institutions européennes : deux opéras fonctionnant comme lui selon le système de la *stagione*, la Monnaie de Bruxelles et le Liceu de Barcelone, et un opéra de répertoire, l'Opernhaus Zürich. La comparaison se base sur les chiffres de la saison 2011/2012. Elle porte sur les questions artistiques (offre de spectacles, relations avec les partenaires institutionnels, liens avec l'orchestre, programmes pédagogiques), les finances et la gouvernance. Elle tient compte des jauges et bassins de population divers de ces quatre institutions.

2) Une **partie prospective**, dans laquelle actori présente ses recommandations pour l'avenir, dans l'optique du maintien du Grand Théâtre comme institution de référence en Europe.

Etude comparative – synthèse des points principaux

Offre de spectacles

Le nombre de spectacles programmés par saison au Grand Théâtre, soit 15 productions (opéras, ballets et opéras pour enfant) dont 6 productions «maison», est comparable à celui des deux autres opéras de *stagione* du comparatif. A noter que le Grand Théâtre programme moins de coproductions (2 par saison, contre 7 en moyenne à la Monnaie et au Liceu).

Avec ses 91 représentations par saison, le Grand Théâtre propose environ 60% de représentations en moins que les trois autres institutions (entre 188 et 320 représentations). Cela est dû à une saison plus courte (294 jours contre 317 jours en moyenne dans les autres théâtres) et à des cycles de productions plus courts (6 représentations par production contre 8 représentations en moyenne). Par conséquent, le nombre de spectateurs par saison au Grand Théâtre est inférieur à celui des autres institutions (94'375 contre une moyenne de 220'000), mais son taux d'occupation est plus élevé (94% contre une moyenne de 79%), ce qui indique une forte demande.

Programmes pédagogiques et activités de médiation

Le programme pédagogique du Grand Théâtre étant un peu plus réduit que ceux des autres institutions de la comparaison, il attire un plus petit nombre de personnes. Contrairement au Grand Théâtre, les institutions comparées offrent des programmes pédagogiques et des activités de médiation hors du théâtre, par exemple des représentations et des ateliers dans

¹ Le présent document est un résumé de l'étude d'actori et ne préjuge en rien des positions des cinq mandants.



les écoles et des diffusions de spectacles dans des lieux publics. Toutes les institutions comparées s'engagent pour la formation professionnelle, mais avec une intensité variable. La Monnaie et l'Opéra se distinguent : depuis plus de 50 ans, ils disposent d'un véritable opéra-studio.

Relations avec les partenaires régionaux et internationaux

Le Grand Théâtre coopère avec des artistes et des troupes de la région, mais plus occasionnellement que les deux autres opéras de *stagione*. Au niveau international, le Grand Théâtre coproduit un plus petit nombre de spectacles avec des théâtres étrangers que la Monnaie et le Liceu (1 à 3 coproductions par saison contre 4 à 8). Quant au Ballet du Grand Théâtre, ses tournées l'emmenent dans un plus grand nombre de villes que les autres troupes de ballet de la comparaison (56 représentations dans 31 villes contre une moyenne de 54 représentations dans 26 villes).

Relations entre l'opéra et l'orchestre

Le Grand Théâtre ne dispose pas d'un orchestre propre mais il a recours aux services de l'OSR. Lequel est d'abord un orchestre symphonique : 60% de ses services sont utilisés dans le cadre d'activités symphoniques et 40% pour les représentations au Grand Théâtre.

Concernant les relations entre les opéras et les orchestres, il existe trois modèles possibles :

- 1) L'orchestre est indépendant et a son propre directeur musical.
- 2) L'orchestre est indépendant mais a un directeur musical commun avec l'opéra.
- 3) L'orchestre est intégré à l'opéra.

Actuellement, la coopération entre le Grand Théâtre et l'OSR est régie par un protocole d'accord. L'optimisation des relations entre le Grand Théâtre et l'OSR pourrait passer par la mise en place d'un directeur musical commun (modèle 2). Une fusion (modèle 3) n'est pas souhaitée.

Finances

Les chiffres de l'étude concernent la saison 2011/2012. Il s'agit donc d'une photographie à un moment donné (un arrêt sur image).

Les **frais fixes** (frais de fonctionnement et frais artistiques fixes) représentent 79% des dépenses au Grand Théâtre. Une telle proportion est plutôt caractéristique des opéras de répertoire (79% de frais fixes à l'Opéra, tandis qu'à la Monnaie et au Liceu, elle est de 69% en moyenne). Environ 72% des dépenses du Grand Théâtre sont couvertes par les subventions (contre 63% en moyenne). La couverture intégrale des frais fixes par les subventions est assurée à la Monnaie, mais pas au Grand Théâtre ni dans les deux autres institutions.

En comparaison avec les autres institutions, les **frais de fonctionnement** au Grand Théâtre sont relativement élevés (60% du budget au Grand Théâtre contre 51,5% en moyenne au Liceu et à la Monnaie). Cela est dû en particulier aux frais de personnel relativement élevés dans les services technique et administratif, la majorité du personnel de ces domaines étant employée de la Ville. Conséquence : la part des dépenses artistiques (frais artistiques fixes



et frais de plateau variables) est plus basse au Grand Théâtre (40% contre 48,5% en moyenne).

Le montant des **subventions** reçues par le Grand Théâtre est comparable au montant des subventions reçues par les deux autres théâtres de *stagione* (42 millions de CHF contre 37 millions de CHF en moyenne). Toutefois la prise en compte du pouvoir d'achat des trois villes montre que le Grand Théâtre dispose d'environ 20% de subventions en moins (42 millions de CHF contre 55 millions de CHF en moyenne). Par représentation (et en prenant en compte le pouvoir d'achat), le Grand Théâtre reçoit 458'000 CHF de subventions, ce qui est presque deux fois plus élevé que la moyenne des trois autres institutions (252'000 CHF par représentation). De même, le montant des subventions par spectateur au Grand Théâtre (441 CHF) est 35% plus élevé que la moyenne des trois autres institutions (326 CHF). Cette performance économique inférieure à la moyenne s'explique par le fait que le Grand Théâtre donne moins de représentations.

Avec un ratio de **recettes propres** de 28% (16,5 millions de CHF, sur un budget total de 59 millions), le Grand Théâtre se situe en-dessous des autres théâtres (37% en moyenne). Les recettes des spectacles, tournées et coproductions s'élèvent à 12,7 millions de francs (21,5% du budget contre 29,3% en moyenne), alors que le mécénat et le sponsoring apportent des revenus annuels de 3,8 millions de francs (6,5% du budget contre 7,7% en moyenne).

Rappelons que le Grand Théâtre est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total d'environ 40 millions de CHF par an (68% de son budget) et qu'il bénéficie d'un soutien de 2,5 millions de CHF par an de l'Association des communes genevoises (4% de son budget). Au moment de l'étude, un partage des charges avec le Canton de Genève était à l'étude dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Actuellement, le soutien financier du Canton ne concerne que les activités pédagogiques. Il se monte à 120'000 francs par an depuis la saison 2011/12 (il était auparavant de 50'000 francs par an).

Gouvernance

A l'exception de l'Opernhaus Zürich, organisé en société anonyme (*Aktiengesellschaft*), les opéras comparés sont des institutions de droit public qui ne sont pas propriétaires de leurs locaux. L'influence des financeurs y est assurée par la présence de représentants dans les organes de gouvernance (conseil de fondation ou d'administration). A Zurich et Barcelone, la mission de l'institution est mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de prestations. Contrairement à Genève, tout le personnel est employé par l'institution, de sorte qu'employeur et autorité supérieure sont les mêmes. Les conditions salariales s'orientent toutefois en grande partie vers celles de la fonction publique. La structure des directions est variable, mais les institutions comparées ont chacune une direction commerciale strictement séparée de la direction artistique. Ce n'est pas le cas au Grand Théâtre, où la direction financière est subordonnée au directeur général, qui est aussi directeur artistique.

Etude prospective – synthèse des points principaux

actori s'est focalisé sur l'analyse des leviers utiles pour optimiser les ressources du Grand Théâtre. En se basant sur les résultats de l'étude comparative, actori a principalement identifié des pistes d'optimisation dans les domaines suivants :

1) Adaptation des prix et développement des activités de marketing

- augmentation du prix des places les plus chères (il reste une marge de progression de 15 à 30% par rapport aux prix pratiqués dans les autres institutions)
- baisse du prix des places les moins chères, afin de favoriser l'accès aux catégories de population moins aisées
- augmentation du nombre de places dans la 1ère catégorie (actuellement 27% des places du Grand Théâtre sont en 1ère catégorie, contre 41% en moyenne dans les autres théâtres) faisant ainsi diminuer le nombre de places des catégories intermédiaires
- actions promotionnelles ciblées ; offres combinées pour les touristes ; offres spéciales pour les expatriés vivant à Genève et les spectateurs de France voisine, etc.

2) Professionnalisation et élargissement de l'équipe chargée du sponsoring

- définition d'une offre structurée de sponsoring avec un éventail de contre-prestations différenciées
- développement d'une stratégie d'acquisition de nouveaux partenaires, notamment auprès des entreprises multinationales, et de fidélisation des anciens
- définition claire des responsabilités de l'équipe chargée du sponsoring et création de deux postes supplémentaires

3) Augmentation du nombre de représentations

- allongement des cycles de production, en ajoutant environ 14 représentations par saison (6 opéras, 5 ballets et 3 récitals). Comme ces chiffres ont déjà été atteints ponctuellement par le passé, actori les considère comme réalisables. Il ne s'agit toutefois pas d'augmenter le nombre de productions (ce qui ne ferait qu'augmenter les coûts), mais le nombre de représentations par production, lesquelles génèrent en moyenne des recettes plus élevées que les coûts par soirée.

4) Développement de l'offre des services pédagogiques et de médiation

- introduction d'activités pédagogiques « hors les murs », présence améliorée dans la ville et la région par des activités de médiation dans des lieux publics
- développement du public, en intervenant sur de nouveaux groupes cibles comme les jeunes enfants et leurs familles, ainsi que les adolescents en choisissant des sujets et formats adaptés
- intensification du travail de médiation

Impacts financiers des recommandations d'actori

Selon l'estimation d'actori, les mesures définies ci-dessus permettraient d'engendrer au total 3 millions de CHF de recettes supplémentaires. Toutefois, ce potentiel ne pourrait être réalisé que dans une période de trois à six ans et avec des frais supplémentaires d'environ 1 million de CHF (frais de personnel et d'investissement). Le développement de l'offre artistique pour les jeunes nécessiterait un investissement net d'environ 0,6 million de CHF par an (recettes supplémentaires d'environ 100'000 CHF par an pour un coût d'environ 700'000 CHF). Le bénéfice de cette mesure ne peut pas se calculer en termes monétaires à



brève échéance mais en termes de relève et d'acquisition de nouveaux publics à long terme. (10'000 nouveaux spectateurs estimés).

NB : L'analyse d'actori ne tient pas compte des deux saisons extra-muros que le Grand Théâtre devra organiser pendant les travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la Place de Neuve, car de nombreux éléments étaient encore incertains au moment de l'étude.

Perspectives financières

Indépendamment de la mise en place des mesures proposées par actori, la situation financière du Grand Théâtre est très tendue. Chaque année, les frais de personnel augmentent, contrairement aux frais artistiques. Entre les saisons 2009/10 et 2011/12, les frais de fonctionnement sont passés de 38,8 millions de CHF à 39,7 millions de CHF (+2%), tandis que les frais de plateau (coûts de production artistique) sont passés de 12,3 millions à 10,4 millions de CHF (-16%). Si l'on veut maintenir le niveau artistique actuel sans augmentation des revenus, le Grand Théâtre sera progressivement forcé de réduire le nombre de représentations ou le nombre de spectacles.

actori a calculé que, même si le Grand Théâtre réalisait les quatre mesures proposées, il ne pourrait financer entièrement l'augmentation du budget nécessaire pour maintenir la qualité artistique à un niveau équivalent à celui de la saison 2011/12 (augmentation due principalement aux mécanismes salariaux). Pour ce faire, il aurait besoin de :

- +1,8 million de CHF en 2013/14
- +2,7 millions de CHF en 2014/15
- +3,6 millions de CHF en 2015/16
- +4,6 millions de CHF en 2016/17.

Avec les mesures proposées par actori et en prenant en compte les recettes qu'elles permettraient de dégager, il resterait à trouver (indépendamment de la couverture des frais de fonctionnement et des frais artistiques fixes qui devraient augmenter en moyenne de 1,5% par an) :

- +1,5 million de CHF en 2013/14
- +2 millions de CHF en 2014/15
- +2 millions de CHF en 2015/16
- +2,6 millions de CHF en 2016/2017

Un financement additionnel du secteur public et du secteur privé sera donc essentiel pour assurer la poursuite des activités du Grand Théâtre au niveau de qualité artistique de la saison 2011/12.

Il ressort de l'étude d'actori que, si les moyens financiers du Grand Théâtre n'augmentent pas, cette institution ne pourra bientôt plus poursuivre correctement sa mission et faire rayonner Genève au niveau international, car la diminution progressive des dépenses artistiques aura d'importantes répercussions sur la qualité des spectacles. Si l'on veut inverser cette tendance, il convient d'allouer des moyens financiers supplémentaires au Grand Théâtre, afin qu'il puisse augmenter le nombre de représentations, renforcer la recherche de sponsors, acquérir de nouveaux publics et développer son programme pédagogique.

3596

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Propositions: budgets 2017-2018 et 2018-2019 du Grand Théâtre

actori

Munich, le 13 février 2014

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Lausberg', with a large, stylized initial 'M' and a long horizontal stroke extending to the right.

Pr Maurice Lausberg

M^{me} Christina Kitsos, rapporteuse (S). La proposition PR-1290 concerne l'approbation du budget de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre; il s'agit de la demande habituelle qui nous est adressée chaque année et qui est plutôt d'ordre symbolique puisque, concrètement, le budget du Grand Théâtre figure dans le budget annuel de la Ville que nous votons au mois de décembre.

La deuxième proposition du Conseil administratif, la PR-1313, concerne l'approbation du budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre. La demande adressée à la commission des arts et de la culture est particulière, puisqu'il y a un déficit d'un peu plus de 4 millions de francs à combler. Trois points principaux ont été soulevés durant l'audition du magistrat Sami Kanaan. Le premier est le retrait du soutien cantonal au Grand Théâtre. En effet, durant l'automne 2017, la subvention de 3 millions de francs qui avait été intégrée au budget cantonal a été retirée, ce qui a eu un impact direct sur le budget du Grand Théâtre.

Le deuxième point est le retard de quatre à cinq mois du chantier et la double exploitation simultanée du Grand Théâtre à la place de Neuve et de l'Opéra des Nations. Cela a chamboulé la programmation 2018-2019, vu l'impossibilité de coulisser les spectacles d'une saison à l'autre en raison du changement de directeur général. Nous avons compris en commission que la question de la programmation était complexe car, quand on monte une saison lyrique, il faut prendre en compte le fait que les artistes et les chefs d'orchestre ont souvent des contrats d'engagement signés ailleurs trois ou quatre ans à l'avance. Cette saison a donc été complètement chamboulée, ce qui a eu des conséquences sur les contrats et la billetterie.

Le troisième point soulevé concerne les problèmes de trésorerie liés notamment à cette exploitation simultanée des deux salles. Il s'agit ici précisément d'équipements scénographiques et informatiques, ainsi que du mobilier.

Tels sont les principaux points abordés en commission. On a également salué la réussite du Grand Théâtre, qui a quand même pu monter sa saison 2018-2019 dans ces conditions et à très brève échéance. La commission des arts et de la culture a approuvé sans discussion, par un vote immédiat, la proposition PR-1290 à la majorité de ses membres. Elle a également voté la proposition PR-1313 à la majorité.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il faut voter aujourd'hui le budget 2018-2019 du Grand Théâtre en épongeant le déficit décrit dans la proposition PR-1313, car autrement l'institution aura des problèmes de fonctionnement. Pour cette raison, il est

nécessaire de voter oui. D'ailleurs, la commission des finances et la commission des arts et de la culture ont examiné tout cela et les votes de toutes les deux ont été favorables à une très large majorité. Nous devons donc accepter la proposition PR-1313, compte tenu de ce que vient d'expliquer la rapporteuse. Je n'allongerai pas le débat là-dessus; le Mouvement citoyens genevois votera les propositions PR-1290 et PR-1313.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Mon groupe et moi en particulier aimerions soulever certains faits à relever suite à l'étude de la demande de crédit extraordinaire comprise dans la proposition PR-1313. Cela représente quand même 6 millions de francs supplémentaires pour le Grand Théâtre! On peut constater un évident manque de prévoyance dans la gestion des travaux de rénovation et une gestion de la prise de risques pour le moins critiquable.

Par ailleurs, je tiens également à relever une certaine arrogance – tous les groupes l'ont relevée aussi, même ceux qui ont voté haut la main cette demande de crédit supplémentaire – et de la prétention chez la présidente de la Fondation du Grand Théâtre durant les auditions menées tant par la commission des finances que par celle des arts et de la culture. Personnellement, j'ai trouvé assez fort de café de l'entendre nous expliquer que le Grand Théâtre avait toujours présenté des budgets et des comptes à l'équilibre. J'ai siégé en commission dans les années 2010 et je me souviens de la garantie de déficit pour le Grand Théâtre qu'il y avait à l'époque. Chaque année, nous votions 1 million de francs supplémentaire – voire parfois 2 millions de francs – pour assurer cette garantie de déficit. Je ne comprends donc pas dans quelle temporalité s'inscrit le «toujours» de M^{me} Bertani, dans ce cas.

Pour des raisons de prestige, M. Richter, le directeur actuel du Grand Théâtre, finira son mandat à la place des Nations. C'est une négociation qui a été menée avec le magistrat en charge de la culture. Et selon M. Pagani aussi, c'était jouable! Le résultat, c'est que de gros imprévus, et il y en a eu dans les travaux de rénovation, ont obligé le directeur à changer son programme, afin de l'adapter au déménagement différé dû au retard du chantier. Mauvaise évaluation des risques? Comment l'appeler autrement? Pour arranger le directeur, la Ville ne s'est pas arrangée!

Les frais supplémentaires de matériel font partie de la gestion ordinaire et ne devraient donc pas faire l'objet d'un crédit extraordinaire. M. Kanaan nous a dit, lors de son audition, qu'il y avait des urgences et des impondérables. En effet, ces dépenses imprévues nous ont été présentées comme un impondérable. Mais de même que les années précédentes – je le disais tout à l'heure à propos de la garantie de déficit – nous nous retrouvons une fois de plus devant le fait accompli. Selon nous, cela relève plutôt d'un dysfonctionnement. Nous estimons donc qu'il faudrait aller en dépassement budgétaire pour le Grand Théâtre.

J'aimerais ajouter que la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT), qui concerne le transfert de charges, n'a effectivement pas arrangé cette problématique qui s'est ajoutée au problème général. C'était imprévu! Le retard des travaux aussi est devenu un imprévu. On aurait pourtant pu faire autrement. Si M. Richter n'avait pas terminé pour des questions de prestige – que je comprends aussi, cela dit – sa saison à la place de Neuve dans le nouvel opéra rénové, nous aurions peut-être pu éviter quelques frais supplémentaires. Il y a eu dédommagement à hauteur de 1,2 million de francs des artistes engagés pour le programme de saison initial et qui n'ont finalement pas pu se produire.

Par ailleurs, selon les propos de M^{me} la présidente de la Fondation du Grand Théâtre, après ces travaux d'envergure il fallait présenter un spectacle d'envergure. On montera donc le *Ring* de Wagner, première production prévue à la place de Neuve. Mais le déficit sera également d'envergure! Tout ça pour un fonctionnement à double, dans deux salles.

Personnellement, en matière de répartition des tâches, je trouve que les négociations n'ont pas été menées aussi bien qu'elles auraient pu l'être. Certes, c'était des négociations difficiles; certes, il y a eu un changement de législature au Canton et de nouveaux conseillers d'Etat. Dans deux ans aura lieu le renouvellement du Conseil administratif de la Ville, et donc aussi du magistrat en charge de la culture. Mais la question de la gouvernance du Grand Théâtre n'est pas encore résolue!

Pour l'instant, le Canton a retiré sa subvention de 3 millions de francs. Et pourtant on aurait souhaité qu'il donne encore plus! C'est dire à quel point une véritable politique culturelle manque, au Canton de Genève. Quant à moi, je ne me réjouis pas encore trop – du moins pas complètement – des nouveaux conseillers d'Etat élus. J'attends en tout cas qu'ils renégocient la gouvernance de nos institutions culturelles mieux que ce qui a été fait au cours des dix années précédentes. Alors que nous avons quand même voté une loi demandant que le Canton s'engage davantage en faveur de la culture, on a assisté à son désengagement progressif et même alarmant. Oui, actuellement, le désengagement du Canton en matière de culture est alarmant!

Le Grand Théâtre n'est pas encore à l'équilibre. Je ne pense pas que voter ces 6 millions de francs supplémentaires apportera une solution à ses problèmes. Je ne pense pas non plus qu'il s'agisse d'une urgence ou d'un impondérable, contrairement à ce que dit M. Kanaan.

Pour ces raisons, personnellement, je voterai contre la proposition PR-1313 – ou, en tout cas, pour le renvoi de cette demande de frais supplémentaires à la commission des finances, afin qu'elle la réétudie mieux.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je dirai quelques mots au nom des Verts. A l'évidence, la proposition PR-1313 sur l'approbation du budget 2018-2019 du Grand Théâtre – c'est-à-dire pour la saison en cours – est celle qui nous intéresse ce soir. Cette proposition est étroitement liée aux propositions PR-1314 et PR-1315, qui ont été examinées en commission des finances. On en connaît les raisons, M^{me} Kitsos les a rappelées.

Une grande partie du problème est due au retard du chantier du Grand Théâtre à la place de Neuve. Pour cette raison, il a fallu faire fonctionner en même temps ce bâtiment et l'Opéra des Nations en début de saison, en attendant que les travaux arrivent à leur terme. Or il se trouve que mener une saison lyrique à deux endroits simultanément génère un surcoût. Ceci explique donc cela, et c'est dû au retard des travaux.

De plus, étant donné que l'on ne programme pas à l'Opéra des Nations les mêmes œuvres qu'au Grand Théâtre, vu les différences entre les plateaux de scène, la direction ne pouvait pas simplement reprendre la programmation prévue à la place de Neuve – cette salle devant initialement ouvrir en début de saison – et la maintenir tout entière à l'Opéra des Nations. Du coup, il a fallu faire fonctionner deux scènes, dont l'une où tout le côté technique doit être revu, puisque son fonctionnement a été interrompu pendant trois ans. Cela génère des coûts en matériel, lesquels figurent d'ailleurs dans les demandes de crédit des propositions PR-1314 et PR-1315.

En outre, il faut reconnaître que le Canton ne nous a pas aidés, puisqu'il a refusé l'octroi des 3 millions de francs négociés et annoncés en 2013. A cela s'ajoutent des problèmes de trésorerie ordinaire. Le changement de programmation a eu des conséquences financières, puisque les contrats des artistes sont conclus longtemps à l'avance et que rompre des contrats pour en conclure d'autres a évidemment un impact budgétaire. On peut donc comprendre qu'il y ait ces surcoûts.

Pour ma part, je m'étonne surtout des coûts en matériel pour la remise à niveau des infrastructures techniques. Le réseau électrique du bâtiment de la place de Neuve ayant été refait, il faut revoir aussi le matériel informatique, entre autres. Cela, on aurait peut-être pu le prévoir! Mais maintenant c'est en cours... Et que se passera-t-il, si nous refusons de voter ces sommes? On a toujours l'impression de devoir rattraper le char qui est de toute façon déjà en route, l'argent étant en train d'être dépensé.

En tout cas, pour ce qui est du budget 2018-2019 du Grand Théâtre – puisque c'est à ce sujet que je m'exprime ici –, connaissant les pratiques théâtrales et la difficulté qu'il y a à monter une saison, les Verts peuvent tout à fait voter la proposition PR-1313.

M^{me} Christina Kitsos (S). Au nom du Parti socialiste, j'aimerais dire que la demande de financement supplémentaire qui nous est adressée par le Conseil administratif en raison du déficit de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre nous a laissés quelque peu mal à l'aise, étant donné que nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli. Nous avons pris note des différents critères objectifs qui nous ont menés jusque-là et nous avons vu les efforts déployés pour pouvoir articuler cette saison lyrique dans de telles conditions – une «mécanique» délicate qui a pourtant réussi.

Nous ne pouvons que déplorer cette situation, dans un contexte où les milieux culturels ont dû se battre – surtout ces dernières années – pour ne pas voir leurs subventions rabaissées. Cependant, il est indéniable que le Grand Théâtre est une véritable institution culturelle non seulement pour Genève, mais aussi pour la Suisse et l'Europe. Le Parti socialiste soutient cette institution phare et la défend. Si ces différentes propositions du Conseil administratif ne sont pas votées aujourd'hui, les travaux pourraient ne pas être terminés à temps, ce qui menacerait le spectacle d'ouverture du *Ring* de Wagner qui devrait rapporter environ 2 millions de francs au Grand Théâtre.

Pour terminer, je souligne que le contexte change. Un grand pas en avant a été fait grâce à l'initiative IN 167 «Pour une politique culturelle cohérente à Genève», récemment soutenue par le Conseil d'Etat. Relevons ses trois axes principaux: la création, la concertation et, surtout, le cofinancement. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: le Parti socialiste votera en faveur de ces propositions du Conseil administratif concernant le Grand Théâtre. Nous formulons le vœu qu'une véritable politique culturelle coordonnée entre le Canton et les communes – et en particulier la Ville – soit mise en place, notamment pour le soutien au Grand Théâtre, mais aussi aux autres institutions culturelles.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Tout d'abord, Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à la rapporteuse que son rapport PR-1290 A / PR-1313 A est particulièrement bien fait; elle l'a rédigé dans un délai très court et les raisons qui nous ont été données pour expliquer ce déficit du Grand Théâtre sont très clairement exposées.

Je ne les reprendrai pas, mais il est vrai que le retrait du soutien cantonal a pesé lourd dans le budget de l'institution. Le coût lié au retard des travaux également, sans compter le problème de la billetterie. Il est vrai qu'il y a moins de places à l'Opéra des Nations – et il n'y a pas non plus les places de prestige –, si bien que la billetterie de cette salle-là a rapporté beaucoup moins que celle de la place de Neuve.

En ce qui concerne le retard du chantier, il faut rappeler que la date initiale de retour à la place de Neuve était fixée au mois de juin 2018. Le fait qu'elle ait été

différée de six mois a causé des frais supplémentaires très importants. Ici, on se doit de féliciter M. Richter d'avoir eu la capacité de changer sa programmation et de s'adapter, alors qu'un programme de saison s'élabore souvent quatre ans à l'avance, comme l'a dit M^{me} Kitsos. C'était donc une véritable gageure que de réussir à modifier ce programme d'une façon tout à fait imprévue.

En revanche, le Parti libéral-radical a un regret. Lorsque nous avons traité le budget 2018 de la Ville de Genève au mois de mai dernier, le Parti libéral-radical a proposé d'ajouter 3 millions de francs en vue des travaux qui auraient lieu au Grand Théâtre. Il est dommage qu'à ce moment-là le magistrat n'ait pas songé qu'il fallait anticiper... Et cette demande du Parti libéral-radical a été balayée! Une fois de plus, on constate donc un manque d'anticipation que l'on peut déplorer de la part de l'exécutif.

Bien entendu, le fonctionnement d'un théâtre pendant plusieurs années hors les murs implique toujours des dépenses considérables, on le sait. Nous ne pouvons donc pas porter préjudice à cette institution phare pour cela. Telle est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical soutiendra les propositions du Conseil administratif concernant le budget du Grand Théâtre, tout en regrettant une fois encore que le magistrat en charge de la culture n'ait pas entendu les conseils avisés que nous lui donnions...

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous annonce que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste rétablir un certain nombre de choses. Mon collègue Sami Kanaan interviendra sur le budget de fonctionnement du Grand Théâtre. Moi, j'interviens sur la responsabilité de l'organisation des travaux.

Je rappelle que nous avons tous pris des risques, ici. En effet, au départ, le Conseil administratif était pour reporter de deux ans le début des travaux du Grand Théâtre, mais le Conseil municipal a voté la motion M-1060 pour dire qu'il fallait absolument faire cette rénovation le plus rapidement possible et, surtout, avoir un théâtre de substitution.

Quant à moi, j'ai pris le risque de faire ce travail de rénovation, tout en espérant améliorer la popularité du Grand Théâtre grâce à ce théâtre de substitution qu'est l'Opéra des Nations. Et cela a réussi puisque, comme à la Comédie-Française, ce bâtiment provisoire qui lui appartenait auparavant a permis – j'ose le dire – de

changer le public. On peut dire aujourd'hui que l'Opéra des Nations accueille un public populaire. De ce point de vue, le Conseil municipal et le Conseil administratif ont gagné un premier pari après avoir décidé de courir ce risque. Je peux vous dire qu'il n'était pas simple, au niveau du rythme de travail, de faire venir un théâtre de Paris et de l'installer ici! Encore une fois, je remercie toutes celles et tous ceux qui y ont travaillé, y compris vous qui avez voté les crédits nécessaires, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Le deuxième pari que nous avons fait tous ensemble consistait à dire que le déménagement pourrait se faire en deux mois durant l'été 2018. Les spectacles devaient donc s'arrêter au mois de juin à l'Opéra des Nations – voire même quelques semaines avant – pour reprendre au début du mois de septembre à la place de Neuve avec le *Ring*. Mais à cause de la nappe phréatique – c'est-à-dire à cause de la nature, j'ai d'ailleurs produit un rapport démontrant que nous avons pris toutes les mesures nécessaires et utiles pour éviter la casse, si j'ose dire – nous avons pris du retard dans les travaux et nous le payons aujourd'hui. Je le regrette comme vous, Mesdames et Messieurs, mais toujours est-il que, face à la nature, il faut parfois plier.

Par conséquent, l'investissement supplémentaire qui vous est demandé aujourd'hui est dû au fait qu'au lieu d'avoir deux mois pour transporter le matériel des Nations à la place de Neuve nous aurons deux semaines, et que nous avons donc dû acheter à double certains équipements, notamment pour remettre à niveau tout le système électronique. J'en passe et des meilleures! J'estime que ce sont les conséquences naturelles du fait que le Grand Théâtre est un vieux bâtiment – un vieux navire – qui nous imposent ces mesures.

Je mentionnerai encore un dernier élément. A mon avis – mais c'est un fait connu qui a été confirmé par des expertises – le Grand Théâtre a une scène trop grande, qui coûte très cher. Il faut encore et toujours payer du personnel, avec les augmentations de salaire y afférentes, et la construction des décors coûte toujours plus cher, alors que le Grand Théâtre a toujours le même budget. Structuellement, il y a donc un problème. Sans le soutien de l'Etat de Genève – or le Canton nous a malheureusement fait faux bond – et des communes, nous ne parviendrons pas à faire face à la situation dans laquelle se trouve le Grand Théâtre depuis des années.

J'espère pouvoir – si vous votez ces deux propositions, Mesdames et Messieurs – remettre les clés du bâtiment rénové de la place de Neuve à mon collègue Sami Kanaan pour que le *Ring* puisse enfin être joué. Je le ferai en principe le 15 janvier 2019. J'invite toutes celles et tous ceux qui ont fréquenté l'Opéra des Nations à venir aussi à la place de Neuve et à faire en sorte que le Grand Théâtre puisse être ce qu'il avait été au départ, c'est-à-dire un théâtre populaire.

M. Pierre Gauthier (HP). Nos collègues municipaux n'ont sans doute pas la mémoire aussi courte qu'on veut bien le dire! Ils se souviennent certainement fort bien qu'au mois de juin 2017 Stéphane Guex, Simon Brandt et moi-même avons tiré la sonnette d'alarme au sujet du chantier du Grand Théâtre et de ses difficultés. Je crois que tout le monde s'en souvient! Nous avons été extrêmement précis en donnant un certain nombre d'informations tout à fait factuelles et très concrètes. Je dois rappeler que ces informations, qui n'étaient pas des allégations mais bien des informations – j'insiste là-dessus –, ont été traitées d'élucubrations, selon les propres termes du conseiller administratif Pagani ici présent.

Le Grand Conseil n'a pas voulu honorer ses engagements, craignant que ses subventions ne servent à combler les surcoûts liés à l'incapacité de notre Conseil administratif de regarder la réalité en face et de prendre les dispositions adéquates qui s'imposaient alors. C'était donc des élucubrations... Aujourd'hui, en raison de cette incurie généralisée et de ce sens aigu de la dissimulation des problèmes qui ont caractérisé la gestion de ce dossier, nous sommes face à un surcoût de quelque 6 millions de francs. C'est un petit peu plus cher que les tarifs téléphoniques des magistrats dont nous parlions tout à l'heure... Mais ce sont évidemment des élucubrations!

Il faudrait impérativement faire toute la lumière sur ces coûts et, surtout, ces surcoûts, pour ne pas oublier que ces élucubrations ont finalement aussi des conséquences sur le personnel de l'institution concernée. On le voit dans la proposition PR-1313: le personnel du Grand Théâtre est aujourd'hui confronté à la perspective de devoir travailler deux fois plus, deux fois plus vite, dans deux lieux différents. Nous avons un magistrat de gauche, n'est-ce pas... Travailler plus pour gagner moins, tout le monde connaît!

Je vous le dirai franchement, Mesdames et Messieurs: de mon point de vue, il est absolument inadmissible que toutes les mises en garde et les informations sur les conséquences de la légèreté du Conseil administratif en la matière aient été ignorées et même moquées, puisque c'était évidemment des élucubrations... Aujourd'hui, ces élucubrations ont un coût – un coût modeste, n'est-ce pas, en regard des frais téléphoniques du Conseil administratif: 6 millions de francs qui viennent grever les comptes de la Ville.

Il faut effectivement remercier le directeur et les employés du Grand Théâtre d'avoir su faire face à cette incurie de leur autorité de tutelle. Je sais que l'image est un peu grossière, mais nous avons maintenant le couteau sous la gorge ou le pistolet sur la tempe. Peut-on prendre le risque de faire couler une deuxième fois le Grand Théâtre en refusant ces budgets? Personnellement, je serais tenté de les refuser du fait de l'incurie de nos édiles, qui ont traité d'élucubrations nos mises en garde – mais nous prendrions alors un risque gigantesque...

Nous avons ici la confirmation que non seulement lorsqu'il s'agit de frais personnels, mais aussi lorsqu'il s'agit du bien public, certains de nos conseillers administratifs ne sont pas du tout à la hauteur des responsabilités qui sont les leurs. Je pense malgré tout qu'il faudra voter ces budgets du Grand Théâtre, mais j'aimerais bien que tout le monde se souvienne – et se souvienne longtemps – que ce type de fonctionnement est parfaitement inadmissible.

M. Pascal Spuhler (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quand on parle du Grand Théâtre, j'ai un peu l'impression que c'est quelque chose à ne pas toucher. Selon les propos de la rapporteuse tout à l'heure, on devrait voter des budgets, des rallonges et des crédits budgétaires quasiment sans voir et sans discuter.

Le Grand Théâtre est un sujet phare de nos discussions budgétaires chaque année. C'est le phare de la culture genevoise, pour certains. Mais à force de faire briller ce phare, j'ai l'impression qu'on ne voit plus rien et qu'on avance à l'aveugle face aux problèmes. Les travaux nous coûtent! Effectivement, la sonnette d'alarme a été tirée en son temps, lorsque certains problèmes sont apparus. On n'a pas voulu nous écouter. Aujourd'hui, on vient avec de grosses factures... On nous rajoute des montants budgétaires alors qu'on ne les avait pas prévus! J'ai l'impression qu'on n'est pas capables de prévoir correctement ces budgets et que, chaque année, on nous en redemande plus. M^{me} Arlotti l'a déjà signalé: ce n'est pas la première fois que des rallonges budgétaires nous sont demandées pour le Grand Théâtre.

Mesdames et Messieurs, si vous pensez qu'on ne peut pas se passer du Grand Théâtre, je veux bien vous croire, mais peut-être le Grand Théâtre pourrait-il faire des économies... Se redimensionner, quand c'est nécessaire. Nous ne sommes quand même pas une bourse qui peut distribuer l'argent sans arrêt, sans regarder ce qu'on fait de nos deniers! Je vous rappelle que ce sont ceux de nos concitoyens, et je crois que nous avons assez parlé de la problématique des dépenses irraisonnables de l'exécutif, hier et ce soir.

Pour ma part, je ne voterai donc pas ces deux propositions, car j'estime qu'il n'y a pas eu d'efforts là-dessus, qu'on a mal calculé et que c'est du foutage de gueule!

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Je souhaiterais rectifier la fin de mes propos de tout à l'heure. Si, sur le fond, mon argumentaire correspond aux rapports urgents PR-1290 A / PR-1313 A et PR-1314 A / PR-1315 A que nous avons à traiter, c'est-à-dire au budget du Grand Théâtre et à l'excédent de crédit de 6 millions de francs supplémentaires, je me suis trop avancée.

Nous voterons bien sûr le budget du Grand Théâtre. Nous continuerons à saluer l'effort des artistes et des employés de cette institution jusqu'à sa direction. En revanche, nous ne voterons pas les demandes de crédits supplémentaires pour combler le déficit. Je répète encore une fois que nous souhaiterions que des efforts soient faits pour une meilleure gouvernance. Comme je le disais, je salue les efforts du côté des employés du Grand Théâtre et des artistes. En revanche, du côté des politiques, il y en aurait encore beaucoup à faire! On en parle depuis de trop nombreuses années.

Il s'agit de faire des efforts au niveau des autres communes pour trouver des subventions supplémentaires, ainsi qu'auprès des privés. Cela, c'est aussi le rôle du Grand Théâtre et du Canton, voire de la Confédération. Je l'ai proposé en commission. Tout en m'étonnant qu'il n'existe actuellement aucune subvention de ce type, je pense qu'il y aurait un réel effort à faire politiquement dans ce sens, car il ne s'agit pas de n'importe quelle institution. Certains mentionnent le Grand Théâtre comme le paquebot de la culture à Genève; c'est son institution phare et sa renommée est internationale. Ce n'est pas une institution locale! Les conseillers fédéraux viennent écouter des opéras au Grand Théâtre pour leurs invitations officielles – ce qu'ils ne font pas dans les petits théâtres des villes. Je le répète encore une fois: il s'agirait de faire un réel effort au niveau politique. Nous voterons le budget 2018-2019 du Grand Théâtre.

M. Pierre Scherb (UDC). Bien sûr, l'Union démocratique du centre est, elle aussi, fortement attristée par ces 6 millions de francs à dépenser encore! Mais nous avons toujours soutenu le Grand Théâtre et nous avons voté tous les crédits pour sa rénovation. M^{me} Arlotti vient de le dire: on compare volontiers cette institution à un paquebot, c'est d'ailleurs exactement ce que son directeur M. Richter fait aussi. Mais un paquebot, ça ne s'arrête pas à n'importe quel moment! Il suffit qu'il rencontre une seule fois un iceberg pour que ce soit fini! Nous ne voulons pas être dans cette situation et nous accepterons donc le budget 2018-2019 du Grand Théâtre.

M^{me} Alia Chaker-Mangeat (PDC). Le Parti démocrate-chrétien souhaite soutenir le Grand Théâtre, comme il le fait d'ailleurs chaque année, mais je voulais revenir sur la responsabilité du Canton. Souvenez-vous, Mesdames et Messieurs: lors du discours de Saint-Pierre, on a entendu le Conseil d'Etat dire que la Cité devait s'enorgueillir d'avoir placé tant d'ambition dans ses lieux de culture et préciser qu'il appartiendrait désormais aux autorités municipales et cantonales de leur offrir le cadre législatif et budgétaire adapté. Force est de constater que, sur ce plan-là, on attend encore...

Par la suite, dans son communiqué de presse du 20 juin 2018, le Conseil d'Etat a salué le succès de l'initiative IN 167 «Pour une politique culturelle cohérente à Genève», admettant qu'elle était justement de nature à favoriser la mise en œuvre d'une gouvernance coordonnée entre les communes et le Canton. Il se félicitait aussi que l'on puisse trouver des modalités de financement conjointes en les adaptant aux réalités actuelles. Bref! Comme le dit le dicton: les belles paroles ne beurrent pas les épinards! En ce qui concerne le Grand Théâtre, la Ville doit non seulement beurrer les épinards, mais aussi apporter les épinards! C'est un peu fort de café!

Un membre du Parti démocrate-chrétien s'est abstenu en commission sur le budget 2018-2019 du Grand Théâtre, non par défiance envers la Fondation du Grand Théâtre, mais pour marquer sa désapprobation face à la pratique régulière qui consiste, pour la Ville de Genève, à parer au désengagement du Canton en matière culturelle. Cela ne peut plus durer. Nous comptons sur le magistrat pour faire pression et mettre le Canton face à ses promesses et ses responsabilités.

En ce qui concerne les crédits additionnels demandés, nous pensons qu'il y a effectivement eu un problème de conduite des travaux de la part de la Ville. Certes, la planification était un peu risquée de la part du Grand Théâtre, mais le Parti démocrate-chrétien tient à rappeler que la Fondation du Grand Théâtre assume depuis des années 3 millions de francs de frais fixes, alors qu'elle devrait les consacrer aux dépenses artistiques. Un effort est donc consenti par l'institution elle-même non seulement sur le plan financier, mais il y a eu aussi un effort de la part des employés et des équipes artistiques. (*Brouhaha.*) Si vous pouviez faire un effort de silence, Mesdames et Messieurs... Je sais que vous êtes fatigués et que vous voulez partir, mais vous pouvez quitter la salle!

Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien ne s'associe pas aux critiques d'Ensemble à gauche sur l'arrogance du Grand Théâtre. Notre groupe soutiendra les budgets présentés et les crédits complémentaires demandés.

M. Sami Kanaan, maire. Je remercie le Conseil municipal d'avoir accepté de traiter ce dossier en urgence, dans la mesure où il s'agit réellement d'une urgence existentielle pour le Grand Théâtre, qui a besoin de ces moyens financiers de manière très concrète. Il ne s'agit pas seulement de crédits théoriques, mais de moyens financiers en termes de trésorerie aussi. Je profite des différentes interventions entendues au cours de ce débat pour préciser certains éléments qui me paraissent essentiels dans ce dossier complexe.

Premièrement, j'ai entendu parler de déficit récurrent. J'aimerais dire très clairement que, depuis que je suis en fonction – c'est-à-dire depuis 2011 –, le Grand Théâtre a tenu ses budgets. Nous l'y avons fortement incité. Je me rappelle que, lorsque je suis arrivé à ce poste, le premier budget du Grand Théâtre que

l'on m'a proposé était déficitaire. Eh bien, il est retourné deux fois à l'expéditeur, jusqu'à ce qu'il soit équilibré!

Les déficits dont on parle aujourd'hui sont clairement liés au retard du chantier. Cela mis à part et malgré le déficit structurel que le Grand Théâtre doit absorber – je lui rends hommage pour cela –, c'est-à-dire ces fameux 3 millions de francs qui partent en frais de gestion plutôt qu'en frais artistiques, l'institution a toujours réussi, grâce à ses efforts, à tenir ses budgets et même à faire ponctuellement des excédents. Il n'est donc pas vrai du tout qu'elle vient chaque année avec des déficits à combler. C'est là un point qui me paraît très important.

Deuxièmement, nous avons négocié il y a plusieurs années la date de la relève entre l'actuel directeur général Tobias Richter et son successeur désigné Aviel Cahn, afin que M. Richter soit en fonction durant à peu près dix ans – ce qui est une période raisonnable. A l'époque, cette date n'avait forcément rien à voir avec le chantier! Après, le Conseil municipal a souhaité accélérer les travaux de rénovation et le Conseil administratif a donné suite à ce vœu – le Conseil municipal a un peu trop tendance à l'oublier! Nous avons ensuite trouvé logique que M. Richter fasse sa dernière saison dans les murs à la place de Neuve, ce qui ne sera malheureusement pas entièrement le cas puisqu'elle est déjà en cours. Il a dû, dans un temps record, proposer malgré tout une saison de haute qualité. Sur ce point, comme cela a déjà été dit, j'aimerais vraiment remercier Tobias Richter et l'ensemble de son équipe d'avoir réussi à chambouler – il n'y a pas d'autre mot – si rapidement la saison prévue.

En ce qui concerne la gouvernance du Grand Théâtre, Mesdames et Messieurs, je suis un peu surpris par certaines de vos remarques sur les politiques. En fait, le Conseil municipal se critique lui-même – c'est en tout cas ce que font certains d'entre vous – puisque je rappelle que chaque groupe est représenté directement au conseil de fondation du Grand Théâtre par un membre qu'il choisit sans aucune restriction. Ces représentants sont donc tout aussi informés de ce qui s'y passe que le Conseil administratif! J'aimerais bien qu'ils fassent leur travail en informant leurs groupes respectifs, ce qui n'est visiblement pas le cas actuellement. Depuis quelque temps, je n'ai pas vu la représentante d'Ensemble à gauche aux réunions du conseil de fondation, par exemple... A un moment donné, il faut que chacun ou chacune prenne ses responsabilités!

Concernant les crédits demandés, je suis le premier à reconnaître qu'il est parfaitement désagréable de devoir en saisir le Conseil municipal. Nous aurions vraiment aimé nous en passer! Nous avons espéré jusqu'au bout que le Canton tiendrait ses engagements. Il est évident que, s'il l'avait fait, il y aurait 3 millions de francs de plus et qu'une bonne partie des crédits que nous vous demandons n'auraient pas été nécessaires. Malheureusement, sous l'égide de l'ancien Conseil d'Etat, le Canton nous a lâchés sous des prétextes que je qualifierais de totalement fallacieux.

Le nouveau Conseil d'Etat a émis à plusieurs reprises des messages très encourageants – M^{me} Chaker-Mangeat a eu raison de le relever – notamment lors du discours de Saint-Pierre et dans son programme de législature. Ce fut le cas encore récemment, lors de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) à la fin du mois de septembre dernier, où M. Maudet, en sa qualité de référent du Conseil d'Etat vis-à-vis des communes, a réaffirmé la volonté de l'exécutif cantonal de s'investir. Mais apparemment, cela ne se fait pas du jour au lendemain. En attendant, le Canton n'est effectivement pas présent au Grand Théâtre – et je le regrette. Je reste persuadé que le Canton et la Ville de Genève doivent être partenaires – et des partenaires équivalents, de plein droit – pour gérer cette institution et assurer conjointement son avenir.

Pour en revenir aux crédits demandés, j'aimerais ajouter que les communes, contrairement au Canton, versent au Grand Théâtre chaque année 2,5 millions de francs du Fonds intercommunal – même si ce n'est peut-être pas assez au goût de certains, et je le comprends. Elles ont octroyé une contribution exceptionnelle de 3 millions de francs pour le chantier de rénovation principal et elles discutent actuellement – je le dis par souci de transparence – d'une contribution supplémentaire de 1,5 million de francs, qui sera traitée à l'assemblée générale de l'ACG la semaine prochaine. Ce montant serait dédié aux investissements pour les équipements supplémentaires dont parlait M. Pagani tout à l'heure. Si jamais l'ACG va jusqu'au bout du processus et accepte ce crédit de 1,5 million de francs, nous reviendrons par la suite devant le Conseil municipal avec un amendement correctif à zéro – enfin, plutôt une nouvelle proposition pour diminuer la facture assumée par la Ville.

Mais cela n'empêche pas de voter ce soir les crédits demandés, car le Grand Théâtre a urgemment besoin de ces moyens financiers. Je dirais encore, pour terminer, que ces factures ont été expliquées en long et en large en commission. Elles se justifient avant tout par la double exploitation de l'Opéra des Nations et du Grand Théâtre à la place de Neuve, en termes de personnel, pendant plusieurs mois. Sur ce point, je réponds à M. Gauthier: c'est justement pour éviter que le personnel ne travaille deux fois plus que nous doublons ses effectifs, par respect pour lui – et simplement parce que nous sommes réalistes.

Au risque de me répéter – mais cela en vaut la peine – je profite de l'occasion encore une fois pour rendre un hommage très appuyé au personnel du Grand Théâtre qui, dans des conditions extrêmement difficiles et objectivement complexes, exploite l'Opéra des Nations tout en reprenant possession du bâtiment de la place de Neuve. Là, je pense qu'il donne le maximum! Les crédits que vous voterez ce soir, Mesdames et Messieurs, permettront à ce personnel d'obtenir des renforts extrêmement importants et nécessaires. Pour ces raisons, je remercie d'ores et déjà le Conseil municipal de voter ces crédits, avant tout pour le Grand Théâtre lui-même!

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-1290 est accepté par 65 oui contre 1 non (5 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-1313 est accepté par 65 oui contre 3 non (4 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PR-1290

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2017-2018 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

DÉLIBÉRATION PR-1313

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2018-2019 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

- 23. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:**
- la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 592 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve (PR-1314 A)¹;
 - la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 460 473 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier (PR-1315 A)².

Rapport de M. Simon Brandt.

Suite au renvoi des propositions du Conseil administratif PR-1314 et PR-1315 à la commission des finances par le Conseil municipal le 11 septembre 2018, la commission s'est réunie les 19 et 25 septembre 2018 sous la présidence de M^{me} Maria Vittoria Romano. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1314

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 592 000 francs, destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la

¹ Proposition, 1200.

² Proposition, 1211.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Fondation du Grand Théâtre pour financer les équipements scénographiques, informatiques et en mobilier de la place de Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 592 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1315

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 3 460 473 francs, destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2018, sur le centre de coûts 31100099, la nature comptable 3636.010, l'OTP-S début de saison S6200100301 «subvention complémentaire Grand Théâtre».

Séance du 19 septembre 2018

Audition de M. Sami Kanaan, maire, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Koelliker, directrice adjointe du DCS, de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

M. Kanaan revient sur la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve le Grand Théâtre de Genève (GTG) en soulignant que ce n'est pas un plaisir pour le Conseil administratif de devoir faire appel au Conseil municipal pour obtenir des

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

moyens supplémentaires. Cette situation est due à des facteurs cumulés que l'on peut résumer de la manière suivante:

- le retrait du soutien cantonal. Le Canton s'était engagé dès 2015 pour un financement progressif, qui était de 500 000 francs en 2015, de 2 millions en 2016 et de 3 millions dès 2017, et qui était destiné à être pérenne, avec un accord plus global sur l'avenir du GTG. Malheureusement, les négociations se sont compliquées suite à une lettre de l'ancien président du Conseil d'Etat, François Longchamp;
- le Conseil d'Etat a suspendu le versement des 3 millions de francs;
- les contacts ont été repris avec le nouveau Conseil Etat. Mais dans le projet de budget 2019 du Canton, il n'y a pas de soutien pour le GTG (voir page 3 de la présentation);
- la culture est une des priorités du nouveau Conseil d'Etat. Et le Fonds inter-communal a été sollicité.

M^{me} Koelliker prend la parole avec les points clés qui figurent à la page 4 de la présentation fournie. Elle rappelle ainsi qu'en janvier 2013 une motion, la M-1060, avait été votée pour demander au Conseil administratif d'accélérer les travaux au GTG. La proposition de crédit de construction correspondante a ensuite été votée. En novembre 2015, une concertation a eu lieu pour fixer le calendrier définitif du chantier. En raison de la dernière saison de M. Richter (actuel directeur du GTG), décision a été prise de reprendre le *Ring* de Wagner. C'est un spectacle lourd, important, et il y a eu la volonté de répéter dès juin 2018 place de Neuve avec pour conséquence une double exploitation Opéra des Nations (ODN) et GTG.

Entre mi-septembre et mi-octobre 2017, la FGTG a été informée par la Ville de Genève de la problématique des retards de chantier, en raison des infiltrations d'eau, et un nouveau calendrier a été remis sur les rails. Les premières représentations sont prévues pour le 15 janvier 2019. Tout cela implique une double exploitation ODN/GTG sur plusieurs mois, avec *Carmen* à l'ODN et les répétitions du *Ring* au GTG.

M^{me} Koelliker enchaîne avec les points qui figurent page 5. Elle souligne que cette double exploitation a des conséquences sur le plan du matériel, pour les équipes, et pour la FGTG. Il a notamment fallu refaire toute la programmation, travail complexe et conséquent, qui a généré des surcoûts. Une première évaluation a été faite en février 2018: elle s'élève à 2,248 millions de francs, représentant notamment les surcoûts artistiques et les pertes sur billetterie. M^{me} Koelliker souligne qu'une double exploitation de plusieurs mois n'a pas le même impact qu'une double exploitation de quelques semaines. D'autres surcoûts se sont ajoutés à ce montant: exploitation prolongée de l'ODN/Villa Rigot, mobilier, informatique, etc.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Le 27 avril 2018 la nouvelle programmation a pu être présentée et le 15 juin 2018 les coûts totaux ont pu être présentés. Ils correspondent aux deux demandes de crédit (voir page 6 de la présentation). A cela s'ajoute une problématique de trésorerie: un courrier a été adressé par la FGTG au Conseil administratif car d'ici à fin 2018, elle doit pouvoir payer les investissements. Aussi, il y a une situation exceptionnelle sur laquelle le Conseil municipal doit se prononcer.

M^{me} Koelliker passe ensuite à la page 7 afin d'illustrer la problématique de trésorerie, soit:

- 2 591 998 francs pour payer les investissements;
- 2 414 300 francs correspondant à la moitié du déficit de la saison;
- 627 000 francs correspondant aux engagements sur la saison 2019-2020.

Elle conclut en soulignant que le déficit de la saison 2018-2019 est de 4 828 607 francs après intégration du nouvel apport privé pour la programmation artistique de 1,5 million de francs, apport a priori pérenne. Et que le solde déficitaire non couvert est de 89 834 francs.

M^{me} Bertani souhaite ajouter quelques points avant de passer aux questions.

Elle explique la raison d'être du *Ring* car il faut présenter un spectacle d'envergure après des travaux d'envergure et ce spectacle important attire un nombre très important de personnes. Il avait provoqué un nombre record d'abonnements, plus de 8000. De plus, les équipes connaissent l'ouvrage. Elle souligne également qu'il y aura un nouveau directeur dès septembre 2019, ce qui veut dire qu'il ne reprend pas les programmes de son prédécesseur.

De plus, elle souhaite remercier ici les équipes du GTG qui ont mis sur pied en huit mois un programme qui prend habituellement trois ans. Il a fallu également renégocier avec l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) qui fête ses 100 ans et jongler pour trouver des nouvelles dates. Elle les remercie aussi. Un chef d'orchestre a son agenda réservé depuis quatre ans. Elle relève encore que *Carmen* fait actuellement un tabac à l'ODN avec un taux de fréquentation de 92%.

Par rapport à la double exploitation, des efforts surhumains ont été demandés aux équipes, avec des déménagements en parallèle. Les montants demandés correspondent à des chiffres réduits au minimum, arriver aujourd'hui à des chiffres aussi contenus est un effort incommensurable.

M. Kanaan conclut en voulant rendre aussi hommage à toutes les équipes. Elles ont toutes travaillé d'arrache-pied. Il relève que M. Pagani est tous les jours sur place. Il y a eu des craintes que la saison chamboulée soit une saison au rabais. Or, elle est d'extrême qualité et crédible.

Un commissaire estime qu'il est difficile pour les conseillers municipaux de se rendre compte si les frais pour le matériel et les équipements sont nécessaires

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

ou pas: les chiffres lui paraissent énormes. Il insiste sur le fait qu'il est difficile d'apprécier la situation et les sommes lui paraissent astronomiques. Il demande si une partie ne pourrait être prise sur le crédit qui a déjà été voté. De plus, le montant lié au personnel passe de 11 à 14 millions de francs et il s'en inquiète. Il demande si ces personnes sont conscientes qu'il s'agit de travail temporaire. C'est une question généraliste. Il aimerait aussi savoir si le matériel à l'ODN était obsolète et s'il y a une valeur de revente.

M. Kanaan comprend le malaise. Il précise que M^{me} Charollais peut répondre aux questions liées au chantier et M^{me} Bertani à celles liées au matériel. Il relève que le personnel est engagé en temporaire et le sait. Il tient à expliquer pourquoi il a fallu du temps pour produire ces propositions car ce temps était indispensable. L'annonce du retard est intervenue il y a un an pile le 14 septembre. A partir de là, une réflexion a commencé ainsi qu'un travail intense pour évaluer les conséquences.

Il tient à dire que le Conseil administratif a vu la FGTG sur chaque point. Il est respectueux de chaque franc des contribuables et ces montants seront absorbés. En effet, pour une institution comme le GTG ces chiffres ne sont pas indigestes. Les 3,5 millions (arrondi) figureront dans les éléments extraordinaires du budget de la Ville de Genève. Il ajoute qu'il y a un signal positif du Fonds intercommunal, qui devrait soutenir l'institution.

M. Kanaan aborde brièvement un aspect de l'équipement matériel: le numérique. Il souligne que cet équipement vieillit très rapidement et provoque des frais. Il donne l'exemple des cinémas du Grütli: dans le temps, il y avait les bonnes vieilles bobines comme dans le film «Cinéma Paradiso», qui duraient longtemps, et maintenant avec le numérique cela s'use très vite. Cet aspect matériel est un enjeu des scènes culturelles et pose des problèmes de budget.

M^{me} Charollais ajoute, pour justifier les demandes qui sont faites à la commission des finances, qu'il n'y a pas de possibilité pour son département d'absorber des montants supplémentaires.

M. Kanaan tient à relever le fait que M. Pagani a quand même tenu le budget malgré le retard, ce qui est rare sur des chantiers d'une telle envergure.

Le commissaire manifeste sa surprise car ils ont déjà voté un supplément.

M. Kanaan répond que le supplément n'est pas causé par le retard.

M^{me} Bertani aborde les questions de matériel. Une partie de celui qui est à l'ODN est obsolète et il en faut un neuf pour la place de Neuve. De plus, il y a plusieurs catégories: celui qui sera réutilisé, celui qui sera vendu, celui qui sera stocké. Rien ne sera explosé comme un obus au milieu du désert de Gobi. Il n'y aura pas de gâchis.

Un autre commissaire tient à exprimer sa perplexité à M. Kanaan. Au mois de mai, un amendement au budget avait été proposé pour augmenter la subvention du GTG en prévision des éventuels manquements. Or, il avait répondu que ce n'était pas nécessaire. Et maintenant, il vient réclamer des crédits.

M. Kanaan ne pense pas qu'il ait dit à l'époque qu'il n'y avait aucun besoin.

Le commissaire lui rappelle ses propos de l'époque: «Vous allez décourager nos recherches d'argent privé, ne le mettez pas au budget.» Il déclare ne pas comprendre pourquoi M. Kanaan s'est opposé à une augmentation du budget du GTG il y a quatre mois pour venir demander exactement la même chose aujourd'hui. On aurait évité bien des problèmes en faisant cela à l'époque.

M. Kanaan corrige en précisant qu'il parlait de la reprise de contact avec le Conseil d'Etat. Il espérait naïvement que le Conseil administratif arriverait plus vite à obtenir une reprise du financement des 3 millions de francs. Le conseil du Fonds intercommunal les avait d'ailleurs encouragés dans ce sens, soit à aller vers le Canton. Quant aux privés, il fallait déterminer si l'augmentation de 1,5 million de francs allait intervenir. Il avait donc un espoir raisonnable de ne pas devoir solliciter la commission des finances pour un montant aussi important. Sans compter que le GTG a une capacité de faire mieux que prévu sur ses comptes de saison, ce qui s'est confirmé, puisque les comptes 2016-2017 se sont terminés par un excédent de 1,9 million de francs qui a augmenté la réserve. Il y avait donc une série d'éléments encourageants. Il ajoute qu'on est toujours plus intelligent après. Ils auraient certes pu prévoir un montant au budget comme le commissaire le suggère, mais il espérait sincèrement ne pas devoir les solliciter pour de tels montants. Il avait même mandaté M^{me} Koelliker qui sait être très dure dans les négociations pour contrôler la situation.

M^{me} Bertani commente qu'un autre privé a ajouté de l'argent.

Le commissaire rappelle les faits. Il y avait une proposition qui demandait une somme pour le GTG et M. Kanaan avait répondu que cela n'était pas nécessaire alors même que ce n'était qu'une autorisation de dépense. Il regrette de ne pas avoir été écouté à l'époque car on aurait pu éviter d'être mis aujourd'hui devant le fait accompli.

M. Kanaan concède que mettre un montant au budget aurait été une prévision.

Un autre commissaire s'adresse au Conseil administratif en général. Il constate un problème en amont: ces problèmes de surcoûts révèlent des problèmes d'estimation. Car c'est normal qu'un chantier important ait des retards. Il n'en veut pas au GTG qui doit faire des miracles, mais il estime que le Conseil administratif a été imprévoyant. Il aurait pu mieux prévoir afin de ne pas être dans une telle situation, avec une double programmation et un double équipement.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

M. Kanaan partage le constat. Il note qu'il y avait eu une mise en garde de M. Pagani mais la FGTG voulait retrouver rapidement ses murs. Dans l'absolu, quatre mois de retard sur un tel chantier ce n'est pas extraordinaire, en revanche l'art lyrique a des exigences, c'est une mécanique complexe d'une précision horlogère. Malgré les reports successifs, la marge de sécurité n'a pas été suffisante.

M^{me} Bertani demande s'il aurait fallu qu'ils restent quatre mois de plus à l'ODN.

Le commissaire estime que cela aurait coûté moins cher que ce qui est demandé aujourd'hui.

M^{me} Bertani répond que cela aurait coûté: en termes d'image, en termes d'abonnements, en termes politiques avec le bâtiment historique laissé ainsi vide.

Une commissaire commente qu'on ne lui dit pas que c'est sa faute.

Un autre commissaire demande si la Ville n'a pas une assurance quand elle fait des modifications.

M^{me} Charollais dit que la Ville a des assurances pour les travaux de construction, pour des sinistres divers et variés. Elles permettent de couvrir un défaut de financement. Ces assurances servent en effet à pallier d'éventuels manques de trésorerie, mais pas les coûts *in fine*. D'autre part, aujourd'hui, il n'y a pas d'éléments qui permettent d'établir des fautes des uns ou des autres. Un planning est défini, qui est estimé plausible, et des marges plus ou moins grandes pour des imprévus sont établies. Tout imprévu a des conséquences. Or, le planning ne dépend pas uniquement de ceux qui sont sur le chantier, ni de sa gestion. Tout le monde a intérêt d'assurer un certain confort mais il faut répondre au mieux aux besoins de la collectivité publique en restituant au plus vite un objet utile. Le risque a donc été pris de manière concertée et globale.

Le même commissaire aborde ensuite les tags. Il lui semble qu'il y a eu des arrestations et demande si les coupables ont été condamnés.

M^{me} Charollais ne sait pas.

M. Kanaan répond qu'il ne savait pas qu'ils avaient été interpellés. Ils ne sont pas tenus au courant des activités des autorités pénales. Il rappelle que ces personnes avaient utilisé de l'huile de vidange, qui est la pire pour ce type de façade.

Un commissaire demande si ces personnes ont été interpellées et interrogées. Et si des montants ont été recueillis, qui permettraient de contribuer aux montants requis.

M^{me} Bertani estime que le procureur les aurait avertis.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

M. Kanaan répond que cette information sera vérifiée (*note du rapporteur: il s'est avéré que cela n'était pas le cas, les personnes interpellées l'ayant été pour un autre délit*). Il ajoute que la réfection des statues n'est pas la partie la plus chère.

Le commissaire demande ce qu'il en est de la vente de l'ODN, il veut savoir si le client chinois est toujours d'actualité.

M^{me} Bertani répond qu'effectivement il a été vendu mais elle ne peut pas révéler les détails qui sont couverts par le secret des affaires. Il sera démonté et emmené en Chine, et l'argent ira à la FGTG. De plus, il a fallu négocier avec le Canton pour la prolongation des baux, et avec l'acheteur chinois en raison du délai survenu, qui lui-même a dû négocier une prolongation avec ses propres autorités pour le remontage.

La présidente constate qu'il a été parlé de prise des risques, et demande pourquoi il n'a pas plutôt été pratiqué la gestion des risques. Aujourd'hui, on gère les risques.

M^{me} Charollais répond que la gestion d'un risque planning est la prise en compte d'un délai de temps. C'est décider au moment de la planification quel est le temps supplémentaire qu'on va s'accorder pour prendre en compte les risques. A l'époque, l'impératif était de démarrer la saison.

M^{me} Bertani relève que jusqu'en juin tous les feux étaient au vert. Puis, l'impondérable est intervenu. Il a été expertisé. Sans se faire l'avocate de la Ville, celle-ci a fait au mieux. Elle rappelle que la FGTG est en quelque sorte un locataire du bâtiment, et la Ville le bailleur. La Ville a fait ce qu'elle avait à faire et le risque zéro n'existe pas.

La présidente demande quand le *Ring* a été prévu.

M^{me} Bertani répond depuis toujours.

Une commissaire demande si la Fondation doit indemniser les personnes qui ne viennent pas et quel est le montant des ruptures de contrats.

M^{me} Bertani répond 1,2 million de francs.

M^{me} Koelliker précise que le chiffre exact figure à la page 6.

M^{me} Bertani explique que M. Richter a fait en sorte que les dédites soient les moins chères possible. Il a vraiment négocié au mieux.

La commissaire souligne qu'entre le budget initial qui a été soumis pour refaire le GTG et le supplément demandé, il y a un écart de 40%: pour elle, à ce stade, il ne s'agit pas d'un impondérable mais d'un couac.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Un autre commissaire avait déjà posé la question à M^{me} Bertani du montant de la vente de l'ODN, il veut bien qu'il y ait le secret d'affaires, mais s'agissant d'une institution financée par des deniers publics, ce silence le dérange. Il demande à nouveau le prix de vente et pourquoi on lui répond à chaque fois qu'il y a le secret des affaires.

M^{me} Bertani répond que l'ODN n'a jamais été financé par la Ville de Genève. C'est une opération totalement privée. Il a été acheté à un prix X et vendu à un prix Y, et ils ont un partenaire qui demande une confidentialité stricte. Aussi, il faut ne pas faire capoter les affaires pour répondre à une curiosité. Elle ajoute qu'il n'a pas été vendu à perte et la commission des finances verra le montant dans les comptes le moment venu.

Le commissaire prend note et s'adresse à M^{me} Charollais: il comprend qu'il n'y a pas de cartographie des risques pour les travaux en Ville de Genève.

M^{me} Charollais répond qu'il y a bien entendu une cartographie des risques, mais elle ne résout pas tout. Après, il faut prendre les justes mesures et les bonnes mesures pour se prémunir. Elle n'a jamais dit qu'il n'y en avait pas.

Le commissaire commente qu'il a peut-être mal compris sa précédente réponse. Il aborde ensuite les propos tenus par un conseiller municipal en plénière du mois de mai: il avait fait une intervention concernant les infiltrations. Et M. Pagani avait nié le problème. Il s'interroge sur la circulation des informations. En effet, comment un conseiller municipal peut-il être au courant deux mois avant l'annonce officielle?

M^{me} Charollais répond que la demande a fait l'objet d'une expertise. Elle invite à s'y référer.

Un autre commissaire demande la raison de la référence expresse au plan financier d'investissement (PFI) à la page 5 et il en demande la raison. Il reproche au Conseil administratif de ne pas avoir prévu ce crédit. Il reproche également la formulation qui figure dans le document.

M. Kanaan répond qu'il y a des urgences et des impondérables.

Un autre commissaire dit qu'ils sont saisis d'une proposition qui demande d'acheter de l'équipement qui est censé permettre une double exploitation, soit de permettre d'avoir deux scènes équipées, et il demande s'ils vont financer des équipements qui vont partir en Chine.

M^{me} Bertani répond que les équipements scéniques ne seront pas vendus aux Chinois.

Le commissaire demande ce qui sera fait de l'équipement à double.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

M^{me} Bertani répond qu'il sera utilisé jusqu'à sa belle mort ou stocké.

M^{me} Koelliker précise que certains équipements sont prêtés ou loués à d'autres théâtres.

Un commissaire veut comprendre les types de contrats que la Ville passe avec ses mandataires. Souvent un constructeur, selon le type de contrat, peut avoir des indemnités de retard ou des primes pour avance dans les travaux. Il veut savoir comment fonctionne la Ville, car il y avait un risque potentiel qui n'a pas été pris en compte.

M^{me} Charollais répond qu'il y a deux sortes de contrats avec des conséquences différentes:

1. Avec les mandataires.
2. Avec les entreprises. Les clauses d'indemnités ou primes peuvent se faire dans des contrats d'entreprise avec obligation de résultats. Elles ne peuvent se faire avec des mandataires qui ont des obligations de moyens. Pour les entreprises, certains maîtres d'ouvrage pratiquent les indemnités de retard. C'est rare qu'on applique ce type de contrats avec la Ville. Les éléments de démonstration de la faute sont extrêmement compliqués à faire.

Séance du 25 septembre 2018

Discussion et vote

Un commissaire du groupe du Mouvement citoyens genevois estime qu'il peut voter sur les deux objets. Il faut que le GTG puisse retourner à la place de Neuve et faire ses spectacles. Le GTG a besoin des deux montants. Dont acte. Et peut-être que d'ici là il y aura la bonne nouvelle d'autres subventions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit que son groupe ne souhaite pas mettre les bâtons dans les roues du GTG, qui a réussi le tour de force d'adapter sa programmation 2018-2019. La double exploitation nécessite des équipements supplémentaires. La FGTG assume depuis des années 3 millions de francs de frais fixes alors qu'ils devraient les consacrer aux dépenses artistiques, il est juste que la Ville prenne en charge ces frais exceptionnels.

Un commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir ces deux textes car le GTG est le navire amiral de la flotte culturelle et artistique de Genève afin qu'il arrive à bon port avec les garanties voulues. Il faut donc apporter le soutien à cette institution et ses dirigeants qui font un travail remarquable et qui contribuent largement au rayonnement culturel de notre cité de par le monde.

Un commissaire du groupe des Verts sera moins dithyrambique que la droite qui est moins amène quand d'autres associations culturelles demandent de l'aide.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Il estime qu'il faut se poser pas mal de questions sur le fonctionnement du GTG. Il est surpris du peu de précautions prises, il y a eu des planifications hasardeuses. Des travaux de ce type peuvent avoir du retard, il est donc étonné du manque de prévoyance. De plus, il estime qu'on leur répond avec une certaine arrogance. La dernière audition lui a laissé un goût amer. Il s'étonne qu'on les ait pris de haut lorsqu'ils ont posé des questions sur les prises de risque, c'est tout juste si on ne les a pas remis pas en place. Il a également été heurté lorsqu'on les a interrogés sur les bénéfices pour la vente de l'ODN par cette façon de rétorquer qu'il s'agit du secret des affaires. Le GTG pêche par légèreté. Il va donc s'abstenir de voter en commission des finances.

Un commissaire du groupe du Parti socialiste constate que les deux propositions représentent un montant global d'environ 6 millions de francs. Cette somme supplémentaire était pour une fois partie des difficultés anticipées par le magistrat mais finalement il semble que la volonté du directeur général de commencer la saison au GTG en septembre ait prévalu sur la prudence avancée par le magistrat. Le Parti socialiste regrette fortement que la volonté du directeur de faire à tout prix son *Ring* dès septembre ait finalement forcé le magistrat à prévoir un planning plus serré par rapport à la réalité du chantier, ce qui a conduit à ces 6 millions de francs de dépassement. Il est navré. Le groupe soutiendra quand même ces montants mais le souci exprimé doit être protocolé.

Une commissaire du groupe du Parti libéral-radical explique être empruntée. A titre personnel, elle peut comprendre le secret des affaires, même si la Ville finance le GTG à hauteur de 40 millions de francs, et si M^{me} Bertani a vendu plus cher qu'elle n'a acheté, elle comprend qu'elle ne veuille pas que ça se sache. Mais elle constate que le calendrier était très serré, que le directeur sortant voulait faire un très grand opéra avant de partir et autres points, et on va encore payer pour l'ego de certaines personnes. Le GTG attire énormément de monde à Genève et le groupe du Parti libéral-radical souhaiterait que d'autres communes ainsi que le Canton s'impliquent plus, mais il y a une manière méprisable de gérer le dossier. Il faut que la Fondation fasse une meilleure gestion au niveau de ses spectacles ou qu'elle cherche d'autres sponsors privés. Le groupe du Parti libéral-radical n'est pas content de ces deux propositions et va s'abstenir. Enfin, on a parlé d'un nouveau directeur mais il n'est jamais venu se présenter alors que la commission des finances finance une grande partie des spectacles.

Un commissaire d'Ensemble à gauche dit que son groupe, une fois n'est pas coutume, s'associe au mécontentement du groupe du Parti libéral-radical et du groupe des Verts. Il y a un malaise grandissant. Plusieurs facteurs s'ajoutent. Il relève que cela fait deux fois qu'il demande la grille salariale des employés de la FGTG (pas les employés de la Ville). Le *Ring* a déjà été placé à la place de Neuve il y a quatre ans. C'est discutable comme choix. Il note que la droite et les Verts ont coupé les réserves pour imprévus. Ce serait plus honnête d'assumer en amont

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

ce que coûte la politique culturelle du GTG. Enfin, comme d'autres, les dernières auditions l'ont laissé mal à l'aise. Par exemple, pour le double équipement dont une partie est obsolète et dont on dit que c'est normal. Si ça entre dans la gestion ordinaire, cela ne devrait pas entrer dans un crédit extraordinaire. La gestion est discutable. Ainsi, son groupe s'abstient. Et cette abstention exprime un malaise réel.

Un autre commissaire du groupe du Mouvement citoyens genevois explique voter ces deux propositions par obligation. Au niveau des auditions, il n'est pas surpris par la manière de répondre prétentieuse et hautaine de M^{me} Bertani. Il souligne que c'est un peu spécial. Au niveau du *Ring*, la programmation avait été faite avant les problèmes des travaux. Malheureusement, il y a eu ces problèmes. Les attitudes des uns et des autres le surprennent, notamment celle de M. Pagani lorsqu'il avait été sollicité sur d'éventuels problèmes. Et on amène toujours des sommes à voter au Municipal. Il a aussi posé les questions pour le matériel. Il se souvient de projecteurs qu'il avait achetés 10 fois moins cher pour les Fêtes de Genève et se demande ce qu'ils achètent. Il est déçu de toutes les réponses et vote à contrecœur. Parce qu'on est obligé de faire continuer ce GTG.

Un commissaire du groupe du Parti socialiste veut ajouter une critique envers eux-mêmes, puisqu'une majorité des conseillers municipaux ont raboté le budget initialement prévu pour le GTG. Car il y avait une marge pour les imprévus. Une part de responsabilité revient au Conseil municipal de l'époque.

Un commissaire du groupe du Mouvement citoyens genevois répond qu'il s'agissait d'un million de francs. Il ajoute qu'il est aussi surpris que son collègue du groupe des Verts par la manière dont les travaux ont été menés et par les réponses qui leur ont été données. Enfin, on peut reprocher au directeur d'avoir voulu commencer sa saison à la place de Neuve, mais il faut se souvenir que M. Pagani lui avait répondu qu'il n'y aurait aucun problème. Donc, pour lui, le bât blesse du côté de la conduite des travaux. Les surcoûts artistiques sont de 1,268 million et la perte des places s'élève à 1 million. C'est le résultat d'une mauvaise gestion des travaux.

Un commissaire du groupe de l'Union démocratique du centre estime qu'il y a d'abord un exercice d'information et d'instruction à faire de manière plus pointue auprès de M. Kanaan. Il faut une politique de transparence plus claire de cette commission.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche partage les propos de plusieurs commissaires. Elle a l'impression qu'on les prend pour des pives et qu'il y a des façons de répondre qui sont inadmissibles. Elle estime que M. Pagani doit porter la responsabilité politique du dysfonctionnement de ce dossier. On dit que c'est un impondérable mais pour elle c'est un dysfonctionnement. On les met devant le fait accompli. Elle estime qu'il faut les laisser aller en dépassement et

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

qu'ils aillent se justifier devant le Conseil d'Etat. Elle va donc s'abstenir car on a le choix de renvoyer à leur copie les services qui ont dysfonctionné.

La présidente passe alors aux votes sur ces deux objets.

Par 9 oui (4 S, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 1 non (EàG) et 5 abstentions (3 LR, 1 EàG, 1 Ve), la proposition PR-1314 est acceptée.

Par 9 oui (4 S, 2 MCG, 2 DC, 1 UDC) contre 1 non (EàG) et 5 abstentions (3 LR, 1 EàG, 1 Ve), la proposition PR-1315 est acceptée.

Annexes:

- présentation du département de la culture et du sport (DCS)
- synthèse des dépenses par PR



Auditions des 17 et 19 septembre 2018

Commission des arts et de la culture et
Commission des finances
Conseil municipal

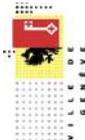
Département de la culture et du sport/
Département de l'aménagement et des constructions
Grand Théâtre de Genève

Ville de Genève



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle

- PR-1313: approbation du budget de la saison 2018-2019 avec un déficit de 4'828'607 francs.
- PR-1314: crédit de 2'592'000 francs destiné à une subvention d'investissement en faveur de la Fondation Grand Théâtre pour financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place Neuve.
- PR-1315: crédit budgétaire supplémentaire de 3'460'473 francs destiné à une subvention d'exploitation en faveur de la Fondation du Grand Théâtre pour financer les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place Neuve et les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

...due à la cumulation de plusieurs facteurs ayant engendré des surcoûts de nature différente:

1. Retrait du soutien cantonal:

Le Canton s'était engagé dès 2015 dans le financement du Grand Théâtre avec une subvention progressive:

- 500'000 francs effectifs en 2015 (au lieu d'un million de francs annoncé dans la déclaration du 30 octobre 2013)
- deux millions de francs en 2016
- trois millions de francs dès 2017

A la suite du courrier du 3/11/2017 de François Longchamp et Anne Emery-Torracinta décidant de suspendre les négociations dans le cadre du processus LRT, le 15 décembre 2017, le Grand Conseil a retiré du budget cantonal 2018 la subvention de 3 millions de francs au GTG.

Le Conseil administratif a sollicité le Fonds intercommunal pour un soutien exceptionnel de 1,5 millions de francs en faisant valoir le retrait du Canton et la forte proportion des abonnés résidant dans les autres communes (39%).

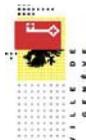
Des négociations avec le Canton vont être menées mais n'ont aucune chance d'aboutir dans un délai rapide.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

2. Coûts dus au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve pour les équipements, l'informatique et le mobilier

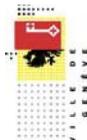
- Janvier 2013: vote par le CM de la M-1060: «Urgence au Grand Théâtre: pour le maintien des travaux de rénovation», demandant au CA de «revoir ses priorités en matière d'investissements et à revenir sur sa décision de reporter de deux ans les travaux de rénovations prévus au Grand Théâtre en 2015».
- Novembre 2015: mise au point du calendrier révisé du chantier avec intégration de la contrainte fixée par la direction générale du Grand Théâtre de pouvoir répéter le RING de Wagner en juin 2018 à la place Neuve, soit avant que le chantier ne soit terminé et ceci en parallèle à l'exploitation de l'ODN jusqu'en juillet 2018. Conséquence: double exploitation ODN/place Neuve de quelques semaines.
- Mi-septembre à mi-octobre 2017: adaptation du calendrier suite au retard du chantier dû aux infiltrations d'eau => concertation pour élaborer un nouveau calendrier à savoir:
 - août-septembre 2018: chantier sur les installations techniques en parallèle à la fin du chantier des architectes
 - 30 septembre 2018: remise du bâtiment au Grand Théâtre
 - octobre 2018 à mi-janvier 2019: retouches de fin de chantier et répétitions possibles sur la scène dès octobre 2018
 - 15 janvier 2019: premier spectacle public possible à la place Neuve



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

2. Coûts dus au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve pour les équipements, l'informatique et le mobilier (suite)

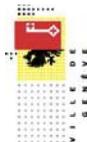
- Conséquences: reprogrammation complète de la saison 2018-2019 par la direction générale du Grand Théâtre en prévoyant le premier semestre de la saison à l'ODN et le deuxième à la place Neuve. Double exploitation ODN/place Neuve pour les répétitions du RING de plusieurs mois.
- 20 février 2018: première évaluation financière communiquée par la Fondation du Grand Théâtre aux médias, à savoir 2'248'000 francs représentant les surcoûts dus au retard du chantier, à savoir les surcoûts artistiques et de perte sur billetterie.
- Les autres surcoûts n'étaient pas intégrés à ce montant total. Il s'agit des coûts suivants: prolongation de l'exploitation prolongée de l'ODN/Villa Rigot, coûts liés à la double exploitation tant en équipements qu'en personnel, coûts liés au renouvellement des équipements, coûts relatifs au mobilier et à l'informatique, coûts de prolongation des locations de locaux.
- 27 avril 2018: présentation publique de la nouvelle saison 2018-2019



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

2. Coûts dus au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve pour les équipements, l'informatique et le mobilier (suite)

- 15 juin 2018: présentation au bureau de la Fondation du Grand Théâtre des coûts totaux à considérer pour le retard du chantier et la double exploitation simultanée ODN/place Neuve:
 - **budget de fonctionnement impacté à hauteur de 3'374'350 francs**
 - Surcoûts artistiques: 1'268'000 francs
 - Perte billetterie estimée: 1'070'924 francs
 - Personnel auxiliaire double exploitation: 784'000 francs
 - Personnel auxiliaire billetterie Bovy-Lysberg: 53'500 francs
 - Prolongation exploitation ODN/Villa Rigot: 168'126 francs
 - Divers démenagement 29'800 francs
 - **budget d'investissement chiffré à 2'591'998 francs**
 - Equipements pour la double exploitation: 1'559'783 francs
 - Equipements à mettre à niveau: 105'353 francs
 - Equipements vétustes à remplacer: 348'908 francs
 - Equipement informatique: 114'520 francs
 - Equipement mobilier: 393'434 francs
 - Equipement bars-restauration: 70'000 francs



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

3. Problématique de la trésorerie

Le 18 juillet 2018 la Fondation du Grand Théâtre indique que d'ici à fin 2018, il lui faut disposer des montants suivants:

- 2'591'998 francs pour payer les investissements
- 2'414'300 francs correspondant à la moitié du déficit de la saison
- 627'000 francs correspondant aux engagements sur la saison 2019-2020 (avance)

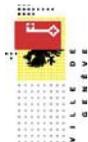
En raison de la nouvelle Loi 11787 du 3 juin 2016 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC), entrée en vigueur le 1er janvier 2018, la Fondation du Grand Théâtre n'est pas autorisée à emprunter sauf pour permettre la réalisation d'un projet financé par des crédits d'engagement.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

Le 18 juillet 2018 la Fondation du Grand Théâtre demande au Conseil administratif:

- de soumettre le budget de la saison 2018-2019 au Conseil municipal
- de déposer auprès du Conseil municipal une proposition de crédit exceptionnelle pour financer le budget de la saison 2018-2019 à hauteur de 3'374'350 francs représentant les surcoûts liés au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve
- de déposer auprès du Conseil municipal une proposition d'investissement pour financer les équipements liés à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve et aux équipements scénographiques, informatiques et mobilier à hauteur de 2'591'998 francs.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

Le Conseil administratif soumet les trois PR correspondantes au Conseil municipal qui vont être présentées en détails par la Fondation du Grand Théâtre.



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

Fonds de réserve

- situation au 30 juin 2017: 422'495 francs
- en tenant compte du vote de la PR-1286 par le Conseil municipal (mettre la date du vote par le CM) , le fonds de réserve est augmenté du boni de la saison 2016-2017, soit 1'952'693 francs. Il est donc à ce jour de 2'375'188 francs.
- déficit de la saison 2017-2018 de 1'096'888 francs (sans amortissement ODN) - chiffre provisoire août 2018 en remplacement chiffre provisoire de juin 2018 (1'475'699 francs) / (déficit avec amortissement ODN 1'719'431 francs)
- disponible après déficit saison 2017-2018 (sans amortissement ODN): 1'278'300 francs



GTG: saison 2018-2019: une situation exceptionnelle....

Déficit de la saison 2018-2019

- 4'828'607 francs après intégration du nouvel apport privé pour la programmation artistique de 1,5 millions de francs
- couvert par le Fonds de réserve 1'278'300 francs (enlever sous réserve du vote de la PR-1286)
- couvert par la PR-1315 à raison de 3'460'473 francs (soit 3'374'350 francs surcoûts retard chantier et double exploitation + 86'123 francs prolongation de locations)
- solde déficitaire non couvert: 89'834 francs

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

3635

Boulevard du Théâtre 11 - rénovation du Grand théâtre de Genève
Synthèse des dépenses par PR au 11.10.2018

Désignation	PR	Objet PFI	Crédit brut	Subvention	Dépenses
Grand Théâtre, pl. Neuve, rénovation	PR-1063/1	043.009.20	61'970'100		54'591'000
Grand-Théâtre, François-Diday élévateur	PR-1063/2	043.009.20	984'000		720'500
Théâtre 11.bd. du Grand Théâtre, imprévus	PR-1236/1	043.009.22	5'031'050		
Théâtre 11.bd. du Grand Théâtre, foyers	PR-1236/2	043.009.26	3'911'700	3'911'700	
Grand-Théâtre, frais induits	PR-1063/1	043.009.20	1'609'800		1'453'227
Grand-Théâtre, frais induits	PR-1236/1	043.009.22	100'500		42'699
Grand-Théâtre, interphonie	PR-1236/4	043.009.32	378'000		378'000
TOTAL			73'985'150		57'185'426

Les dépenses comptabilisées à ce jour correspondent aux factures déjà payées.
Les factures relatives aux travaux encore en cours sont à venir.

MK/PPM/ 19.10.2018

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

M. Simon Brandt, rapporteur (PLR). J'interviendrai très rapidement, vu l'heure tardive, car il s'agit ici exactement du même débat que celui qui a eu lieu à la commission des arts et de la culture sur la proposition PR-1313 concernant le budget 2018-2019 du Grand Théâtre. Le constat reste le même, nous en débattons maintenant en quelques minutes: comme le dit le magistrat Sami Kanaan, il est extrêmement urgent d'apporter cet argent au Grand Théâtre, car l'institution est au bord de la cessation de paiement. Si nous ne votons pas rapidement les propositions PR-1314 et PR-1315, une catastrophe est en vue!

Ma collègue Michèle Roulet l'a rappelé: cette catastrophe, nous l'avions annoncée il y a moins de six mois lors du débat sur le budget 2019 de la Ville de Genève, en demandant expressément qu'on affecte 3 millions de francs au Grand Théâtre afin d'éviter de devoir traiter in extremis une éventuelle augmentation de son budget. A ce moment-là, M. Sami Kanaan s'est engagé devant ce plénum à trouver de l'argent auprès du secteur privé en disant, je cite: «Vous allez décourager mes recherches d'argent privé, si vous inscrivez ce montant au budget municipal.» Dont acte. Preuve nous est donnée ce soir que nous avions raison, à l'époque, et qu'une fois de plus on est en droit de se demander pourquoi les magistrats touchent un quart de million de francs par an, si c'est pour mal gérer leurs frais professionnels, d'une part, et venir nous demander de rattraper en catastrophe ce qu'on lui avait bien dit il y a six mois, d'autre part.

De plus, comme l'a rappelé M. Gauthier tout à l'heure, on avait prévenu le Conseil administratif que les travaux se passeraient mal. J'espère ainsi en avoir terminé une fois pour toutes avec cette cacade du Grand Théâtre, tout en espérant entrer maintenant dans une nouvelle ère: celle d'un Conseil administratif qui écoute le Conseil municipal, qui ne traite pas avec dédain et mépris ses suggestions dès lors qu'elles émanent d'un parti politique qui n'est pas du bord du magistrat concerné ou qu'elles ne sont pas dans ses priorités du moment.

Ce qui se passe maintenant montre bien que le Parti libéral-radical avait raison, lors du débat budgétaire, de réclamer l'octroi au Grand Théâtre de 3 millions de francs à titre préventif. Si on l'avait fait il y a six mois, ce débat n'aurait pas lieu aujourd'hui! (*Applaudissements.*)

Premier débat

M. Tobias Schnebli (EàG). C'est aussi parce que nous prenons nos responsabilités que nous voterons le renvoi en commission des deux demandes de crédits supplémentaires pour la Fondation du Grand Théâtre correspondant aux propositions PR-1314 et PR-1315. Les raisons ont en bonne partie déjà été expliquées: il s'agit, une fois de plus, de la trop grande rapidité de traitement de ces objets et du manque d'informations un tant soit peu détaillées fournies en commission.

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Nous avons demandé à voir à quoi correspondaient les factures des dépenses déjà engagées, mais on nous a simplement donné des chiffres en gros. Il n'est plus acceptable de procéder de la sorte! Ce n'est pas parce que notre délibératif est quasiment pris en otage avec le couteau à la gorge ou le pistolet à la tempe – c'est-à-dire sous la menace d'une cessation de capacité de paiement du Grand Théâtre – que nous devons approuver les yeux bandés ces rallonges de crédits. Il faut bien se rendre compte de ce dont on parle ici. Il s'agit d'assurer douze représentations du *Ring* pour l'inauguration de la nouvelle scène en versant 6 millions de francs supplémentaires, ce qui équivaut à 500 000 francs par représentation.

Apparemment, il n'a pas été possible de faire autrement que d'imposer un chantier mené tambour battant. Les risques étaient pourtant connus, sur la place de Neuve: ces terrains se trouvent sur les anciens fossés de la ville à Plainpalais, ce sont des marécages! L'accident de la montée des eaux n'était une surprise pour personne. Planifier un tel chantier sans prévoir les risques, voilà la responsabilité collective qu'ont prise le Conseil administratif et un peu quand même la direction du Grand Théâtre, laquelle a tenu à prévoir sa programmation selon des délais ne laissant aucune marge. Mais la responsabilité principale en revient tout de même au Conseil administratif en premier lieu.

La moindre des choses était de nous donner le détail de ces dépenses. De plus, nous avons demandé en commission des finances un élément sur lequel la présidente de la Fondation du Grand Théâtre nous a opposé un refus: nous voulions savoir quel avait été le prix de la vente de l'Opéra des Nations aux acquéreurs chinois. Un prix extrêmement avantageux pour la Ville, paraît-il... Mais impossible d'en connaître le montant! Ce n'est pas par un tel manque de transparence que l'on nous amènera à accepter avec une confiance aveugle des dépenses comme celles qui nous sont demandées dans les propositions PR-1314 et PR-1315! Pour ces raisons, nous demandons le renvoi de ces deux objets à la commission des finances. (*Brouhaha.*)

Le président. Avant de donner la parole à l'oratrice suivante, j'aimerais qu'on se calme, au fond de la salle! Il y a beaucoup de bruit! Nous sommes tous un peu fatigués, car nous avons bien travaillé jusqu'ici. Si M. Sormanni voulait bien s'asseoir... Voilà, le calme est revenu! Je peux donc passer la parole à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Nous pensons que notre délibératif doit assumer ses responsabilités, ce soir. Ce qui se passe avec le dossier du Grand Théâtre s'est déjà produit dans d'autres cas: nous sommes toujours pressés par le temps,

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

le Conseil administratif nous soumet des propositions en nous fixant des délais dont il nous dit qu'ils sont en fait déjà dépassés, que c'est à cause des impondérables...

Comme l'a dit mon collègue Schnebli, les risques du chantier de la place de Neuve étaient tout à fait prévisibles. Par ailleurs, nous avons posé des questions simplement pour connaître le détail des factures payées depuis le début des opérations – c'est-à-dire depuis l'achat de l'Opéra des Nations et surtout son implantation sur place, puisque c'est à ce niveau-là que la Ville intervenait. A ce jour, on ne nous a donné que le montant des propositions y afférentes prises les unes après les autres, sans le détail des sommes engagées.

Pour mieux comprendre ce qu'on essaie de nous faire voter aujourd'hui, je prends la proposition PR-1314 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2 592 000 francs pour des frais d'équipement du Grand Théâtre. Mais il ne s'agit pas d'acquérir cet équipement, puisque le matériel en question a déjà été acheté! C'est donc un dépassement. Ce dossier m'en rappelle un autre: celui de l'audit sur la rénovation de la plaine de Plainpalais. Ce document avait révélé que, comme ici, le dossier était saucissonné entre plusieurs propositions. La Cour des comptes avait pu constater diverses irrégularités, dont des glissements de crédits d'une proposition à une autre – ce qui n'est pas correct – mais la chose avait été régularisée par le vote des commissaires intervenu après coup. Voilà comment le délibératif lave plus blanc que blanc...

Dans le cas du Grand Théâtre, la proposition PR-1314 que l'on essaie de nous faire voter aujourd'hui concerne du matériel déjà acquis. Il s'agit donc d'un dépassement. Nous avons simplement voulu avoir une vision transparente de toute l'opération et demandé à voir les factures y relatives. M. Kanaan a dit tout à l'heure que nous avions pu les examiner – or il n'y a rien de plus faux! On ne nous les a pas fournies! On nous a envoyé un minuscule tableau avec des calculs comme je suis capable d'en faire toute seule, puisque c'était une simple addition des montants de plusieurs propositions. Je peux le faire aussi: il me suffit de prendre sur internet toutes les propositions relatives au Grand Théâtre et d'en additionner les montants, je sais le faire! Je prends ma petite calculette et c'est bon! Ce n'était pas cela que nous demandions.

Aujourd'hui, nous prenons nos responsabilités en demandant que les propositions PR-1314 et PR-1315 soient renvoyées pour réexamen à la commission des finances. Ils ne vont pas fermer le Grand Théâtre pendant ce temps! Ils iront simplement en dépassement budgétaire, s'il le faut! Alors, soit le Conseil administratif décide d'aller au-devant du Conseil d'Etat en se passant de l'aval du Conseil municipal et il assumera ce choix, soit nous jouons le rôle pour lequel nous avons été élus et nous renvoyons ces propositions à la commission des finances. Qu'on nous laisse faire notre travail!

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Depuis que je siège au Conseil administratif, les gens se plaignent auprès de la Cour des comptes et je suis quasiment en permanence sous le regard de cet organe de contrôle. Mais cela ne me dérange pas!

Le tableau que j'ai fourni sur le Grand Théâtre – je le dis ici pour le *Mémorial* et je le répéterai devant la Cour des comptes – correspond aux dépenses actuelles effectuées en temps et en heure, selon les propositions votées. Ce que M^{me} Maria Pérez reproche à raison au Conseil administratif au sujet de la plaine de Plainpailais, c'est ce qui s'est passé avant mon arrivée: la proposition de rénovation de 45 millions de francs n'avait pas été montrée dans son ensemble, alors qu'elle aurait dû l'être. Pour le Grand Théâtre, nous avons été très transparents – surtout moi, en l'occurrence: j'ai indiqué que les travaux coûteraient 67 millions de francs. Le Conseil municipal m'a enlevé les divers et imprévus – à hauteur de 4,5 millions de francs, je cite ce chiffre de tête – pour me les remettre il y a quelques semaines, et heureusement! Je dispose donc de 67 millions de francs.

La nappe phréatique a engendré les 2,6 millions de francs de dépenses supplémentaires en jeu dans la proposition PR-1314, parce qu'il faut acheter du matériel à double. La commission des finances m'a demandé de fournir un tableau; celui que j'ai donné n'est pas une addition de montants de propositions calculette à l'appui, il montre ce que nous avons dépensé effectivement au moment de vous transmettre ces calculs, Mesdames et Messieurs.

Nous saurons s'il y a un dépassement ou pas à la fin du processus, après le bouclage des travaux. En principe, nous avons l'obligation légale de déposer la proposition de bouclage de crédit dans les six mois suivant l'ouverture du Grand Théâtre rénové. Vous avez déjà reçu des centaines de propositions analogues pour bouclage depuis que je suis au Conseil administratif, car mes prédécesseurs n'ont jamais bouclé tous les crédits concernés. Nous verrons à ce moment-là s'il y a un dépassement. En l'état, d'après le tableau dont j'ai parlé, je répète qu'il n'y avait pas de dépassement au moment où il a été remis à la commission des finances.

Cela étant, j'ai une part de responsabilité dans l'achat du matériel en question pour le Grand Théâtre. Enfin, c'est plutôt le conseil de fondation qui a engagé ces montants, afin que le personnel, les chanteurs, les musiciens, les mécaniciens aient des armoires, par exemple. Il fallait avoir à double les outils nécessaires pour monter le *Ring*. Si nous ne les avons pas achetés, on aurait pu nous reprocher de n'avoir pas mis à la disposition du Grand Théâtre les instruments qui doivent fonctionner à partir du 4 février 2019. En effet, des engagements ont été pris dans ce sens, parce que la loi sur l'administration des communes (LAC) nous le permet en cas d'urgence. Mais je répète que nous ne sommes pas forcément en

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

dépassement aujourd'hui. Je n'en sais rien! M^{me} Pérez ne peut donc pas l'affirmer péremptoirement.

M. Pierre Gauthier (HP). Je risque de me répéter mais, en l'occurrence, *bis repetita placent!* Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons déjà tiré la sonnette d'alarme en juin 2017. Les problèmes du chantier étaient connus dès le mois de mars 2017, ce qui m'a été confirmé par une journaliste de la *Tribune de Genève*. Or ils n'ont été avoués qu'en septembre 2017! Entre juin et septembre, pas mal de temps passe mais, entre mars et septembre, il en passe encore plus!

Je rappelle ce que nous avons signalé à ce moment-là: les problèmes d'inondation dans la machinerie de scène, notamment les vérins hydrauliques; les problèmes du contrôle informatique de la machinerie, le tableau de commande ayant été abîmé à cause du manque de protection des installations, du fait qu'il avait fallu travailler dans l'urgence sans prendre les dispositions qui s'imposaient. Nous avons soulevé aussi les problèmes de structure de la passerelle de scène, etc. Ces alertes, je le répète – et c'est la preuve de l'incurie du Conseil administratif dans ce dossier –, ont été considérées comme des élucubrations. Six millions de francs l'élucubration, ça fait quand même un peu cher! Ce n'est pas de la rigolade!

Franchement, Mesdames et Messieurs, il faut dire stop. Il faut recevoir les informations pour savoir à quoi correspondent exactement ces dépenses – M^{me} Pérez a parfaitement raison. C'est pour cela qu'il faut renvoyer les propositions PR-1314 et PR-1315 à la commission des finances, afin que toute la lumière soit faite. Je vous rappelle que la devise de notre canton est «Post tenebras lux», et que lux, ça ne s'écrit pas avec un e!

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

M. Simon Brandt (PLR). Dans la droite ligne de mes préopinants, j'aimerais demander à M. Kanaan s'il serait possible que nous votions les propositions PR-1314 et PR-1315 ce soir, mais en demandant un troisième débat, et qu'il s'engage devant nous tous à nous fournir d'ici là les documents demandés. Nous avons été les premiers, en commission des finances, à dire que nous attendrions l'arrivée de ces documents pour voter; or il est vrai qu'ils ne nous sont pas tous parvenus. Etant donné que le capital de confiance du Conseil administratif est aujourd'hui au même niveau que ses cartes de crédit, c'est-à-dire à zéro,

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

on comprendra que nous ne pouvons pas voter ce soir sur la seule base d'une affirmation du genre: «On en a besoin, faites-nous confiance.» Par conséquent, le Parti libéral-radical demande formellement s'il est possible que le Conseil administratif nous apporte ces documents d'ici à la prochaine session, auquel cas nous serions prêts à voter ces propositions ce soir à condition d'avoir un troisième débat et prendre alors une décision finale en connaissance de cause, lorsque nous aurons toutes les données requises. Mais nous ne sommes pas d'accord de voter sur la seule base d'une parole qui a déjà été violée à plusieurs reprises, dans ce dossier.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur Brandt, la réponse est très clairement non! Le Conseil municipal prendra ses responsabilités, comme le Conseil administratif a pris les siennes. C'est sans aucun plaisir que je répète que le Conseil administratif vous demande des moyens supplémentaires. J'aurais vraiment préféré m'en passer!

M. Pagani nous a informés du retard du chantier du Grand Théâtre en septembre 2017. Depuis, tout le monde a travaillé d'arrache-pied, à commencer par le personnel de l'institution. Ensuite, en avril 2018, nous avons reçu les demandes émanant du Grand Théâtre et nous les avons examinées franc par franc. Je répète qu'elles n'ont rien à voir avec les coûts directs du chantier principal géré par M. Pagani en termes de construction; vous pouvez lui poser des questions là-dessus, si vous le souhaitez. Ces demandes – aussi bien pour la subvention d'investissement que pour la subvention d'exploitation – ont trait à cette fameuse double exploitation de l'Opéra des Nations et de la place de Neuve, durant quelques mois, ainsi qu'à l'effet induit par les changements de contrats et le manque de revenus au niveau de la billetterie. En effet, l'Opéra des Nations, aussi génial qu'il soit, rapporte moins que la scène de la place de Neuve.

Nous vous avons donné toutes les explications sur ces crédits, Mesdames et Messieurs. Cela ne change rien à la gestion du chantier en termes de construction. Sur ce plan, M. Pagani se bat au quotidien, dans le cadre de l'enveloppe qui lui a été allouée. A un moment donné, Monsieur Brandt, vous devez prendre vos responsabilités! Si vous cherchez un prétexte pour ne pas voter ces propositions, on est en démocratie, ne les votez pas! Même chose pour M^{me} Pérez. Je constate une fois de plus que M. Brandt et M^{me} Pérez sont parfaitement alignés politiquement. Je ne sais pas si cela préfigure les prochaines élections municipales, c'est intéressant...

Pour en revenir à l'objet qui nous intéresse, prendre en otage le Grand Théâtre sous couvert du débat plus général que nous avons eu hier et aujourd'hui sur la problématique de l'audit de la Cour des comptes concernant les dépenses professionnelles du Conseil administratif, c'est franchement faire injure au Grand

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

Théâtre! Les demandes que nous vous avons présentées sont claires, Mesdames et Messieurs. Vous pouvez dire oui ou non, mais elles sont urgentes du point de vue de la trésorerie du Grand Théâtre. Cela, je le dis au nom de l'institution même. Je n'y peux rien, c'est une réalité! C'est donc ce soir qu'il faut voter. Si vous dites non, eh bien, j'en informerai le Grand Théâtre.

M. Rémy Burri (PLR). Je ne sais pas si M. Brandt est au diapason avec M^{me} Pérez. En revanche, il est évident que M. Kanaan n'est pas au diapason avec la présidente de la Fondation du Grand Théâtre! Au mois de mai dernier, lorsque nous lui avons posé quelques questions en commission des finances sur les besoins de crédits supplémentaires pour le Grand Théâtre, il criait haut et fort que tout allait bien. On voit aujourd'hui, quatre ou cinq mois plus tard, que ce sont des millions de francs qui manquent pour finir les travaux et boucler les budgets. Pour ma part, je pense que, s'il y a quelqu'un à mettre au diapason, c'est plutôt le magistrat en charge de la culture!

Je trouve assez fort de café, Monsieur Kanaan, que vous osiez nous refuser ce soir les renseignements demandés – que vous aviez d'ailleurs promis à la commission des finances. M. Brandt, en tant que rapporteur, a fait un acte de foi. Souvent, un rapporteur attend d'avoir les réponses promises par les magistrats pour finaliser son rapport. En l'occurrence, on peut dire qu'il s'est fait avoir, car il n'a pas attendu davantage et il a fait diligence pour remplir le mandat que la commission lui avait confié. Aujourd'hui, malheureusement, il faut bien constater que nous n'avons pas ces réponses. Les questions que nous avons posées étaient pourtant anodines: on ose espérer que vous avez les documents permettant de justifier les millions de francs que vous demandez ce soir! S'il vous plaît, rassurez-nous!

Je confirme que le Parti libéral-radical acceptera tout à l'heure les propositions PR-1314 et PR-1315, mais que nous demanderons le troisième débat pour vous permettre de tenir votre parole, Messieurs les magistrats!

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur Burri, j'ai relu trois fois les procès-verbaux des séances de commission: nous vous avons donné les renseignements que vous aviez demandés. J'ai prié M. Brandt de me préciser quelles étaient les demandes encore en suspens et je n'ai pas reçu de réponse, je suis désolé! On m'a dit hier qu'il fallait relire les procès-verbaux, je l'ai fait et je n'ai pas eu de réponse là-dessus. On vous a donné les renseignements demandés!

M. Pagani a fourni les chiffres disponibles sur l'état des crédits concernant le chantier, qui n'ont d'ailleurs rien à voir avec les crédits demandés dans les propositions PR-1314 et PR-1315. Je ne peux pas laisser dire, au sujet de

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

ces derniers, que vous n'avez pas reçu tous les renseignements requis. Je n'ai jamais affirmé que tout allait bien, mais qu'on devait examiner de plus près les chiffres et que j'espérais voir revenir le Canton et venir les privés. Les privés sont venus un peu plus tard que prévu, avec l'ACG c'est en cours de négociation et le Canton n'est pas revenu. On a travaillé d'arrache-pied et on vous présente le résultat de manière transparente, Monsieur Burri. C'est peut-être moi qui suis fatigué, mais je n'ai aucune trace d'une question encore en suspens. M. Pagani complétera!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. On mène ici un double débat: d'une part, celui qui porte sur les demandes de subventions chiffrées de M. Sami Kanaan dans les propositions PR-1314 et PR-1315; d'autre part, celui qui concerne les finances du chantier. Je pense que des demandes ont été formulées et qu'il s'agit d'y répondre – mais le problème, au niveau des subventions, c'est que si tout s'arrête nous n'aurons pas la subvention de l'ACG! Par conséquent, M. Sami Kanaan dit à juste titre qu'il ne faut pas arrêter le chantier. Je suis dans la même situation du point de vue du chantier, Mesdames et Messieurs: j'y vais quasiment tous les jours et je dis qu'il ne faut pas s'arrêter. C'est comme un avion en train de décoller: si quelqu'un tire sur le frein, tout le monde tombe! On en est là. Il faut voir dans quelle situation financière concrète on se trouve actuellement; je pense que M. le maire Sami Kanaan a raison de dire qu'il ne faut pas bousculer les choses.

En ce qui concerne les chiffres, si vous voulez, je peux vous fournir aussi un «cimetière» de lignes budgétaires qui corresponde en arrière-plan au tableau synthétique qu'on vous a déjà donné. Je produirai cela, il n'y a pas de problème! Mais alors, on se retrouvera dans un mois en troisième débat et les tableaux que je vous aurai fournis déstabiliseront l'ensemble du processus visant à faire rentrer l'argent dans les caisses de la Ville – car les subventionneurs diront: «Ils n'ont pas encore voté leurs subventions, il n'y a pas de raison que nous votions les nôtres» – ainsi que les employés qui se démènent aujourd'hui sur le chantier pour rattraper tout le retard pris, comme cela a déjà été dit. Je crois, Mesdames et Messieurs, que nous avons les uns et les autres à prendre nos responsabilités.

Le président. Je rappelle que le bureau a clos la liste des intervenants. La dernière oratrice est M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: le matériel a déjà été acheté! Il a été acquis au mois de juin 2018. La demande qui nous est présentée ici concerne donc des équipements pour lesquels des sommes ont déjà été

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

engagées. Je vous ai entendu nous dire dans votre intervention liminaire, Monsieur le maire, que vous nous aviez fourni les factures correspondantes. Mais nous n'en avons reçu aucune et nous n'avons pas eu non plus la liste des dépenses! On nous a fourni un tableau qui énumérait simplement les propositions votées, ce n'est pas suffisant. Nous n'avons aucune vision transparente de ce dossier.

Je le répète: nous avons trouvé les réponses des services de M. Pagani insuffisantes, de même que celles de la présidente de la Fondation du Grand Théâtre. Je trouve un peu fort de café de ne pas vouloir nous indiquer le prix de vente de l'Opéra des Nations sous prétexte que c'est une donnée confidentielle d'ordre privé, surtout de la part d'une institution qui nous a plusieurs années de suite demandé des garanties de déficit. Nous sommes en droit de vouloir de la transparence et d'offrir aux citoyens ces informations, car c'est avec l'impôt des contribuables que nous finançons cette institution. «Transparence»: c'est un mot que le Conseil administratif devra admettre, tant au sujet de ses notes de frais que dans tous les autres dossiers dont nous nous occupons ici.

Deuxième débat

Le président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi à la commission des finances du rapport PR-1314 A / PR-1315 A.

Mis aux voix, le renvoi du rapport PR-1314 A / PR-1315 A à la commission des finances est refusé par 38 non contre 21 oui (3 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1314 est acceptée par 52 oui contre 6 non (7 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1315 est acceptée par 51 oui contre 6 non (9 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PR-1314

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Propositions: subventions à la Fondation du Grand Théâtre
pour équipements et frais de retard du chantier

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 592 000 francs, destiné à l’octroi d’une subvention d’investissement à la Fondation du Grand Théâtre pour financer les équipements scénographiques, informatiques et en mobilier de la place de Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 592 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

DÉLIBÉRATION PR-1315

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 3 460 473 francs, destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l’article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2018.

Art. 3. – La charge prévue à l’article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2018, sur le centre de coûts 31100099, la nature comptable 3636.010, l’OTP-S début de saison S6200100301 «subvention complémentaire Grand Théâtre».

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Question écrite: cérémonie à la mémoire des soldats
de Genève morts au service de la patrie

Le président. Le troisième débat est demandé sur ces deux objets; je le mets aux voix, en rappelant qu'il doit être accepté par un tiers de l'assemblée.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (26 oui contre 36 non et 1 abstention).

Le président. Le troisième débat sur les rapports PR-1314 A et PR-1315 A aura lieu lors d'une prochaine séance, c'est-à-dire au début du mois de décembre 2018.

24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin, Brigitte Studer, Régis de Battista, Maria Pérez et Vera Figurek: «Est-il opportun que la Ville de Genève défile aux côtés d'associations de nostalgiques des guerres coloniales?» (QE-482)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

- que les élu-e-s de la Ville de Genève ont reçu l'invitation à participer à la «Cérémonie à la mémoire des soldats de Genève, morts au service de la patrie» qui se tiendra le 12 novembre 2017 au parc Mon-Repos, et que la participation au défilé de détachements de la police municipale et des sapeurs-pompiers de la Ville est annoncée;
- qu'à cette occasion participent au défilé officiel de nombreuses sociétés militaires et associations d'anciens combattants ou membres de forces armées, suisses et étrangères, et qu'à aucun moment dans cette cérémonie on ne commémore ou ne représente les victimes civiles de guerres et d'autres opérations militaires;
- que parmi les sociétés militaires qui défilent, l'on retrouve l'Amicale des anciens parachutistes de Thonon-Chablais, ou encore l'Associazione nazionale volontari di guerra ed arditì;
- qu'à notre connaissance les anciens paras français n'ont produit ni réparations ni excuses à l'adresse des centaines de milliers de civils systématiquement torturés par les paras lors de la guerre d'Algérie, et qu'à notre connaissance

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 2207.

Question écrite: cérémonie à la mémoire des soldats
de Genève morts au service de la patrie

l'association des volontaires de guerre italiens n'a jamais produit non plus de réparations, ni même d'excuses pour les nombreux et horribles crimes de guerre commis par ces militaires lors des guerres d'Ethiopie, d'Espagne et lors de la Seconde Guerre mondiale, y compris au service de la République sociale italienne (1943-1945),

- nous demandons au Conseil administratif s'il n'estime pas opportun de retirer toute participation de la Ville de Genève à ladite cérémonie, au moins tant qu'elle ne cessera pas d'être une occasion où se manifestent la nostalgie militariste, la glorification des guerres coloniales et des régimes totalitaires et, avec elles, les crimes contre l'humanité qui les ont accompagnés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les signataires de cette question écrite se demandent s'il est «opportun que la Ville de Genève défile aux côtés d'associations de nostalgiques des guerres coloniales» à l'occasion de la cérémonie à la mémoire des soldats de Genève morts au service de la patrie (ci-après cérémonie), au vu notamment de la participation de certaines troupes étrangères «glorifiant des guerres coloniales et des régimes totalitaires et, avec elles, les crimes contre l'humanité qui les ont accompagnés».

Rappelons que cette cérémonie est organisée chaque année depuis 1921, dans le prolongement de la construction du monument à la mémoire des soldats de Genève morts au service de la Patrie, durant la guerre de 1914-1918 (période de référence figurant sur le monument). Durant ce premier conflit mondial, des centaines de milliers de soldats suisses ont accompli leur service militaire.

Si les soldats suisses ne furent pas impliqués dans les hostilités, nombreux sont décédés du fait des accidents, des maladies (notamment de la grippe espagnole qui causa en Suisse la mort de 20 000 hommes et femmes en 1918), du froid, et des suicides. A raison de ces motifs, les soldats genevois furent probablement des centaines à payer de leur vie leur engagement sous les drapeaux. Ce sont ces victimes que les concepteurs de ce monument, puis de cette cérémonie, voulaient honorer.

Ce monument, situé au parc Mon-Repos, est l'œuvre du sculpteur genevois Albert Carl Angst (1875-1965); il a été remis à la Ville de Genève en janvier 1921 au nom de Pro Helvetia, initiateur de l'idée, et avec le concours de la Société militaire de Genève (SMG) et de la section de Genève de l'Association suisse de sous-officiers (ASSO).

Les associations initiatrices de ce monument sont les organisatrices de cette cérémonie, qui se tient au parc Mon-Repos depuis 1921, le dimanche le plus proche du 11 novembre, date de l'Armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale. A noter que le Canton ne s'occupe ni du programme ni de la composition du

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018 (soir)
Question écrite: cérémonie à la mémoire des soldats
de Genève morts au service de la patrie

défilé, gérant uniquement l'invitation lancée aux autorités fédérales, cantonales et municipales, ainsi qu'au corps diplomatique et consulaire.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la période de 1939-1945 fut ajoutée sur le monument, la cérémonie évoluant pour commémorer tous les soldats morts au service du pays (et plus uniquement ceux de 1914-1918).

Notons encore à propos de cette cérémonie qu'elle voit chaque année un orateur-trice prendre la parole pour l'intervention principale. Parmi les intervenant-e-s ces dernières années, et outre des officiers supérieurs (commandants de corps et divisionnaires), notons des personnalités telles que des conseillers et conseillère d'Etat, un pasteur, un ambassadeur, un professeur, et un ancien maire de la Ville (M. Claude Haegi).

A l'appui de leur question écrite, les auteur-e-s relèvent la présence dans le défilé de certains corps militaires uniformés étrangers, notamment italien et français, qui seraient associés à des crimes de guerre commis durant la guerre d'Espagne, la campagne d'Abyssinie, la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie.

Approchés à ce sujet, et sensibilisés à l'émotion que la présence de ces formations peut susciter auprès d'une partie de la population locale, les organisateurs de la cérémonie, désireux de ne susciter aucune polémique auprès de la population, ont décidé de ne plus les associer à cette cérémonie, et ce dès la commémoration prévue en novembre 2018.

D'une manière générale, la présence de troupes étrangères lors de la cérémonie s'inscrit dans un esprit de collaboration, voire de réconciliation que l'on constate en d'autres défilés militaires (pensons aux troupes allemandes qui ont défilé le 14 juillet 1994 sur les Champs-Élysées, cinquante ans après qu'elles eurent occupé la France et commis dans ce pays et en Europe les crimes que l'on sait).

S'agissant de la participation au défilé de la police municipale et des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, leur présence s'explique par leur rôle essentiel dans l'activité de protection de la population, seul moment de l'année qui voit leur engagement à cet effet officiellement reconnu et valorisé auprès de la population. Ces corps seront d'ailleurs représentés lors du défilé qui aura lieu le 11 novembre prochain au parc Mon-Repos.

Le Conseil administratif ne voit par ailleurs pas de contradiction entre sa participation éventuelle à cette cérémonie, ou celle de services de la Ville en charge de la sécurité de la population, et sa volonté indéfectible de mettre en avant Genève comme ville de paix et lieu privilégié de la résolution pacifique des différends.

Le Conseil administratif est certes conscient de la relation ambiguë qu'une partie de la population genevoise entretient avec l'armée, notamment depuis les dramatiques événements de novembre 1932 à Plainpalais (qui ont vu des recrues

de l'armée suisse tirer dans la foule). Le Conseil administratif s'associe d'ailleurs fréquemment à la commémoration annuelle de cette tragédie.

Fort de ces explications, le Conseil administratif informe le Conseil municipal qu'il continuera à examiner avec bienveillance son éventuelle participation à cette cérémonie, sur la base de la qualité des associations invitantes, du programme proposé et des formations participantes annoncées. Le Conseil administratif ne saurait en effet être associé à des manifestations qui mettraient en avant des troupes militaires étrangères associées à des crimes de guerre, ou dont l'objectif ou le déroulement consisterait à placer l'armée au-dessus des institutions démocratiques.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Sami Kanaan

M. Tobias Schnebli (EàG). C'est avec une certaine satisfaction que nous prenons acte du fait que deux organisations participant d'habitude à ce défilé problématique – une association qui glorifie les guerres fascistes italiennes et une amicale des paras français tortureurs durant la guerre d'Algérie – n'y ont pas été invitées cette année. Nous regrettons juste que le devoir de vigilance du Conseil administratif, qui envoie ses pompiers et ses agents municipaux participer à cet événement, n'ait pas été exercé jusqu'ici. Nous espérons qu'il le sera à l'avenir, pour que la Ville ne soit pas associée à des entités aussi douteuses.

25. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1390, de MM. et M^{mes} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Patricia Richard, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniel-Dani Pastore, Amar Madani, Pierre Gauthier, Jacques Pagan, Simon Brandt, Danièle Magnin, Thomas Zogg, Jean-Pascal Cattin, Bernard Chevalier, Pascal Spuhler et Manuel Alonso Unica: «Frais d'avocats, combien cela coûte et qui paie?»;
- M-1391, de MM. et M^{mes} Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Antoine Maulini, Hanumsha Qerkini, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «Livres de condoléances pour le peuple palestinien: la Ville de Genève doit respecter ses engagements».

26. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations écrites et orales suivantes:

- IE-64, de *M. Manuel Alonso Unica*: «Liste des prestations salariales et avantages des conseillers administratifs et du personnel de la Ville»;
- IE-65, de *M. Manuel Alonso Unica*: «Activités accessoires des conseillers administratifs de la Ville de Genève»;
- IE-66, de *MM. et M^{mes} Tobias Schnebli, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer et Brigitte Studer*: «Pourquoi la Ville de Genève soutient-elle l'introduction de la taxe au tonnage pour les sociétés de transport maritime?»;
- IE-67, de *M^{me} Maria Pérez et M. Tobias Schnebli*: «Un conseiller administratif peut-il se servir de la carte de visite de la Ville pour faciliter les affaires d'un tiers?»;
- IE-68, de *M. Thomas Zogg*: «Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil administratif suite aux déprédations perpétrées par les pyromanes ayant bouté le feu aux platanes de Baby-Plage?»;
- IO-291, de *M^{me} Hélène Ecuyer*: «Le Conseil administratif veut-il gérer la Ville de Genève comme il gère son ménage?»;
- IO-292, de *M^{me} Maria Pérez*: «Y a-t-il une affaire Guillaume Barazzone? Le Conseil administratif se doit de faire toute la lumière».

27. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-514, de *M. Jean-Pascal Cattin*: «Nuisances nocturnes à la rue du Simplon: intervention des APM?».

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie du travail accompli celles et ceux d'entre vous qui sont restés jusqu'à présent et je vous souhaite une bonne rentrée chez vous! (*Applaudissements.*)

SOMMAIRE

1. Exhortation	3506
2. Communications du Conseil administratif	3506
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3506
4. Questions orales	3506
5. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M. Daniel Sormanni: «Règlement sur la transparence et l'exemplarité du Conseil adminis- tratif» (PRD-188). Suite de la préconsultation	3508
6. Motion du 13 novembre 2018 de M ^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Met- tons fin aux frais professionnels abusifs des membres du Conseil administratif de la Ville de Genève» (M-1385). Suite de la précon- sultation	3508
7. Résolution du 13 novembre 2018 de M ^{mes} Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «Modification du règlement du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2018» (R-230). Suite de la pré- consultation	3508
8. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Maria Pérez et Morten Gisselbaek: «Nouvelles règles sur la rémunération des membres du Conseil administratif» (PRD-189). Suite de la préconsultation	3509
9. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de MM. et M ^{mes} Thomas Zogg, Amar Madani, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey et Jean-Philippe Haas: «Gaspillage des deniers publics: pour une annulation de la prise en charge par les contribuables genevois des nouvelles dépenses personnelles des conseillères et conseillers administratifs jusqu'au terme de leur mandat actuel» (PRD-191)	3532

10. Motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti et Morten Gisselbaek: «La probité et la transparence, ça ne se négocie pas!» (M-1384) 3534
11. Motion du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Sami Gashi, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou et Souheil Sayegh: «Pour des mesures qui rendent véritablement indépendant le CFI» (M-1386)..... 3536
12. Motion du 13 novembre 2018 de MM. Eric Bertinat, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Rôle du Contrôle financier de la Ville de Genève dans le cadre du scandale des frais professionnels des membres du Conseil administratif» (M-1383) 3539
13. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Christina Kitsos, Olivier Gurtner, Taimoor Aliassi, Emmanuel Deonna, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Albane Schlechten: «Modification du règlement du Conseil municipal sur le contrôle interne, l’audit interne et la révision des comptes annuels LC 21 191» (PRD-192)..... 3541
14. Projet de délibération du 23 juin 2015 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Michèle Rouillet, Florence Kraft-Babel, Michel Nargi, Vincent Subilia, Natacha Buffet-Desfayes, Olivier Wasmer, Patricia Richard, Helena Rigotti, Sophie Courvoisier et Guy Dossan: «Baissons les salaires du Conseil administratif» (PRD-104) 3544
15. Motion du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Stefan Gisselbaek, Guy Dossan, Michel Nargi, Florence Kraft-Babel, Renate Cornu, Nicolas Ramseier et Georges Martinoli: «Frais professionnels du Conseil administratif: mettons fin aux abus» (M-1388) 3547
16. Résolution du 13 novembre 2018 de MM. Eric Bertinat, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Pour que la Cour des comptes procède à l’audit des comptes de la Ville de Genève pour ces trois prochaines années» (R-228) 3549
17. Résolution du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Antoine Maulini, Marie-Pierre Theubet, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest

- et Pascal Holenweg: «Notes de frais du Conseil administratif: pour l'exemplarité et la transparence» (R-231) 3551
18. Motion du 13 novembre 2018 de MM. et M^{mes} Alfonso Gomez, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Pour la création d'une commission de contrôle de gestion au sein du Conseil municipal» (M-1389) 3553
19. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Guy Dossan, Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Veronica Latella et Stefan Gisselbaek: «Mieux vaut prévenir que guérir» (PRD-193) 3556
20. Projet de délibération du 13 novembre 2018 de MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Pierre Scherb et Didier Lyon: «Pour une Ville moins bling-bling sans carte(s) de crédit» (PRD-190) 3559
21. Résolution du 13 novembre 2018 de MM. Pierre Gauthier, Pascal Spuhler, Manuel Alonso Unica et Stéphane Guex: «Rapport N° 142 de la Cour des comptes: le Conseil administratif doit respecter et mettre en œuvre toutes les recommandations de la Cour des comptes» (R-232) 3562
22. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner:
- la proposition du Conseil administratif du 27 février 2018 en vue de l'approbation du budget de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre de Genève (PR-1290 A);
 - la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'approbation du budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève (GTG) (PR-1313 A) 3566
23. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:
- la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 592 000 francs destiné à l'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve (PR-1314 A);
 - la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 460 473 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du

bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier (PR-1315 A)	3611
24. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 septembre 2017 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Gazi Sahin, Brigitte Studer, Régis de Battista, Maria Pérez et Vera Figurek: «Est-il opportun que la Ville de Genève défile aux côtés d'associations de nostalgiques des guerres coloniales?» (QE-482)	3646
25. Propositions des conseillers municipaux	3649
26. Interpellations	3650
27. Questions écrites	3650

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat